

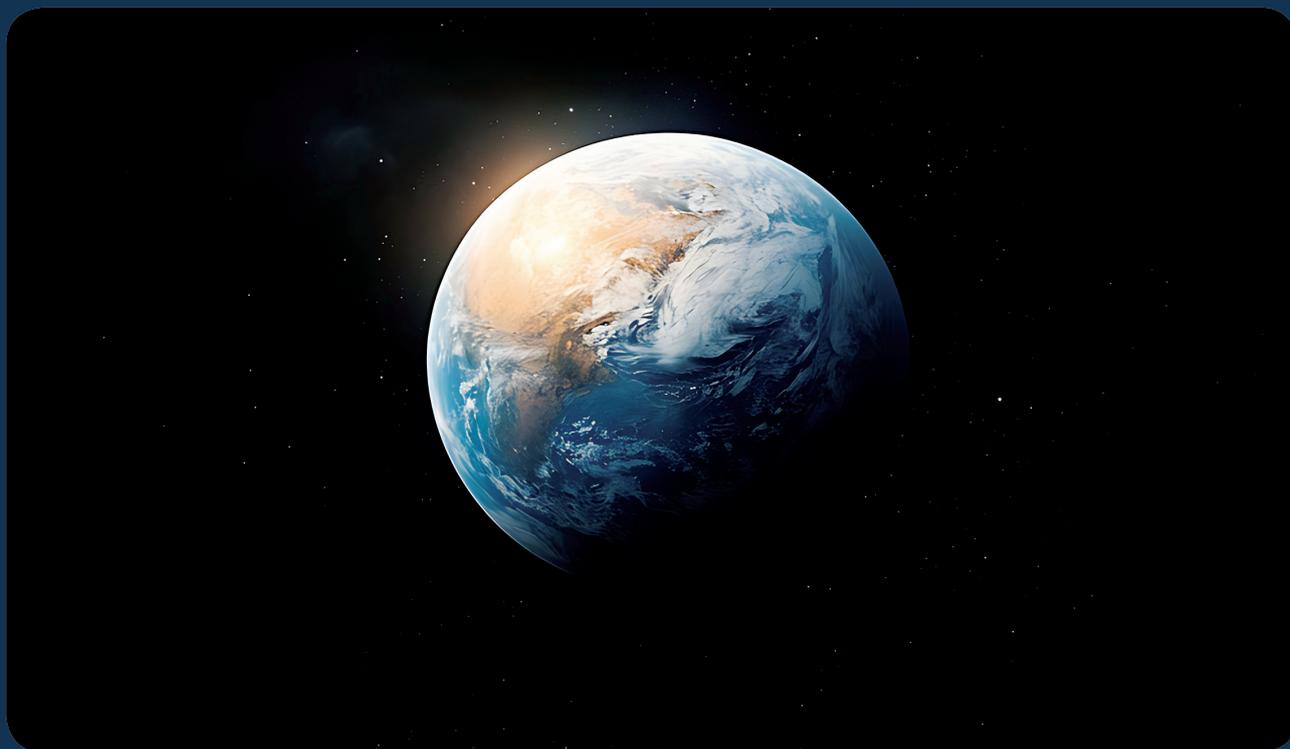


Colloque

Guerre, Paix et Périls planétaires au XXI^e siècle

À l'occasion du 10^e anniversaire de la création de l'association
Initiatives pour le Désarmement Nucléaire

Samedi 30 novembre 2024



Avec le soutien de
la Fondation Charles Léopold Mayer
pour le Progrès humain



Colloque

Guerre, Paix et Périls planétaires au XXI^e siècle

À l'occasion du 10^e anniversaire de la création de l'association
Initiatives pour le Désarmement Nucléaire

En hommage à Paul Quilès

AVANT-PROPOS

Tout concourt, en ce début de XXI^e siècle, à ce que les peuples et nombre de leurs dirigeants prennent enfin conscience que les menaces pour l'humanité sont globales et interdépendantes, au point de mettre en jeu sa survie. C'est à propos du risque nucléaire que s'est formée pour la première fois une conscience de cet ordre, et notre organisation Initiatives pour le Désarmement Nucléaire (IDN) en porte, en héritière des plus grands esprits de ce temps, une conscience brûlante et militante.

Pour avoir à juste titre concentré d'abord son action sur l'arme nucléaire en tant que danger immédiat, aux mains de dirigeants conscients – ou non – de leurs responsabilités, IDN a fait du désarmement nucléaire le cœur de sa réflexion et de son action. Aujourd'hui, la prise de conscience d'une menace systémique existentielle pour la planète, due à l'activité humaine, constituée de risques climatiques, environnementaux, sanitaires, technologiques, économiques et sociaux notamment, nous conduit à élargir notre champ d'action.

Or, alors que dans les faits l'humanité quitte le monde « westphalien », réorganisé en 1648 sur la base étroite des souverainetés nationales, et que depuis des décennies la globalisation a en pratique installé comme matrice de notre monde une nouvelle universalité, on constate un regain de conflictualité basée sur des rivalités de tous ordres. S'il s'agit à coup sûr d'un recul de la conscience du collectif, cela ravive aussi l'inquiétude exprimée avec constance par IDN, dès lors que ces conflits en viennent à impliquer des puissances dotées de l'arme nucléaire.

Le caractère vital de l'interdépendance pour une humanité qui continue à augmenter sur une Terre en voie de rétrécissement confère une urgence majeure à l'invention d'une nouvelle universalité lucide, par-delà les restes surannés de l'esprit westphalien modèle Clausewitz, qui nous entraîne dans une spirale de conflits mortifères. Cette invention ne peut puiser l'énergie nécessaire à son élaboration que dans la conscience pleinement partagée d'un danger commun de périls planétaires. Elle requiert le concours de tous, une action collective animée d'une vision d'avenir pour l'humanité.

C'est pourquoi IDN, en célébrant son dixième anniversaire, entend dépasser son objectif initial de sensibilisation au seul risque de guerre nucléaire, et contribuer à transformer la conscience collective d'une menace systémique globale pour réinventer la paix, alors que le monde s'enfonce dans le chaos et la violence. Dans cet esprit, IDN lance l'Observatoire des périls planétaires (OPP), pour un monde plus sûr.



Contacts :

marc.finaud@idn-france.org

Initiatives pour le Désarmement nucléaire (IDN) : L'association Initiatives pour le Désarmement Nucléaire (IDN) a pour but d'œuvrer à l'élimination progressive et équilibrée des armes nucléaires de la planète, pour contribuer à l'édification d'un monde plus sûr. IDN a été créée le 21 janvier 2016 pour poursuivre l'action engagée dans le cadre de l'association "Arrêtez la bombe!". Son action s'inscrit dans une réflexion plus générale sur les enjeux stratégiques de ce début de XX^e siècle et sur la capacité de la France à assurer sa sécurité territoriale tout en continuant à peser sur la marche du monde.

Site Internet : idn-france.org – **Twitter / X :** @IDN_Nucleaire.

PROGRAMME DU COLLOQUE

9h00 - Allocutions d'ouverture :

- Bernard Norlain, président d'IDN
- Guy Benarroche, Sénateur des Bouches-du-Rhône

9h30 - Table ronde 1 | L'état du monde :

Guerres en cours, menaces, risques, périls, description du paysage stratégique

- Pierre Bühler - Ancien ambassadeur
- Joseph Maïla - Professeur de géopolitique
- Céline Marangé - Chercheuse à l'IRSEM
- Anne-Cécile Robert - Directrice adjointe du Monde diplomatique

Modérateur: Marc Finaud - Vice-Président d'IDN

11h00 - Table ronde 2 | Dissuasion nucléaire : réalité ou illusion ?

- Jean-Marie Collin - Directeur d'ICAN France
- Marc Durin-Valois - Psychologue
- Benoît Pelopidas - Fondateur du programme Nuclear Knowledges
- Ward H. Wilson - Historien (par vidéo)

Modératrice: Annick Suzor-Weiner - Vice-Présidente d'IDN

12h00 - Table ronde 3 | Les nouvelles menaces globales et leurs interactions

- Cyril Cosme - Représentant de l'Organisation internationale du Travail (OIT)
- Maud Lelièvre - Présidente du Comité français de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN)
- Valérie Masson-Delmotte - Paléoclimatologue
- Présentation de l'Observatoire sur les Périls planétaires (OPP) :
- Bernard Norlain - Président d'IDN
- Anne Robin - Philosophe, Sociologue

Modératrice: Hélène Pichon - Directrice de l'Alliance française à La Haye

14h00 - Table ronde 4 | Désarmement nucléaire et mesures de confiance accompagnant les traités

- Marc Finaud - Vice-président d'IDN
- Chloé Maurel - Historienne
- Patrick Zahnd - Professeur de droit international à Sciences Po, Membre du bureau d'IDN
- Jean Pascal Zanders - Consultant à The Trench (par vidéo)

Modératrice: Mathilda Caron - Secrétaire générale d'IDN

15h00 - Table ronde 5 | Comment l'éducation, l'économie et le droit peuvent-ils contribuer à la paix ?

- Jacques Bordé - Pugwash / Nouvelles diplomaties pour la paix
- Émilie Gaillard - Juriste, Université de la Nouvelle-Calédonie (par vidéo)
- Charles-Benoît Heidsieck - Président Fondateur du Rameau
- Florence Provendier - Ancienne députée
- Dominique Steiler - Docteur en management et psychologie, spécialiste de la paix économique

Modérateur: Vincent Pilley - Membre du bureau d'IDN

16h30 - Table ronde | Parole à la jeunesse

- Mathilda Caron - Secrétaire générale d'IDN
- Mirella Le Méhauté - Membre du bureau d'IDN
- Tinah Rakotoarimanga - Membre du bureau d'IDN
- Johan Reboul - Fondateur de « Le Jeune Engagé »
- Hugo Viel - Activiste pour la justice climatique

17h15 - Synthèse du Colloque

- Jacques Arnould - CNES

OUVERTURE

Général Bernard Norlain, Président d'IDN

Mesdames et messieurs, nous sommes vraiment heureux de vous retrouver ici, dans cette salle Clemenceau, pour ce colloque que nous avons organisé pour célébrer le 10^e anniversaire d'Initiatives pour le désarmement nucléaire (IDN). C'est en effet il y a 10 ans que nous avons créé, Paul Quilès, Jean-Marie Collin et moi-même, une association qui s'appelait au début « *Arrêtez la bombe !* », mais qui est rapidement devenue Initiatives pour le Désarmement Nucléaire (IDN).

Quel est l'objectif d'IDN ? C'est bien sûr de promouvoir le désarmement nucléaire et également d'instaurer un débat public en France autour de la dissuasion nucléaire. L'anniversaire que nous célébrons aujourd'hui est tout d'abord pour moi l'occasion de rendre hommage à Paul Quilès dont je salue ici la présence de l'épouse et d'une de ses filles. Un homme politique réputé pour ses convictions, cinq fois ministre, en particulier ministre de la Défense et de l'Intérieur, aussi de l'Industrie, qui n'a pas hésité à mettre sa réputation, sa notoriété au service d'une cause qui, en France, va à l'encontre des dogmes officiels. Grâce à son expérience, à son aura, à sa forte personnalité, faite d'autorité et d'humour, il a permis à notre organisation de se faire entendre, de faire entendre avec d'autres associations la voix de la lucidité et la voix de la vie. Ce colloque lui est dédié.

En évoquant la mémoire de Paul Quilès, je ne voudrais pas oublier celle de son ami aussi regretté Michel Drain qui, au sein d'IDN, a été d'un grand soutien, notamment dans le cadre de son action au sein de Pax Christi.

Dix ans se sont écoulés. Dix ans durant lesquels nous avons, les membres du Bureau et les stagiaires, déployé dans un environnement institutionnel très difficile une intense activité pour faire progresser nos idées en liaison, je ne les oublie pas, avec les associations-sœurs, dont je salue ici la présence de nombreux représentants, des associations-sœurs nationales et internationales.

Aujourd'hui, la guerre en Ukraine et le contexte général stratégique auraient dû déciller les yeux de bien des thuriféraires de la bombe en leur montrant que, loin d'être la garantie absolue de sécurité proclamée dans les discours, l'arme nucléaire était l'arme des prédateurs, une arme déstabilisante, et qu'un conflit nucléaire était plus que jamais possible. En dépit de ces doutes, les pays impliqués dans la dissuasion nucléaire et particulièrement les États nucléaires

dit « dotés » se sont lancés dans une course aux armements nucléaires, dont l'issue ne peut être que fatale pour l'humanité. Il reste donc pour IDN beaucoup à faire. Nous assistons en effet à l'heure actuelle au spectacle d'un monde Hobbesien, déchaîné, sans contrôle et sans régulation, sans plus de règles où une floraison d'autocrates exacerbent le nationalisme de leur peuple, et où l'ami d'un jour est l'ennemi de demain. Nous sommes ainsi confrontés à un monde anarchique, conflictuel, purement géopolitique où seul compte l'intérêt égoïste des puissants.

Le triomphe de l'hubris de « tous contre tous » a comme conséquence le repli sur soi et le rejet de toute action collective. Cette vision géopolitique d'affrontement d'États-nations héritée du traité de Westphalie, qui avait mis en place les nations comme matrice de l'ordre global, est toujours la nôtre. Il nous appartient aujourd'hui de penser cet héritage dans la perspective de la transformation actuelle du monde, particulièrement devant l'émergence d'immenses défis de sécurité qui se posent à l'humanité et que représentent les périls existentiels pour la planète dus à l'activité humaine.

Ces périls symbolisés par ce que nous connaissons tous, c'est-à-dire le dérèglement climatique, exigent ainsi une recherche de solutions qui font appel au collectif et à la coopération. Aucun État-nation, aussi puissant soit-il, n'a la capacité d'apporter seul des réponses à ces risques. Les réponses collectives sont les seules capables d'apporter des solutions. Le problème à résoudre devient alors celui de la tension permanente entre l'action collective et l'intérêt de chaque État-nation, entre le monde d'hier de la géopolitique et le monde de demain des périls planétaires.

Discerner les tendances lourdes qui vont structurer le monde de demain est le seul moyen de préparer un nouvel ordre mondial dans lequel, à défaut de la « paix perpétuelle » kantienne, on puisse donner une chance à la paix. Aussi, c'est dans le cadre de cette réflexion engagée par Paul Quilès que notre organisation IDN a décidé d'élargir son champ d'action pour prendre en compte ces nouveaux périls planétaires et surtout leurs interconnexions en créant un Observatoire des périls planétaires (OPP). Nous avons donc organisé ce colloque dans une double démarche. D'une part, faire un point après dix années de travail et d'autre part, marquer une nouvelle étape de notre action et pour cela, il nous fallait avec vous et nos intervenants prendre le temps d'une réflexion ouverte et autant que possible prospective pour éclaircir ce

qui constitue en définitive notre horizon, c'est-à-dire l'établissement d'une sécurité collective qui rende possible une paix durable.

Comment oser la paix dans un monde aussi menaçant, fragmenté et chaotique ? Le sénateur Guy Benarroche, qui nous honore de sa présence, ouvrira officiellement ce colloque. Mais je voudrais auparavant remercier très vivement la sénatrice Nicole Bonnefoy qui nous a permis d'obtenir cette magnifique salle, la fondation Charles-Léopold-Mayer pour le Progrès humain, pour son soutien financier, et les intervenants qui ont accepté de sacrifier leur samedi. Je n'oublie pas tous les membres d'IDN qui œuvrent depuis plusieurs mois pour l'organisation de cette manifestation, et enfin, bien sûr, tous les personnels du Sénat qui nous ont aidés pour le bon déroulement de ce colloque.

Guy Benarroche, Sénateur des Bouches-du Rhône

Je voudrais vous remercier pour votre initiative et pour l'organisation de ce colloque. Je suis extrêmement flatté et heureux que vous m'y ayez invité pour pouvoir l'inaugurer. Je ne vais pas vous prendre trop de temps puisque, sur le sujet auquel est consacré ce colloque, il y a des gens qui sont beaucoup plus compétents et beaucoup plus experts que moi. Je viens d'en entendre et vos réflexions me seront utiles d'ailleurs dans la défense d'un certain nombre d'idées, de pensées, d'analyses que beaucoup de parlementaires ne maîtrisent pas et ne connaissent pas. Ces lacunes ne leur permettent pas, dans la réalité, de juger avec efficacité, efficience et donc opérationnalité, ce qui se passe véritablement aujourd'hui. Donc, j'ai déjà appris beaucoup en vous écoutant et j'essaierai de le partager.

Je suis sénateur des Bouches-du-Rhône, faisant partie du Groupe écologiste du Sénat et je suis vice-président de la Commission des Lois. En fait, mon combat écologiste a démarré dans les années 1970. À l'époque, j'étais jeune, et ce combat écologiste, dès le départ, a été mêlé au combat pour le pacifisme, contre l'utilisation des armes nucléaires et ensuite bien entendu aussi, je dois le dire, contre l'énergie nucléaire civile qui, pour moi, est arrivée essentiellement en raison de l'utilisation de l'énergie nucléaire militaire. Je ne reviendrai pas sur l'histoire de

ces années 1970, c'est un combat que nous avons perdu, en tout cas en France, et que nous sommes peut-être en train de perdre une nouvelle fois de la même façon que celui contre l'utilisation de la force et de la dissuasion nucléaire. Mais nous sommes là pour nous battre contre l'énergie nucléaire et la dissuasion nucléaire, qui n'est pas une dissuasion d'ailleurs, qui l'est de moins en moins.

Il est vrai qu'il est important d'avoir les analyses que nous avons et de pouvoir les partager. Il est vrai aussi que nous avons besoin de raconter une histoire, que ce récit peut être raconté par différents biais, par des témoignages, par exemple, sur ce qui s'est passé à Hiroshima et à Nagasaki, par des films comme Docteur Folamour de Stanley Kubrick, un vieux film qui a aussi contribué à mon engagement. Je suis persuadé qu'aujourd'hui un certain nombre de témoignages, de films, de représentations de ce qu'est la dissuasion nucléaire peuvent permettre en fait aussi d'avancer et doivent être menés en même temps que les analyses que vous nous avez présentées.

J'essaierai, de la meilleure façon que je le peux, de diffuser ces messages-là au sein des commissions importantes des Affaires étrangères qui existent à l'Assemblée nationale et au Sénat, de telle façon que les décisions qui peuvent être prises, les valeurs qui peuvent être portées, les combats qui peuvent être menés par les parlementaires, y compris auprès du gouvernement français, puissent vraiment servir à infléchir radicalement nos positions. Dans notre façon d'avancer aujourd'hui, nous devons faire revenir au premier plan les valeurs que nous défendons tous et qui sont très menacées.

Je vous souhaite un bon colloque.

Table ronde N° 1 : L'état du monde

Modérateur : Marc Finaud, vice-président d'IDN

Marc Finaud : Bienvenue à cette table ronde sur l'état du monde. Nous allons commencer par Pierre Buhler, qui est un ancien collègue du Quai d'Orsay, ancien ambassadeur notamment en Pologne, où nous avons fait nos premières armes pendant la guerre froide. Donc, Pierre, quelle est ton appréciation de l'état du monde, sur les guerres, les menaces, les risques, les périls et le paysage stratégique ?

Pierre Buhler : Merci de cette invitation. J'aimerais peut-être tout d'abord saluer la démarche d'Initiatives pour le Désarmement Nucléaire, qui est, de ce que j'ai compris, de dépasser l'objectif de sensibilisation au risque de guerre nucléaire pour donc l'élargir à la menace systémique globale. Je dirais qu'une illustration éclairante nous est offerte de ce débordement précisément par la guerre qui se déroule et sous nos yeux et sur notre continent en Ukraine. C'est certes une guerre conventionnelle, mais c'est tout de même une guerre conduite dans l'ombre d'une menace nucléaire, régulièrement agitée avec force gesticulations, par l'État agresseur, illustrant ce que vient de nous dire le général Norlain : c'est l'arme des prédateurs, aux fins d'intimider les États européens et les États-Unis dans leur droit d'exercice de la légitime défense collective. J'aimerais ajouter que cette intimidation a été couronnée de succès puisqu'on a vu les intéressés, les Européens et les États-Unis, hésiter par crainte d'une escalade d'abord en retenant la livraison d'armements létaux puis de chars et puis d'avions puis de missiles, pour finir par les livrer à chaque fois, mais trop tard, à chaque fois que se précisait le risque d'une défaite de l'Ukraine. Quelle analyse faire de l'ensemble de la situation et quelles sont ces tendances lourdes auxquelles faisait allusion le général Norlain ?

Si vous me le permettez, peut-être d'abord quelques rappels. En lisant le document de présentation de notre colloque, j'ai vu qu'il attribuait à l'esprit westphalien une responsabilité particulière dans cette spirale, je cite, « spirale de conflit mortifère ». J'aimerais tout de même faire observer que l'histoire de l'Europe d'avant 1648, donc d'avant ce traité de Westphalie, est déjà une succession de guerres et de conflits d'une brutalité souvent terrifiante, des guerres de conquête, des guerres de succession, des guerres préventives, qui étaient d'ailleurs généralement conclues par des traités de paix joliment qualifiés de paix « perpétuelle ». C'était perpétuel jusqu'à la guerre suivante. Ceci pour dire que, si un traité de paix est l'acte juridique qui permet de mettre fin à une guerre, ce raisonnement a conduit des penseurs éminents à explorer les moyens d'éviter qu'une guerre commence.

On a donc vu des théologiens, comme Victoria, puis des penseurs comme Grotius et Erasme, qui ont essayé de définir ce que pouvait être une « guerre juste », avec, comme l'a cité le général Norlain, rapidement : il a fallu les atrocités de la bataille de Solferino en 1859 pour qu'apparaisse le droit humanitaire sur le champ de bataille, ce que les juristes appellent savamment le Jus in Bello. Mais aujourd'hui, c'est le Jus ad Bellum, le droit de faire la guerre qui nous intéresse et qui n'a vu le jour, sous forme de droit positif, qu'au XX^e siècle pour mettre fin à une pratique séculaire où la guerre était considérée comme un mode normal de conduite des relations internationales et de résolution des conflits. C'est cet objectif qui a présidé, à l'issue d'un conflit qu'on sait le plus sanglant qu'aucun autre, la Première Guerre mondiale, à la mise en place d'un ordre international autour des fameux principes de Wilson : la paix par la démocratie, l'autodétermination des peuples, le droit et le multilatéralisme, à l'origine de la création de la Société des Nations. S'y est également ajouté quelques années plus tard le pacte Briand-Kellog de 1928 qui avait pour objet, je cite, de « rendre la guerre hors la loi ». Bien que ce pacte ait été signé par une soixantaine d'États, soit pratiquement tous les États souverains de la planète à l'époque - y compris ceux qui ont lancé des guerres d'agression tout au long des années 1930.

Il a donc fallu ce second conflit, plus meurtrier encore, pour que les vainqueurs élaborent un nouvel ordre international avec des règles plus claires que dans la Société des Nations, des règles consignées dans la Charte des Nations unies, par laquelle les signataires de ce traité s'interdisent, je cite, de « recourir à la menace ou à l'emploi de la force soit contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout État ». Seule la légitime défense individuelle ou collective en cas d'agression armée ou encore un mandat donné par le Conseil de sécurité peuvent désormais justifier le recours à la force. Mais force est de constater que ce droit instauré par la Charte des Nations unies n'a cessé d'être violé avec une belle constance dès les premières années d'ailleurs de la Guerre froide.

Selon les définitions en vigueur, c'est entre une vingtaine et une centaine de cas de transgression des règles de la Charte qui ont été constatées. Et ce sont précisément les membres permanents du Conseil de sécurité, à qui revenait en principe au premier chef la responsabilité de faire respecter ces règles, qui les ont le plus enfreintes, sans évidemment craindre la moindre conséquence en termes d'action du Conseil de sécurité, grâce à l'utilisation ou la menace d'utilisation du droit de veto.

L'expédition franco-britannique de Suez en 1956 peut difficilement, ainsi, être justifiée au titre du droit de légitime défense, mais tel est le cas, également, des interventions soviétiques en Hongrie, à Prague, en Afghanistan, de l'intervention de l'OTAN en Serbie en 1999 et de la 2^e guerre d'Irak conduite par les États-Unis en 2003. À ce propos, c'est précisément lors de la première guerre

d'Irak, donc en 1990, après l'invasion du Koweït par Saddam Hussein, que le système de sécurité collective mis en place en 1945 a été en mesure d'opérer conformément à son esprit originel.

Ces violations, qu'elles soient le fait de membres permanents du Conseil de sécurité ou d'autres États, ont toujours été assorties de justifications plus ou moins crédibles : on invoquait de prétendues invitations du gouvernement local en Hongrie ou à Prague, la protection de minorités ou des preuves de dissimulation d'armes de destruction massive dans le cas de l'Irak en 2003, etc. En lançant sa guerre d'agression contre l'Ukraine en février 2022, le président Poutine ne s'est même pas donné la peine d'inventer le moindre alibi. En agissant ainsi, il plantait en quelque sorte le dernier clou dans le cercueil de la sécurité collective, de la paix par le droit, un mode d'organisation des relations internationales à vrai dire déjà à l'agonie.

L'espoir d'une résurrection de ce paradigme me semble relever désormais d'une vue de l'esprit : on voit assez mal les États accepter de gager leur sécurité sur de simples actes juridiques, des garanties ou des traités. Quelles sont les alternatives ? L'idée, pour mémoire, de la paix dans le monde grâce à l'abolition du capitalisme et de son stade suprême, l'impérialisme, a été le mantra d'une partie de l'humanité pendant des décennies. Cette idée a sombré avec l'implosion de l'Union soviétique et on ne parle plus de de cette fantasmagorie aujourd'hui. Il y a eu la paix par le commerce, suggérée par Montesquieu avec le « doux commerce », ou invoquée par des pays comme l'Allemagne ; mais elle peine à convaincre quand on voit l'usage qu'en ont fait les deux principaux bénéficiaires, la Russie et la Chine. Il y a aussi la paix par la démocratie, qui est au fond le socle du projet européen né sur le continent le plus dévasté par les guerres qui se sont enchaînées au cours du millénaire écoulé, même si on peut sans doute remonter encore plus loin. Il ne reste aujourd'hui plus qu'une trentaine de démocraties libérales dans le monde, en Europe principalement, alors que, comme le général Norlain l'a souligné, les régimes autoritaires ou dictatoriaux ne cessent de gagner du terrain. Il est donc difficile dans ces conditions de placer des espoirs démesurés dans cette perspective.

La guerre d'Ukraine sanctionne sans ambages le retour au paradigme du primat de la force, paradigme d'avant 1945. C'est ce monde hobbesien auquel faisait allusion le général, mais dans un paysage transformé comme on le sait par l'arme nucléaire, dont le Traité de non-prolifération de 1968 n'a pas pu empêcher plusieurs États de s'en doter et d'autres d'y aspirer. Les armes sont devenues plus létales et les conflits sont menés aujourd'hui avec une palette beaucoup plus large d'instruments sur le terrain de l'information, de l'influence, la cyberguerre, ce qu'on appelle la guerre hybride, que ne régit pas davantage le moindre droit international

Une conclusion provisoire s'inscrit dans ce contexte, celui d'un jeu sans règles où tous les coups

sont permis : le plus probable me semble être le retour à ce paradigme séculaire de la paix par la force, c'est-à-dire un schéma où les stratégies de puissance et de réassurance vont se loger dans des alliances, multilatérales ou bilatérales, dans des logiques de protectorat, de sphères d'influence, d'États-clients ou d'alignements circonstanciels des uns et des autres. Il suffit, pour s'en convaincre, de regarder les dépenses militaires déployées au service de ces stratégies : la Chine a augmenté ses défenses militaires de plus de 7 % en 2024, la même progression que l'année précédente ; la Russie les a augmentées de 10 fois ce chiffre, 70 % d'une année sur l'autre, entre 2023 et 2024 ; pour les États-Unis, la progression n'est que de 3 %, mais elle s'applique à une masse colossale, qui s'élève cette année à quelque 850 milliards de dollars ; les dépenses militaires agrégées à l'échelle de l'ensemble de la planète ont crû de 9 % en 2023 pour atteindre 2 440 milliards de dollars, ce qui est vertigineux et ne dit plus grand-chose.

Je ne pense pas qu'il y ait besoin de beaucoup d'autres illustrations de ce point. Je suppose qu'on parlera des arsenaux nucléaires plus tard. Pour finir sur les armes nucléaires, je dirais que cette course aux armements se traduit aussi par la modernisation constante des arsenaux et des vecteurs en même temps probablement que l'affaiblissement du régime de non-prolifération et des accords de multilatéraux de maîtrise des armements. On voit l'aspiration de nouveaux États à la détention de l'arme nucléaire. J'aimerais finir en partageant avec vous un sondage récent fait en Ukraine sur les priorités de l'après-guerre : les Ukrainiens placent comme priorité la reconstruction, mais en 3ème place, et avant l'adhésion à l'Union européenne et à l'OTAN, ils placent un mécanisme de restauration du statut nucléaire dont ce pays jouissait, si on peut dire, jusqu'en 1994.

Marc Finaud : Merci Pierre, pour ce panorama évidemment à la fois historique, analytique et géopolitique qui n'incite pas beaucoup à l'optimisme. Mais on pourra y revenir justement pour noter les différentes époques où le monde a avancé plus vers la paix que vers la guerre et que malheureusement les leçons de l'histoire ne sont pas toujours suivies par les dirigeants. Maintenant je cède la parole à Joseph Maïla, dont je ne vais pas lire l'impressionnante biographie : sachez juste qu'il est actuellement professeur de géopolitique à l'École supérieure des Sciences économiques et commerciales (ESSEC).

Joseph Maïla : Merci de l'invitation d'IDN à laquelle je suis extrêmement sensible. Dans mon introduction, j'essaierai de mettre en place quelques notions, puis je parlerai des sources de la conflictualité contemporaine et enfin je reviendrai sur des considérations sur le système international contemporain. Donc pour mon premier point, je prends le relais de l'excellent exposé de Pierre Buhler qui véritablement a planté le décor de ce paysage international tel qu'il

s'impose à nous aujourd'hui et qui n'est pas réjouissant. Je ne pense pas avoir de nouvelles plus optimistes ou un regard plus optimiste sur la réalité des choses. Il est vrai que nous avons basculé très rapidement depuis la chute du mur de Berlin, depuis la fin de l'unilatéralisme, depuis la fin de l'hyperpuissance ou disons une hyperpuissance qui est sur le chemin d'un partage du pouvoir, enfin si elle acceptait de partager son pouvoir. Au contraire, nous sommes installés dans un monde de rivalité et c'est là effectivement où le paradigme hobbesien s'impose de plus en plus à nous, c'est-à-dire un modèle où la confrontation est véritablement l'essence des relations internationales. On se pose en s'opposant, on est dans un contexte où l'on est sorti de tout ce que le système libéral international ou universel a pu être, comment il a été conçu en 1945 avec des règles de droit avec la Charte de l'ONU, avec la régulation du recours à la force.

Aujourd'hui, tout cela a sauté et on se retrouve dans un monde de dérégulation systémique, sans ordre, sans centralité de régulation. J'y reviendrai en conclusion. Puisque nous sommes dans la logique de la confrontation et de la guerre, nous sommes aussi dans ce que j'appellerai la disparition du couple que signalait Pierre Buhler du Jus ad Bellum et du Jus in Bello, du droit de faire la guerre et du droit pendant la guerre, les règles à respecter, ce qu'on appelle le droit international humanitaire. Le Jus ad Bellum a disparu, il n'existe plus sur le plan juridique : la Charte de l'ONU utilise une seule fois le mot « guerre » pour dire « plus jamais la guerre », donc on n'a plus le droit de faire la guerre et l'article 51 de la Charte des Nations Unies dit en substance : *« vous avez le la possibilité de recourir à la force lors d'une attaque contre votre territoire en attendant que le Conseil de de sécurité se saisisse de votre cas et puisse le traiter »*. À ce moment-là, la conscience universelle ou l'organisation universelle se substitue à la volonté souveraine des États pour venir au secours de l'État qui a été agressé. Donc, on ne fait plus la guerre de soi-même pour soi-même ; il y a un ordre international qu'il faut respecter, c'est l'ordre des souverainetés et quand il est violé, effectivement, l'ONU intervient. Cela n'existe plus, mais en même temps on a en réalité fait disparaître le Jus ad Bellum ; on n'a plus le droit de faire la guerre. L'ONU utilise le terme « recours à la force », mais le recours à la force, c'est le recours légal à la force autorisée par le Conseil de sécurité des Nations unies. Mais on voit le piètre état de l'autre partie ou de l'autre membre du couple le Jus in Bello, qui est aujourd'hui violé de manière systématique que ce soit en Ukraine, que ce soit à Gaza, pour ne parler que des dossiers les plus chauds. Nous sommes dans cette réalité que Hobbes désignait au chapitre 14 du Léviathan comme un « monde de gladiateurs ». Nous sommes revenus à ce monde de gladiateurs où la force s'impose et où l'on recourt à la force dès qu'on se sent menacé, sans même passer par le Conseil de sécurité : on l'a vu au moment de la seconde guerre du Golfe de 2003 où George Bush Junior a décidé, en dépit du Conseil de sécurité, d'aller directement à la guerre. Donc, mon constat est aussi pessimiste que celui de Pierre Buhler, mais je voudrais ajouter deux

choses. Ce qui m'inquiète le plus c'est que, aujourd'hui, pour comprendre ces réalités qui sont mises en place, nous avons un traitement que j'appelle une géographie cognitive. Quand vous regardez les explications qu'on peut donner à cette situation, vous avez des mots-valises qui reviennent. Je voudrais en signaler trois : le premier, c'est que nous avons admis la verticalité du monde (le Nord dit « collectif » et le Sud dit « global ») ; le deuxième, c'est nous avons admis aussi ce que j'appelle la construction des tendances (il y a des puissances qui émergent et les puissances établies qui vont disparaître ou perdre leur hégémonie ; avec ce logiciel, on peut spéculer sur le déclin des uns et la fortune des autres) ; le troisième, c'est ce que je nomme la disparité normative, c'est-à-dire qu'aujourd'hui les règles ne sont pas les mêmes pour tous : dans la déclaration sino-russe du 4 février 2022, Poutine et Xi Ji Ping disent « *nous sommes pour les droits de l'homme, nous sommes pour la démocratie, nous sommes pour l'ordre international* », mais attention, les droits de l'homme doivent être interprétés à l'aune des réalités nationales, il faut préserver les cultures, la démocratie ne suppose pas le pluripartisme. On est donc en train de réviser les concepts et nous nous engouffrons systématiquement en reprenant ces catégories. Cela rappelle ce que, au Moyen-Âge, on appelait la « querelle des universaux » : on prenait de grands concepts, on disait « *qu'est-ce que le noir, le blanc, le rouge, la bonté, la justice ?* » ; on mettait des gens dans des catégories, on portait des jugements à partir de ces catégories et on en induisait des comportements. « *Vous êtes parmi les BRICS ?* » La diversité des BRICS est immense face au « Nord collectif » dont on ne sait pas s'il est tellement collectif, et on entre dans cette description des réalités absolument tragique, une classification, une taxinomie cognitive qui s'impose à nous et qui ne facilite pas l'intelligence des réalités. Il y a donc une dissonance totale entre le monde construit en 1945 et la réalité que Pierre Buhler a décrite.

Mon deuxième point, c'est d'essayer de voir avec vous, bien que je n'en sois pas un spécialiste, le problème de l'arme nucléaire. Celui-ci s'inscrit dans un monde de conflictualité et dans des modes alternatifs de conflictualité qui ne passe pas nécessairement par les armes puisqu'elle peut aussi passer par l'influence : on peut utiliser le dollar comme un moyen de faire la guerre ; on peut aussi utiliser le droit comme moyen de faire la guerre comme l'a fait Poutine quand il a envahi l'Ukraine en disant qu'il s'agissait d'une opération de police. Or, une opération de police qui passe par la menace de recourir à l'arme nucléaire, c'est vraiment une super police d'une musculature absolument extraordinaire. Je vais revenir à quelque chose de plus classique, c'est au fond d'essayer de voir quelles sont les sources de la perturbation.

Au plan international, je pense qu'il y en a trois. La première. Ce sont les diverses conflictualités : certains conflits sont des conflits classiques comme celui de la Palestine, celui de l'Ukraine, potentiellement celui de Taïwan. La menace de recourir à la force, Poutine l'a mise à exécution ;

on ne sait pas comment décrire l'action de Netanyahu ni comment ou pourquoi il faudrait arrêter la guerre. Ce qui semble important, plus que la menace, c'est la perception de la menace. Nous sommes dans un monde où les lunettes avec lesquelles on essaie d'entrevoir les réalités internationales déterminent de manière extraordinaire une démultiplication du conflit simplement par la peur que ce conflit vous englobe. On peut faire la description de tous ces conflits qui tardent à être résolus, mais on peut aussi parler d'un expansionnisme chinois en préparation sans que cela soit insultant pour quiconque. On peut rappeler la montée en puissance des budgets militaires : entre 272 et 400 milliards pour la Chine et, pour la fin en 2025, entre 980 et 1000 milliards pour les États-Unis. Quand Hobbes écrivait, il notait que les rois et les princes autour de lui disaient qu'ils voulaient la paix, mais alors, se demandait-il, à quoi ça servait cette accumulation des arsenaux et des et des armes ? C'est toujours le cas : on n'a jamais autant parlé de la paix, mais en même temps on n'a jamais autant accumulé d'armes. Il y a donc une espèce de contradiction avec cette course aux armements. Pierre Buhler a rappelé les chiffres qui parlent pour eux-mêmes.

À propos du programme nucléaire iranien vient de se tenir une réunion à Genève qui a été très négative entre les Européens et les Iraniens pour la reprise des discussions sur l'accord de 2015 (le JCPOA) relatif à l'enrichissement d'uranium. C'est le président Trump qui en 2018 s'est retiré de cet accord qui avait été conclu pour précisément réduire et contrôler le programme nucléaire iranien sous le contrôle de l'AIEA. C'est un exemple de ces conflits qui traînent, que les Anglo-Saxons appellent des *protracted conflicts*, des conflits peuvent s'étirer dans le temps donc on n'en finit pas. Le seul qui ait été résolu et qui était le plus ancien a été le conflit irlandais avec l'accord du Vendredi-Saint sous l'égide du président Clinton. Le second par ordre d'ancienneté qui n'arrive pas à être résolu est celui de la Palestine. Puis il y a des conflits dits « gelés » : on a vu comment s'est résolu de manière hallucinante et d'une violence et d'une brutalité extrêmes le problème du Haut-Karabakh, qui a été avalé par l'Azerbaïdjan en 24h ou 48h.

Comme source de conflictualité, on peut aussi identifier les radicalités : nous sommes dans un monde de disparités des représentations ; la représentation du monde n'est plus le monopole de l'Occident. C'est tant mieux car on peut regarder le monde autrement que par les lunettes occidentales, mais cette diversité de la perception du monde telle qu'il doit être commence à être inquiétante pour trois raisons.

La première, c'est effectivement quand ces représentations du monde sont dictées par des critères strictement identitaires, notamment par les identités religieuses, alors que l'ordre mondial est censé être régi par des valeurs internationales.

La deuxième tendance dans les radicalités qui, si elle continuait, serait nuisible à l'ordre international, c'est cette tendance notamment des BRICS, ce qui n'enlève rien à la culpabilité de l'Occident, visant la construction d'un système multilatéral alternatif : les BRICS essaient de négocier leur propre monnaie avec leur propre banque, pourquoi ne pas envisager une ONU-bis, un multilatéralisme alternatif ? Or la Charte de l'ONU prévoit déjà en son Chapitre VIII un rôle pour des systèmes de coopération régionale qui doivent coopérer avec l'ONU. Avec les BRICS, on a l'impression qu'ils coopèrent contre l'ONU ; on sort des logiques de participation à un système multilatéral pour se dire pourquoi pas entre nous, Brésiliens, Iraniens, Chinois, Russes, etc. ? Il y a donc ce que j'appellerai, dans les radicalités, ces disparités cognitives : les droits de l'Homme qui sont discutables, la Cour pénale internationale dont on met en cause les mandats d'arrêt, notamment en invoquant l'immunité prévue par l'article 98 du Statut de Rome.

La troisième raison, qui est source de perturbation du système international, ce sont les transversalités en crise : le multilatéralisme onusien, les impasses sur le commerce international, les biens publics mondiaux qui sont l'objet aujourd'hui de remise en cause systématique. Tous ces forums internationaux qui étaient prévus pour régler des questions de gestion du bien commun sont aujourd'hui en panne.

Je termine sur cette conclusion qui est mon troisième point : le système international est en crise est en crise pour trois raisons.

La première, c'est que nous sommes entrés dans un cadre multilatéral dysfonctionnel qui a favorisé l'unilatéralisme : le recours à la force est devenu aujourd'hui un système de protection ou de perception de réponse à une perception de la menace qui se passe de l'évaluation de la menace. L'évaluation de la menace se fait au Conseil de sécurité quand vous discutez avec les autres : traditionnellement, un État sentait qu'il allait être attaqué, il avait même le droit d'opposer un veto, mais il discutait d'abord. Aujourd'hui, il recourt à la préemption ; il se sent menacé, et même si les autres ne partagent pas son idée que Saddam Hussein possède des armes de destruction massive, il va se passer de leur avis. Ce système est dysfonctionnel.

Deuxième raison, il y a une dissémination de la puissance : la puissance concentrée du style guerre froide monopolisée par deux grandes puissances a disparu. Doit-on s'en réjouir et se féliciter de la montée des autres puissances ? Oui et non : si tout le monde veut avoir sa bombe nucléaire, son armée puissante, son « étranger proche » pour reprendre l'expression de Poutine, à ce moment-là, avec cette dissémination de la puissance, le moyen de prévenir ou résoudre les conflits ne passe plus forcément par l'ONU mais consiste à créer des conférences de sécurité régionale.

Une des grandes questions qui se posent dans le monde en termes de stabilité de l'ordre international, c'est le Moyen-Orient, mais pourquoi est-ce la seule région où il n'existe ni l'équivalent de l'Union européenne, ni l'équivalent de l'Organisation des États américains, ni l'équivalent de l'OTAN, ni l'équivalent de l'ASEAN ? Il existe des coopérations régionales dans lesquelles on peut discuter à la fois de coopération et de sécurité, donc rien n'interdirait que cette dialectique se mette en place aussi au Moyen-Orient puisque la puissance n'appartient plus aux puissants aujourd'hui.

Tout le monde peut se revendiquer d'une puissance sur le plan nucléaire : on le voit les Saoudiens et les Turcs menacer le monde de se doter de l'arme atomique si l'Iran l'obtenait. La règle commune est contestée un peu partout. Même Hobbes, qui ne discutait pas le recours à la souveraineté pour défendre les intérêts, répétait l'expression latine que tout le monde connaît : *pacta sunt servanda* (les traités doivent être respectés). Quand un État ne respecte plus sa parole aujourd'hui, le droit international est remis en question : or il repose sur un équilibre entre les exigences de la souveraineté et les contraintes de l'environnement. Vous pouvez faire tout ce que vous voulez, mais vous existez avec d'autres, c'est-à-dire l'environnement, et la règle est un compromis entre ce qu'on peut théoriquement faire comme État et ce qu'on doit absolument faire quand on veut vivre en paix avec les autres.

Marc Finaud : Merci, professeur, pour ce constat encore très réaliste de cette opposition, cette confrontation entre la force et le droit. Puisqu'on fait souvent cette métaphore comparant les États à des personnes dans une société, la question qui se pose, c'est, parce qu'il y a des criminels dans un pays, est-ce que pour autant qu'on va abroger le code pénal ? On peut aussi se poser cette question au plan international. Nous avons évidemment déjà parlé de la Russie, or nous avons la chance d'avoir une spécialiste de la Russie et de la région, Céline Marangé, qui est chercheuse à l'Institut de recherche stratégique de l'école militaire (IRSEM) à qui je donne la parole

Cécile Marangé : *(l'oratrice n'a pas souhaité publier sa contribution).*

Marc Finaud : Merci professeure, pour ce panorama très précis et inquiétant, mais surtout pour votre conclusion. Je vais céder tout de suite la parole à Anne-Cécile Robert, notre dernière panéliste, qui est directrice adjointe du Monde diplomatique et qui vient de publier l'ouvrage *Le défi de la paix - remodeler les organisations internationales* disponible dans toutes les bonnes librairies et en ligne.

Anne-Cécile Robert : Merci beaucoup. En écoutant les précédents intervenants, j'ai dû repenser mon intervention parce qu'il est inutile de redire ce qui a été dit parfois très brillamment. Je traiterai de trois points.

Le premier vise à faire le lien avec ce qui a été dit précédemment : c'est la question de la règle du jeu. C'est en effet extrêmement préoccupant de voir disparaître en ce moment la règle du jeu ; aucune société ne peut fonctionner sans règle du jeu, quitte à ce que cette règle, comme il a été rappelé, soit violée mais au moins on a un point de repère ; on sait quand on a franchi des limites et en particulier ce qu'on appelle la société civile a des points d'appui pour dire « vous avez franchi une ligne rouge ». Il faut absolument revenir à la règle dont la disparition est la caractéristique de notre époque. Je partage ce qu'a dit Céline Marangé sur la Charte de l'ONU comme une excellente règle du jeu sur laquelle il faudrait se pencher et qu'il faudrait défendre pour aller plus loin et compléter. Une règle du jeu, comme tout système de droit d'ailleurs, nécessite de la croyance et de la vertu, c'est-à-dire une règle du jeu peut toujours être violée en particulier par les rapports de force, mais elle ne l'est pas ou elle l'est moins quand les acteurs croient à cette règle et font preuve de vertu pour s'y soumettre. Ce qui est préoccupant, c'est que cette croyance en la règle disparaît et que la vertu pour la faire appliquer disparaît. À propos de cette disparition, on vient de parler de la Russie, mais toutes les grandes puissances, notamment les cinq membres permanents du Conseil de sécurité, s'y adonnent. Malheureusement aucun ne montre l'exemple, la Russie bien sûr, mais aussi les États-Unis en 2003 quand ils ont agressé l'Irak après avoir menti de manière éhontée devant le Conseil de sécurité ; les Chinois dans leur « étranger proche » ; même la France en avril 2018 quand elle a bombardé les installations chimiques de Bachar al-Assad, pour une bonne raison évidemment, arrêter les bombardements chimiques, mais c'était une violation de la Charte de l'ONU sur le recours à la force : le Secrétaire général de l'ONU António Guterres avait fait un rappel à l'ordre qui évidemment n'avait été suivi d'aucun effet au Conseil de sécurité.

Donc personne ne montre l'exemple et par conséquent les protestations ou les condamnations auxquelles se livrent certains tombent à plat. Quand vous ne respectez pas vous-même une règle, vous n'êtes pas fondé à demander à ce qu'elle le soit par d'autres. C'est tout le problème de l'absence totale de crédibilité des Occidentaux par rapport à la Russie et le communiqué catastrophique du Quai d'Orsay il y a 48 heures sur les mandats d'arrêt de la Cour pénale internationale est extrêmement inquiétant. À partir du moment où on défend la justice pénale internationale, ce qui a été le cas de la France, il faut l'appliquer partout. Quand on met côte à côte les communiqués que la France a publiés sur le mandat d'arrêt contre Vladimir Poutine et celui sur l'immunité de Netanyahu, c'est désastreux.

On contribue nous-même à détruire la règle du jeu et l'ordre international. Céline Marangé a cité les chanteurs et les acteurs russes, mais nous avons aussi sur nos plateaux de télévision les éditocrates, les experts en expertise qui nous disent « on a qu'à aller bombarder la Russie et puisqu'on y est aussi la Corée du Nord. Cela rappelle général Boum dans la Grande Duchesse de Gérolstein d'Offenbach. Certains intellectuels, des journalistes relégitiment aussi la guerre. La guerre est relégitimée par les puissants, mais elle est aussi relégitimée par des intellectuels, des philosophes dont un ancien ministre de l'Éducation nationale, qui nous expliquent « on avait bien raison de bombarder Hiroshima et Nagasaki, donc pourquoi Netanyahu ne ferait-il pas pareil à Gaza ? » Le monde intellectuel est en train lui aussi de vaciller alors que normalement il est là pour dire aux puissants qu'ils dérapent. Le monde intellectuel ne joue pas son rôle et la presse malheureusement, à l'exception de mon journal bien sûr, ne joue pas son rôle non plus.

Le défi est de recréer de l'espace commun quand tout pousse à séparer, à radicaliser les logiques identitaires, les logiques religieuses, etc. Comment recréer de l'espace commun ? Les Occidentaux jettent de l'huile sur le feu au lieu de contribuer à recréer de l'espace commun. Les Occidentaux, vu que ce sont des démocraties, sont supposés faire baisser la tension l'augmente en tenant des discours complètement binaires, manichéens, « les gentils contre les méchants », sans jamais se remettre en cause. Après tout, on pourrait dire à Poutine qui a commis une faute tragique en violant la Charte de l'ONU, « *vous avez violé la Charte, mais pour faire descendre les tensions, nous reconnaissons que nous aussi avons violé la Charte en 1999 au Kosovo, en 2003 en Irak, etc.* » Si chacun reconnaît ses fautes, on pourrait recommencer une partie. Mais nous ne faisons jamais cela, nous les Occidentaux, nous avons toujours raison. Ce discours agace la planète entière et on ne nous écoute plus. La France va en subir des conséquences dramatiques, comme ce qui s'est passé en Afrique hier avec les décisions du Tchad et du Sénégal. Ce n'est que le début : nous allons payer une addition probablement beaucoup plus chère que les autres.

Comment créer du commun ? Je me réfère à la conclusion de Céline Marangé sur Charte de l'ONU et le recours à la force. Cette idée qu'il y aurait un monde qui opposerait les gentilles démocraties aux méchantes dictatures n'a absolument aucun sens du point de vue du droit de la guerre et de l'histoire de la guerre. Cela a un sens pour nous parce que moi je suis une démocrate, je suis je crois aux valeurs occidentales. J'ai la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen dans ma chambre, mais je pense que placer la conversation internationale sur ce terrain ne peut conduire qu'à la guerre d'abord parce que nous-mêmes nous ne respectons pas nos propres valeurs : nous vendons des armes à des régimes qui vitrifient leur propre population, à l'Égypte, à l'Arabie saoudite, à des gens qui découpent les journalistes dans les consulats. Donc dire que les démocraties seraient plus vertueuses sur la scène internationale n'a absolument aucun

sens et pourtant ce discours-là monte ; c'est un puissant carburant de la guerre surtout que, comme on peut être très facilement pris en en défaut, on alimente le discours de l'adversaire. Poutine est passé maître dans l'art de retourner nos propres citations pour prendre à témoin le reste de la planète et lui-même continuer ses propres crimes. Il va bien falloir effectivement l'arrêter, alors donc recréer de l'espace commun, c'est ce type d'initiatives qui sont extrêmement importantes pour que l'ambiance change. L'ambiance générale, c'est la justification de la guerre, la justification intellectuelle presque messianique de la guerre, les guerres justes déguisées sous différents oripeaux. La responsabilité de protéger était à mon avis un principe erroné de ce point de vue puisque c'est ce principe qui a servi à la guerre en Libye en 2011, guerre légale justifiée par le Conseil de sécurité. Mais au fond c'était quand même une réhabilitation de la « guerre juste » avec tout ce que ça peut avoir de dangereux, parce que chacun voit la guerre juste à sa porte.

Donc, à propos de recréer du commun, j'ai quelques différences avec un ou deux intervenants avant moi. Il y a effectivement la tentation pour des pays comme la Chine de créer un ordre parallèle et c'est ce qu'ils font d'ailleurs : ils ont une banque de développement, ils ont l'Organisation de coopération de Shanghai ; la Russie, comme l'a dit Céline Marangé, décrit elle-même une autre vision du monde avec d'autres règles, mais en même temps, les Chinois sont en ce moment les meilleurs défenseurs de l'ONU : ils payent leur contribution en avance, ils envoient beaucoup de fonctionnaires, ils sont présents sur tous les dossiers, ils jouent sur les deux tableaux, évidemment, pour ramener l'ordre international très loin de la défense des droits de l'Homme. À chaque fois qu'il y a une négociation Conseil de sécurité, ils disent d'accord pour une opération de maintien de la paix, mais à condition de supprimer toute référence aux droits de l'homme. C'est vrai, les droits de l'homme sont à chaque fois perdants, mais la question de savoir si l'ONU peut survivre et être encore un cadre existe et est toujours pertinente puisque la Chine continue à défendre l'ONU. Même Vladimir Poutine avait fait un grand discours à l'ONU en 2018 dans lequel il appelait une grande coalition des pays contre le terrorisme. Cela a été pris à l'époque par les Occidentaux comme une opération de communication ; c'était probablement le cas car le type est retors, mais en même temps si on lui avait dit « chiche ! », peut-être qu'on aurait au moins eu un moment où on aurait rediscuté des règles du jeu international et notamment des règles du recours à la force, même si les raisons qui l'ont poussé à agresser l'Ukraine sont tellement puissantes qu'il l'aurait probablement fait tout de même.

Je plaide pour une réforme complètement utopique, mais ici je pense que l'utopie n'est pas bannie. Je plaide pour que les cinq membres permanent du Conseil de sécurité se retrouvent à huis clos quelque part pour s'engueuler un bon coup et ressortent en disant « d'accord, on signe de nouveau en bas de la Charte, on arrête de violer le recours à la force, on se met d'accord et

on calme le jeu. » Je propose Dakar comme lieu de ce conclave qui semble peu imminent bien sûr vu l'ambiance.

Dernier point : la Chine investit l'ONU, mais les pays du Sud s'intéressent aussi beaucoup à l'ONU. Le Sommet de l'Avenir qui a eu lieu fin septembre 2024 à New York et dont on se demandait s'il allait avoir lieu tellement l'ambiance est déplorable sur la scène internationale, a tout de même eu lieu. Tout le monde est venu à haut niveau c'est-à-dire au niveau des chefs d'État ou de gouvernement, ce qui est plutôt un signe positif. Non seulement les dirigeants de la planète n'ont pas décidé d'enterrer définitivement le système multilatéral, mais les pays du Sud ont réussi à faire passer un certain nombre de revendications, ce qui prouve que peut-être les grandes puissances sont en train de se rendre compte que les rapports de force bougent même si elles dominent tout et en ce moment surtout pour faire la guerre. Les pays du Sud ont fait passer, par exemple, dans la déclaration finale l'idée d'une réforme du système économique et financier international, ce dont les Occidentaux ne voulaient pas à l'origine. Ils ont fait passer l'idée qu'il fallait réformer l'architecture de paix et de sécurité, ce dont personne ne voulait, pas plus les Chinois que les Américains. Finalement, c'est passé dans la déclaration et les Américains ont fait une petite concession en admettant enfin qu'il pourrait y avoir deux nouveaux membres permanents du Conseil de sécurité africains. Ce sont des signaux faibles mais dont les gens comme nous doivent absolument s'emparer vu l'état des rapports de force. S'ajoute dans ce tableau un Sud qui peut-être s'emparerait de l'ordre international dans l'idée de le sauver. La procédure de l'Afrique du Sud devant la Cour internationale de justice contre Israël, indépendamment de ce qu'on pense sur le fond de la Convention sur la prévention et la répression du crime de génocide, est un signe d'appropriation du système multilatéral et des règles internationales par des pays du Sud. Cet intérêt des pays du Sud pour le système multilatéral est peut-être le signe de ce que j'appelle dans mon livre « une universalisation de l'universel ».

Je suis une universaliste, mais si ce sont toujours les mêmes qui définissent l'universel, cela devient une forme de nationalisme. Un vrai universel sera un universel défini par tout le monde. La perspective d'une universalisation de l'universel serait peut-être un moyen déjà de recréer de l'espace commun et peut-être de ramener la conversation sur ce qui nous intéresse tous, c'est-à-dire la préservation de la paix et peut-être la convergence progressive par le dialogue vers des valeurs qui seraient des valeurs finalement de progrès.

Table ronde N° 2: Dissuasion nucléaire : réalité ou illusion ?

Modératrice : Annick Suzor-Weiner - Vice-Présidente d'IDN

Annick Suzor-Weiner : Je rappelle le nom de cette table ronde : « *Dissuasion nucléaire, réalité ou illusion ?* » C'est sûr que la fameuse dissuasion nucléaire, qui est le dogme officiel de la France, qu'on n'arrive à discuter dans aucune enceinte politique, mérite largement qu'on la mette en question. Je donne d'abord la parole à Jean-Marie Collin, directeur de la campagne ICAN-France, qui va nous parler des préoccupations légitimes de sécurité liées à la politique de dissuasion nucléaire.

Jean-Marie Collin : Merci à IDN pour l'organisation de ce colloque. Comme cofondateur de cette association il y a une dizaine d'années, j'ai une pensée spéciale envers Paul Quilès, avec qui j'ai beaucoup appris et beaucoup partagé. Il est vrai qu'en raison d'une certaine banalisation du sujet « arme nucléaire », notamment dans les médias, il semble important de rappeler une évidence, une vérité de La Palice. On parle bien d'armes qui sont définies comme des armes de destruction massive, dont la puissance est sans équivalent, des armes les plus destructrices et les plus inhumaines et les plus aveugles jamais créées. Or, le risque d'utilisation d'armes nucléaires n'a jamais été aussi élevé dans un contexte à la fois de tensions internationales exacerbées par la guerre en Ukraine, de l'attaque officielle de l'Iran sur Israël, de la banalisation de la rhétorique nucléaire, de la nouvelle course aux arsenaux, également en raison des programmes de modernisation et de renouvellement qui ont débuté bien avant 2022, qui ont été programmés à partir du début des années 2000 et ce dans toutes les puissances nucléaires. Donc ces armes nucléaires reposent sur ce que l'on nomme la dissuasion nucléaire, qui est un concept, non pas un objet, et donc encore moins quelque chose de sacré, qui est aujourd'hui un peu plus discuté.

La dissuasion implique cette capacité et la volonté par des hommes politiques, ce sont bien des êtres humains, des hommes, des femmes, des militaires qui mettent en œuvre et qui vont potentiellement utiliser ces armes, des armes qui ne peuvent pas être utilisées bien sûr sans violer les lois des conflits armés, sans causer des dommages massifs, indiscriminés et intergénérationnels. Ce langage de dissuasion a toujours été utilisé dans les débats publics, permettant délibérément finalement d'effacer des menaces induites, de rendre la bombe plus acceptable, plus sympathique : c'est plus sympathique de parler de dissuasion que d'armes nucléaires, d'armes atomiques, de bombes atomiques.

Cette ruse, cet abus de langage, doit cesser. Les États doivent recentrer le débat sur la menace de préjudice humanitaire que représente l'utilisation d'armes nucléaires et sur le risque d'accidents nucléaires. Nous savons que ce sujet est extrêmement redouté par toutes les puissances nucléaires et en particulier par la France. C'est la raison pour laquelle elle a notamment refusé ces 15 dernières années, par exemple, de participer aux trois conférences intergouvernementales sur les conséquences humanitaires des armes nucléaires entre 2013 et 2014, aux deux groupes de travail à l'ONU pour faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire en 2013 et 2015, et bien sûr aux négociations du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN) ; elle a voté contre toutes les résolutions, depuis 2011 dès lors que cette thématique était abordée pour parfois même se retrouver toute seule ou quasiment toute seule à voter contre avec notre ennemi d'aujourd'hui qui s'appelle la Russie.

Lorsque les pays promeuvent la dissuasion nucléaire, ils renforcent leur volonté de proférer des menaces humanitaires catastrophiques. Tout pays qui souscrit à la théorie de la dissuasion accepte donc de participer à cette menace tacite constante à l'égard du reste du monde. Conserver une telle politique de dissuasion nucléaire, c'est finalement accepter de ne pas voir que le monde change et que celui-ci va être confronté à des risques nouveaux majeurs où les ressources humaines et financières devraient être allouées à combattre les crises du dérèglement climatique. C'est accepter que nos systèmes nucléaires soient censés fonctionner au moins jusqu'à la fin du siècle et donc de renoncer à penser que l'évolution des technologies va éroder cette dissuasion. Je vous renvoie à l'intelligence artificielle. C'est accepter d'exposer la population civile et en particulier les jeunes femmes et les jeunes filles à des risques disproportionnés, les jeunes filles pouvant en effet être dix fois plus vulnérables aux rayonnements ionisants que les autres membres de la société. Ce n'est donc pas une « assurance-vie » mais bien une « assurance-mort » pour reprendre une expression chère à Paul Quilès.

C'est accepter de promouvoir la prolifération, car ce concept finalement oblige sans cesse à la modernisation et au renouvellement des arsenaux nucléaires. C'est aller bien sûr à l'encontre du droit international et notamment celui du droit du désarmement nucléaire puisque c'est aller à l'encontre du Traité de Non-Prolifération (TNP) qui, dans son article VI oblige à négocier de bonne foi vers le désarmement. Cette notion de bonne foi a été reconnue par la Cour internationale de justice en 1996 comme ayant une portée juridique dépassant celle de la simple obligation de comportement et incluant une obligation de résultat pour véritablement parvenir à un résultat précis : le désarmement sous tous ses aspects par l'adoption d'un comportement déterminé, à savoir la poursuite de bonne foi de négociations en la matière.

C'est encore aller à l'encontre du TNP et décrédibiliser d'une manière générale ce traité, au risque de le voir s'éteindre et donc de voir augmenter notre insécurité internationale. Au risque aussi d'aller à l'encontre de deux dispositions importantes prises dans le cadre de ce TNP, acceptées par les États nucléaires, y compris le nôtre. Selon le document final de la Conférence d'examen du TNP de 2000, les États dotés d'armes nucléaires ont pris « *l'engagement sans équivoque de parvenir à l'élimination complète de leurs arsenaux nucléaires* ». Ou encore, lors de la Conférence d'examen de 2010, les États dotés ont accepté de « *réduire le rôle et l'importance des armes nucléaires dans tous les concepts, doctrines et politiques militaires et de sécurité.* »

C'est aller bien sûr à l'encontre du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (le TIAN), adopté le 6 juillet 2017 et entré en vigueur le 21 janvier 2022. Oui, les armes nucléaires sont interdites dans le droit international. Il est écrit explicitement en son article 1^{er} alinéa (d) que : « *Chaque État partie s'engage à ne jamais en aucune circonstance employer ni menacer d'employer des armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires.* » Le TIAN a vraiment créé une révolution copernicienne sur la pensée de la dissuasion nucléaire et des armes nucléaires, et c'est ce qui fait peur aux puissances nucléaires.

Je ne sais pas si, comme certains le disent, nous sommes dans le « troisième âge » de la dissuasion nucléaire, ou même si nous sommes dans la « nouvelle jeunesse » de la dissuasion nucléaire, expression utilisée récemment par un journaliste du Monde, Marc Semo. Mais force est de constater que l'objet de la dissuasion apparaît de plus en plus fébrile en raison certes du conflit entre l'Ukraine et la Russie, mais aussi donc grâce en partie au TIAN.

Actuellement, les partisans de la dissuasion semblent même devenir plus prudents à lire certains qui pourtant avaient consacré la dissuasion nucléaire comme un « bien mondial de l'humanité » car elle apporterait la paix. Ils reconnaissent aujourd'hui que la dissuasion nucléaire est bien une activité humaine, donc faillible, et que l'hypothèse d'un échec doit nécessairement être prise en compte. On assiste à un retournement de situation, que nous expliquons depuis de nombreuses années. Sur le plan international, cette dissuasion commence à être observée différemment, preuve d'un renversement des rapports de force entre le Sud et le Nord : dans la déclaration du G20 à Bali en novembre 2022 et de New Delhi en août 2023, « *L'emploi d'armes nucléaires ou la menace de leur emploi sont inacceptables.* ». Donc la dissuasion, qui consiste à menacer les autres d'utiliser des armes de destruction massive, devient inacceptable. Lors de la deuxième réunion des États parties au TIAN, ceux-ci s'engagent dans une déclaration à respecter l'interdiction de ce type d'armes de destruction massive et à éviter leurs conséquences catastrophiques. Les États parties ont aussi décidé d'ouvrir un nouvel axe de travail pour remettre en question les faux récits sur la dissuasion nucléaire.

Je rappelle que, depuis sa création, l'ADN de l'ONU inclut l'élimination des armes nucléaires, puisque la toute première résolution adoptée en janvier 1946 par l'Assemblée générale demande l'interdiction et l'élimination de ces systèmes d'armes. Pour la première fois dans une enceinte multilatérale depuis 1945, des États vont présenter en mars 2025, lors de la troisième réunion des États parties au TIAN, un argumentaire destiné à remettre en question ce concept sécuritaire. Un processus qui est un moyen de créer aussi un pont de dialogue avec ceux qui, comme la France, soutiennent cette politique de défense, car ces États croyant dans la dissuasion ne pourront pas rester sans dialogue. Ils seront obligés de répondre à cet argumentaire permettant enfin une relation et un véritable dialogue.

Cette critique vise également à réfuter toute notion d'État nucléaire dit « responsable ». Cette notion est apparue il y a une dizaine d'années : il y aurait les responsables et irresponsables. Je vous laisse deviner lesquels. Ce concept est porté notamment par la France, le Royaume-Uni et les États-Unis. En fait, la menace d'infliger des destructions massives va bien à l'encontre des intérêts légitimes de l'humanité dans son ensemble en matière de sécurité. Il s'agit d'une approche dangereuse, erronée et inacceptable de la sécurité. Les menaces nucléaires ne doivent pas être déléguées à des États « responsables » ou « irresponsables ». Il n'y a que des États qui profitent des menaces nucléaires.

Pour conclure, je soulignerai que, comme toutes les autres armes, les armes nucléaires et la politique de mise en œuvre de ces armes, la dissuasion, sont soumises aux règles et principes du droit international humanitaire, aux principes d'humanité et aux exigences de la conscience publique. Notre campagne ICAN attend ainsi une attitude responsable des politiques et des diplomates français, ce qui serait un moyen de prendre à témoin les autres puissances nucléaires et leurs alliés. Comme première action, la France devrait participer comme État observateur à la troisième réunion des États parties au TIAN. Il est à noter qu'en un an et demi, on a vu une augmentation du nombre de parlementaires français qui soutiennent cette idée. On a commencé avec une cinquantaine de parlementaires. Aujourd'hui, 70 parlementaires soutiennent cette action et on espère en avoir une centaine début février 2025. En revenant ainsi dans la règle du jeu des Nations unies, la France se relégitimerait.

N'attendons pas que la dissuasion nucléaire entre dans son « quatrième âge », c'est-à-dire celui de son utilisation. Sortons de cette parenthèse ouverte en 1945 où, comme l'a souligné le philosophe Gunther Anders, *« ce n'est plus l'homme qui est mortel mais bien l'humanité tout entière et de son propre fait. »*

Question : À propos de la déclaration du Président de la République de 2019 sur le fait qu'en cas d'opération française à laquelle s'opposerait un État, nous pourrions utiliser la dissuasion : ce que dit Poutine n'est-il pas la même chose que ce que dit la France, c'est-à-dire que nous avons une doctrine d'emploi ? Par ailleurs, est-ce que l'automaticité n'est pas un problème technique qui dépasse l'individu et la décision pour aller vers de l'emploi ?

Jean-Marie Collin : À propos de l'emploi de l'arme nucléaire, la dernière déclaration du président Macron de février 2020 fonde sa pensée en principe sur la dissuasion. Mais depuis le milieu des années 1970, la France a une politique d'emploi en premier de l'arme nucléaire. Elle a pris différents noms. Aujourd'hui, cela s'appelle « l'ultime avertissement » ou l'avertissement nucléaire. C'est l'utilisation en premier d'un système d'armes, notamment par les forces aériennes stratégiques, a minima un missile nucléaire. En fait, c'est au moins deux missiles pour une question de redondance au cas où certains ne fonctionneraient pas ou seraient interceptés. Sachant qu'une ogive nucléaire, c'est 300 kilotonnes, donc à peu près 15 fois Hiroshima. Et c'est bien sûr dans l'idée de « rétablir » la dissuasion. Cela paraît un peu bizarre d'utiliser l'arme nucléaire, ce qui signifie donc que la dissuasion n'a pas fonctionné, pour la « rétablir » et surtout d'espérer que l'adversaire en face ne réagirait absolument pas. Donc, on a bien cette politique d'emploi en premier, comme tous les États à travers la planète qui ont des armes nucléaires, hormis les Chinois et les Indiens, même s'il y a peut-être quelques plus d'incertitudes aujourd'hui sur l'Inde. Quant à l'automaticité, elle n'existe pas encore en France et je ne pense pas qu'elle existera avant longtemps. Ce qui ne veut pas dire qu'il ne faut pas s'en préoccuper.

Question : Pensez-vous que, lorsqu'une majorité d'acteurs internationaux de premier plan, c'est-à-dire des gouvernements, décident justement ou sont en train de s'orienter vers cette doctrine de l'emploi soi-disant préventif, il est imaginable de convaincre ces personnes que c'est une folie. J'ai l'impression que c'est comme si on essayait de convaincre Hitler qu'au lieu d'assurer la suprématie de l'Allemagne, il allait assurer la ruine de son pays. Il y a des illusions et des convictions quasi délirantes.

Jean-Marie Collin : C'est toute l'ambition d'un colloque comme celui-ci de rassembler des gens qui travaillent sur l'interdiction des armes nucléaires à travers IDN, ICAN, pour faire pression sur nos acteurs politiques.

Marc Durin-Valois : Je vais vous parler de la dissuasion nucléaire en tant que psychologue et écrivain, en reprenant d'abord sa définition : il s'agit d'un acte psychologique simple, consistant, par l'existence d'un potentiel militaire, à dissuader un adversaire de vous attaquer ou de vous agresser, par crainte des représailles ou de la guerre totale.

La dissuasion repose ainsi sur quatre principes psychiques fondamentaux.

- Le premier principe consiste à créer la peur. Toutefois, il ne s'agit pas de n'importe quelle peur : il faut qu'elle soit raisonnable. Si l'adversaire se trouve en état de panique ou d'affolement, la dissuasion ne fonctionnera pas. Il doit par ailleurs conserver une certaine rationalité, c'est-à-dire ne pas être suicidaire. Même dans la courte histoire nucléaire depuis 1945, il y a eu des situations où une forme de suicide collectif a été envisagée. Un autre prérequis essentiel est de partager le même échiquier ou référentiel. Si l'adversaire poursuit une guerre sainte ou recherche un salut éternel, la dissuasion devient inopérante, car il recherche la mort et n'a pas peur.
- Le deuxième principe psychique consiste à instaurer une forme de paralysie par une évaluation rationnelle, en convainquant l'adversaire qu'attaquer n'a aucune valeur opérationnelle. C'est le principe de la Destruction Mutuelle Assurée (MAD). Ce point fait partie intégrante de la logique psychique de la dissuasion.
- Le troisième principe vise à inhiber l'adversaire en soulevant un problème moral : l'utilisation d'une arme de destruction massive, non discriminante, causerait des milliers, voire des millions de morts civils. Il existe donc un tabou moral, abondamment évoqué dans les débats sur la dissuasion nucléaire.
- Enfin, le quatrième point, souvent négligé, est l'effet de figement : à l'image de l'animal qui se fige face à un danger extrême, la perspective de destructions d'une ampleur inouïe provoque une anticipation de la fin de soi, du monde, de l'humanité tout entière.

La combinaison de ces quatre éléments psychiques forme un véritable carcan, qui structure l'ordre nucléaire. On pourrait le comparer à un royaume de l'empêchement et du silence. Les nations dotées de l'arme nucléaire sont psychiquement liées : le moindre mouvement, notamment verbal, tout acte locutoire peut affecter l'ensemble de l'environnement, parfois au-delà des intentions du locuteur.

C'est ainsi que la dissuasion devrait fonctionner. Or on constate une altération significative de ces quatre piliers, ce qui explique qu'avec la guerre en Ukraine, on soit passé d'une dissuasion « pacifiante » à une sanctuarisation agressive, voire à une dissuasion de combat.

Le premier phénomène d'altération concerne la peur. Paradoxalement, les sondages internationaux (comme ceux de Gallup) montrent que huit habitants sur dix craignent que la dissuasion puisse ne pas fonctionner, et 40% pensent que ce risque est très important. Pourtant, il n'y a pas des mécanismes de peur qui se mettent en place. Aujourd'hui, on devrait avoir ici non pas 200 personnes, mais 2 000, 3 000, 5 000 qui viendraient nous écouter, mais ce n'est pas le cas. Il faut essayer de comprendre pourquoi il n'y a pas cette peur dans l'opinion publique.

Une première explication tient à la distance temporelle par rapport à Hiroshima. Certes il y a une trace traumatique, mais les nouvelles générations n'ont plus ce lien direct. Une forme de semi-amnésie s'est installée. Par ailleurs, l'abstraction du sujet nucléaire, entretenue par le silence des gouvernants et l'absence de débat démocratique (au passage, c'est absolument stupéfiant que quelque chose qui décide de notre vie et de notre mort au plan collectif ne soit jamais débattu au plan démocratique) contribue à rendre la menace nucléaire intangible, presque irréelle. Un quidam disait : *« c'est cette chose intangible qui entoure le monde et me menace et me protège en même temps... »*

Un autre élément, c'est la mise en fiction par le cinéma. C'est-à-dire qu'on n'entend pas parler du danger atomique, sauf à le retrouver dans des films qui renforcent la notion d'irréalité. Il est symboliquement dans la main de l'homme, qui peut en faire un scénario et un produit de divertissement. Le mot divertissement peut choquer, mais au plus fort de la crise entre Donald Trump et Kim Jong-un en 2017, un sondage aux États-Unis a montré que les jeunes Américains trouvaient la situation « divertissante ».

Une dernière explication tient aux mécaniques de clivage : la peur n'a pas disparu, mais elle est aujourd'hui maîtrisée par des défenses psychiques collectives. On clive, on se débarrasse de cette peur, on l'oublie. Même dans la conjoncture actuelle, les gens vous diront : *« N'en parlons pas, ce n'est pas si grave »*.

Comme exemple de clivage tout à fait étonnant, je citerai les personnes qui parient en ce moment - sur des sites en ligne - sur l'occurrence d'une explosion nucléaire avant la fin de cette année. En tant que psychologue, ce qui m'intéresse, c'est l'individu qui va parier pour obtenir des gains sur une explosion atomique qui a toute chance de faire disparaître à la fois ses gains et sa vie. C'est cela, le clivage en action

L'une des grandes erreurs de Vladimir Poutine en Ukraine a été de ne pas prendre en compte l'ensemble de ces altérations. C'est un homme du passé, qui est resté au temps de la crise des missiles Pershing des années 1980, où il y avait des centaines de milliers, jusqu'à un million de personnes dans les rues au motif de ce risque nucléaire. En réalité, quand il lance son agression sur l'Ukraine, le pari est que les populations occidentales vont être à nouveau terrorisées et faire pression sur les gouvernements pour qu'ils n'interviennent pas. Et le pari échoue. On a aujourd'hui plus de 100 occurrences dans ses discours sur la menace nucléaire. Et cela ne fonctionne toujours pas. Il y a un effet d'habituation, évidemment. Quand on entend une menace 20 fois répétée, 50 fois répétée, au bout d'un certain temps, on n'y croit plus. En revanche, toutes ces menaces continuent de détériorer l'ordre nucléaire, car chaque parole modifie l'environnement.

Le deuxième pilier psychologique de la dissuasion, l'incohérence opérationnelle de l'attaque, est lui aussi remis en cause. Je ne reviens pas sur la course aux armements, tous ces signes qui montrent qu'on est passé à autre chose, avec des arsenaux de plus en plus larges au plan du nucléaire tactique. Mais, parallèlement, on constate depuis dix ans un retour des théories de la victoire nucléaire : Colin Gray reprend Hermann Kahn, qui avait développé cette idée en 1961. Cette théorie était déjà présente déjà dans la posture nucléaire de 2018 de Donald Trump. Aujourd'hui, sous l'influence d'un lobby puissant comme la Heritage Foundation et des hommes comme Robert Peters, on dérive de plus en plus vers une dissuasion de champ de bataille. L'idée, c'est qu'en utilisant des armes nucléaires à faible charge, on arrivera à maîtriser une escalade pour éviter d'arriver à des armes stratégiques.

Vous voyez le cheminement sémantique : hier la dissuasion, c'était la paix sous un angle défensif ; aujourd'hui, on est dans une dissuasion de combat - celle de Vladimir Poutine - ; demain, on nous prépare à une dissuasion de champ de bataille.

Concernant le troisième principe, l'interdit moral, il n'y a pas de bonnes nouvelles non plus. Le tabou moral, théorisé par Nina Tannenwald, voulait que l'on soit paralysé à l'idée d'utiliser une arme immorale. Pourtant, une étude menée en 2022 dans plusieurs pays - Israël, Royaume-Uni, France et États-Unis - a montré que, lorsqu'on demandait aux opinions publiques : « *est-ce que vous êtes paralysés à l'idée d'utiliser l'arme nucléaire ?* », ils répondaient par la négative. Une majorité répondait en évaluant froidement les conséquences de leur action.

Pour ces « conséquentialistes », ce tabou moral existe peut-être, puisqu'on le retrouve partout, y compris dans la presse et dans la littérature, mais il n'interdit pas d'opérer une action nucléaire. Cela veut dire qu'en sens inverse, il affaiblit la dissuasion. Si vous avez une nation persuadée que l'adversaire est pétrifié par le tabou nucléaire, pieds et mains liés, alors il y a une tentation d'y aller, peut-être pas directement, mais sur le cyber, sur la guerre hybride, dans toutes ces zones floues des intérêts vitaux ; et pareillement du côté du pays agressé, il peut y avoir la même conviction que l'agresseur se livre à un chantage, qu'il est pris dans le même tabou, et donc qu'il y a bluff. C'est ce qu'on appelle en psychologie la projection. Le tabou moral peut donc s'avérer paradoxalement comme affaiblissant la dissuasion.

Enfin, la quatrième altération concerne l'instinct de survie, aujourd'hui aveuglé par plusieurs facteurs :

- D'abord, des effets de leurre, teintés de pensée magique, comme l'idée qu'une petite bombe tactique empêcherait l'usage d'une arme stratégique.

- Ensuite, la propagande nationaliste ou religieuse, qui valorise une mort sublimée au détriment de la préservation de l'espèce. L'idée est que l'avenir de l'homme n'est pas dans la vie, mais dans une mort sublimée, où on va chercher l'âme éternelle au-delà de ce que Durkheim appelait « *la simple essence de l'homme* ».
- Enfin, l'incapacité à se représenter la réalité d'une guerre nucléaire, ce que la psychologie appelle l'aphantasie. Günther Anders l'avait déjà théorisée en disant que, quand le mal est énorme, on n'arrive pas à se le représenter. Pour contrer cette incapacité de représentation, l'ONU a décidé de lancer auprès d'experts internationaux une évaluation précise de ce que seraient les conséquences d'une guerre nucléaire. Trois États ont voté contre, la Russie, le Royaume-Uni et la France.

Quelles sont les conséquences de cette évolution ? Le carcan psychique constitué par ces quatre éléments s'est fissuré. Il en résulte une importance accrue de la psyché des dirigeants nucléaires. Avec toute leur complexité, leur ambition, leur orgueil, leur volonté de porter un idéal national jusqu'à son sommet. Et surtout, leur volonté personnelle d'écrire l'histoire.

Trois dangers majeurs en découlent :

- L'imprévisibilité des dirigeants atomiques, dont on ignore les réactions futures.
- Le risque de personnalisation extrême, où la décision d'utiliser l'arme nucléaire pourrait dépendre de la survie du dirigeant lui-même. Le risque est celui d'un abaissement du seuil d'utilisation du nucléaire, réduit à la protection de leur existence propre.
- L'exacerbation de l'idéal national ou religieux. Il peut dans le premier cas conduire à des comportements suicidaires, comme l'illustre l'exemple de Fidel Castro en 1962 qui demande à Khrouchtchev d'envoyer la bombe nucléaire sur les États-Unis - en acceptant que les Cubains eux-mêmes soient vitrifiés.

Aujourd'hui, on retrouve le même danger de suicide altruiste nucléaire en Russie pour des motifs religieux. Il y a dans ce pays un mysticisme ancien ainsi qu'une idéologie de la fin du monde avec la « parousie », le retour du Messie. Un « sacerdoce nucléaire », étudié par des chercheurs comme Dmitry Adamski, se traduit par des prêtres qui viennent bénir les armes nucléaires. Les foules russes s'apparentent à des méga-foules délirantes qui se confient intégralement au maître du Kremlin, auquel le patriarche Kirill donne une forme de divinité. Le risque est au final de livrer un combat nucléaire où la pulsion de vie disparaît : le seul enjeu est de finir parmi les morts « élus » plutôt que ceux qui seront damnés.

En conclusion, l'arme nucléaire, longtemps présentée comme un facteur de paix, peut aussi clairement apparaître comme un accélérateur potentiel de guerre et de destruction dans l'avenir en raison de l'altération de ses principes psychiques.

Annick Suzor-Weiner : C'est tout à fait passionnant et donne bien le contexte. On va passer à Benoît Pélopidas, qui est enseignant à Sciences Po et fondateur du programme « *Nuclear Knowledges* », programme de recherche indépendante sur toutes les questions nucléaires. Et c'est important que Benoît ait son entière indépendance comme chercheur.

Benoît Pélopidas : Je suis ravi d'abord de souhaiter un joyeux 10^e anniversaire à IDN, malgré ces temps tristes. Le rôle du programme d'étude des « savoirs nucléaires » n'est pas de proposer une politique nucléaire spécifique, mais de rendre possible le choix d'une politique clairement justifiée, parce que la politique conduite aujourd'hui ne correspond pas aux justifications publiques. Ce qu'IDN et moi faisons est convergent, mais dans des lieux différents. IDN force ou tente de forcer l'ouverture du débat en disant : « *Nous avons une politique qui a été identifiée clairement* ». Moi, je dis : « *Il faut éviter de croire que la politique existante est soit inévitable, soit nécessairement la meilleure* ». Le but, c'est de se rendre capables de produire des justifications claires de toutes les options possibles afin que, si on veut continuer de tenir cette ligne politique, on le fasse avec des justifications cohérentes. C'est ce que j'appelle la recherche indépendante.

Cela se connecte avec ce qui a été dit dans la table ronde précédente sur « *résister ou dépasser le primat de la force* ». En dépit des désaccords flagrants et majeurs, le point commun chez tous mes intervenants précédents, c'est que tout le monde a l'air de vouloir résister ou dépasser le primat de la force. On verra à cette fin à quel point la recherche indépendante est nécessaire. Sur un sujet comme le nucléaire, inhabituellement technique et couvert par le secret, tant que vous dites : « *tous les discours se valent* » ou « *on va s'en tenir au discours et on va juste faire de la glose infinie sur le discours* », ce que vous produisez, c'est de l'incantation et donc le primat de la force du meilleur propagandiste. Le seul moyen de dépasser cela, c'est de dire : « *le primat de la force de celui qui a le meilleur système de communication institutionnel.* » En français, on appelle cela un propagandiste. Si vous voulez dépasser cela, le seul moyen, c'est la recherche indépendante.

Ceux d'entre vous qui sont mal disposés à mon endroit vont dire : « *il ne se prend quand même pas pour rien celui-là ; tout le monde va nous raconter qu'il fait de la recherche indépendante, donc de quoi parle-t-il ?* ». Je salue votre scepticisme et j'espère que vous l'appliquez à tout le monde. Précisément, la recherche indépendante se reconnaît à des critères objectifs, objectivables, non décidés par moi. Ces critères sont les suivants :

- Toute recherche indépendante doit être financée sur la base de l'absence de conflits d'intérêts. C'est pour cela que le programme d'études des savoirs nucléaires refuse tout financement issu du Commissariat de l'énergie atomique, du ministère de la Défense, de n'importe quel promoteur ou opposant aux arsenaux nucléaires. Ce qui devrait être totalement trivial, non seulement n'avait jamais été fait, mais encore on m'explique que c'est bizarre et que personne ne va surtout reproduire ce modèle. Dans la recherche à l'échelle mondiale, cela paraît normal. Tous les membres de mon équipe trouvent du travail. Il ne s'agit pas de rester tout seul et de m'auto-applaudir, mais de dire, si on veut que les élus et les citoyens soient bien informés, que c'est un modèle de recherche trivial et élémentaire qu'il faudrait juste répliquer.
- Au-delà du dépassement du conflit d'intérêts, le deuxième critère distinctif qui permet, face à n'importe quel discours, de savoir si vous avez affaire à de la communication pro- ou anti-nucléaire ou un résultat de recherche. Il s'agit de ne pas reprendre les catégories ou les éléments de langage du discours officiel. Tant que, quand on parle des armes nucléaires et de leurs effets, on appelle ça la dissuasion, on a déjà supposé qu'elles dissuadent de tout ce dont on veut qu'elles dissuadent et qu'elles ne font que dissuader en n'ayant rien prouvé. C'est insuffisant. On peut donc dire en français – ce n'est pas d'une technicité extrême – « l'arsenal nucléaire français », au lieu de la dissuasion, et évaluer fermement, strictement, sur la base des critères scientifiques, ses effets.
- Troisième élément, refuser de prendre les affirmations d'intention pour les affirmations d'effet. Quand mon collègue Sébastien Philippe, physicien à Princeton, et moi avons voulu évaluer à partir de quand la dissuasion nucléaire française était devenue crédible, nous avons fait ce qu'il faut, c'est-à-dire nous sommes allés voir dans les archives des alliés et des ennemis et nous avons fait une évaluation technique des capacités de la force de frappe. Nous avons découvert qu'au moins jusqu'en 1974, date après laquelle nous n'avons pas accès aux données, la force de frappe française n'était pas capable d'atteindre ses objectifs. Les alliés et les ennemis le savaient. Les communicants institutionnels français se sont rués sur nous en poussant des cris d'orfraie, en faisant ce que j'interdis de faire à mes élèves de première année, c'est-à-dire en disant : « *Nous avons des preuves que vous avez tort...* ». C'est le fonctionnement du débat normal, sauf que leurs preuves que nous avons tort, ce sont des preuves françaises qui disent : « *Les dirigeants français voulaient que ça marche* ». C'est prendre les déclarations d'intention comme des déclarations d'effet. Depuis l'âge de 3 ans, j'ai un désir très sincère d'avoir un tapis volant, mais la sincérité de mon désir n'aide pas la carapette à décoller. C'est identique pour le Mirage 4. Avec le refus du conflit d'intérêts, le refus de reprendre les catégories du discours officiel, le refus de prendre les preuves des intentions pour des preuves d'effet, on se rend capable d'évaluer les effets d'une politique et de choisir si elle nous convient et si on veut la continuer ou non.

- Dernier critère élémentaire qui devrait s'appliquer à tous, la publication dans des revues scientifiques. L'idée qu'il y a un espace scientifique national est une réalité sociologique qui peut servir aux quelques collègues qui veulent faire carrière en France. Mais la science est universelle : nos résultats sont acceptés partout. Il n'y a pas un douanier qui dit : « *À partir de là, vos résultats sont plus valides* ».

Je vais vous donner comme exemples quatre résultats :

- Le premier est une catégorie du discours officiel qu'on entend souvent : les armes nucléaires seraient une protection contre toutes les menaces d'origine étatique. Cela, c'est une déclaration d'intention. On souhaite qu'elle le soit. Or, tout simplement, en cas d'attaque nucléaire délibérée ou accidentelle d'origine étatique, nous ne pouvons pas protéger notre population. C'est une réalité qui date au moins du couplage entre des missiles balistiques et des ogives thermonucléaires au début des années 1960 ou même à la fin des années 1950.
- Ensuite, la possession d'armes nucléaires sur notre sol fait de la base de l'Île Longue et des bases des forces aériennes stratégiques des cibles prioritaires, puisque la doctrine russe, c'est bien la dissuasion, mais aussi ce qu'on appelle la « limitation des dégâts » si la dissuasion devait échouer. Cela signifie détruire le plus d'armes nucléaires ennemies possibles avant qu'elles ne soient lancées contre nous.
- Par ailleurs, si une guerre nucléaire limitée entre l'Inde et le Pakistan, qui est donc un phénomène étatique, produisait un hiver nucléaire, des collègues chercheurs ont pu montrer que cet hiver nucléaire aurait des effets sur l'Europe et sur la France. C'est donc bien une menace étatique qui aurait des effets sur nous.
- Enfin, sauf erreur de ma part et sauf si elles avaient développé des capacités magiques, je n'ai pas connaissance que les armes nucléaires nationales soient capables d'empêcher qu'un État devienne capable de les pirater. Le jour où le piratage des armes nucléaires devient possible, ou le jour où les institutions supposent qu'il l'est, il devient éminemment désirable de se débarrasser de ces armes. Je ne sais pas si cela deviendra possible ou non, mais l'idée selon laquelle cette arme serait une protection contre toutes les menaces d'origine étatique est un abus de langage évident.

Le pari sur la dissuasion nucléaire est un pari sur la peur et la chance en situation de vulnérabilité. Je ne vais pas vous dire : « *la dissuasion nucléaire, c'est bien ou c'est mal* ». Je vais vous dire ce que c'est de fonder sa sécurité sur une politique de dissuasion nucléaire : c'est faire un pari sur la peur et sur la chance. Le pari sur la peur, c'est supposer que la menace nucléaire crée toujours la peur qui engendre toujours la prudence. Outre le précédent de Castro, on peut en discuter d'autres. Sur la question de la chance, on peut produire une définition distinctive comme l'opposé

du contrôle, c'est-à-dire les cas où on a évité des explosions nucléaires non désirées grâce à la désobéissance d'un des membres de la chaîne de commandement, grâce à une défaillance technique ou grâce à des variables extérieures au plan.

Ce serait une faute analytique de considérer que ces succès de l'évitement de l'explosion nucléaire non désirée sont des succès de la dissuasion. Non, ce sont des succès de la chance. Et ces succès sont documentés dans le livre *Repenser les choix nucléaires à partir de preuves archivistiques américaines, britanniques et en partie en France*, y compris dans des archives inédites et par entretien. Cela n'est possible que par le travail de la recherche indépendante qui a rendu possible cette question, alors que les communicants institutionnels ou les institutionnels d'ambiance vont vous expliquer qu'en fait on ne peut pas trancher la question. Certes, tant qu'on n'essaie pas, on ne va pas y arriver. Le rôle de la chance - c'est un autre résultat que vous devez avoir en tête - est probablement sous-estimé. Mais on n'a pas d'idée d'à quel point il est sous-estimé. On a trouvé plusieurs dizaines de cas de chance jusqu'à présent, mais il est fort probable que cela soit sous-estimé parce que les archives auxquelles nous avons accès sont limitées. Mon travail portait sur les archives américaines, britanniques et minimalement sur un bout de l'histoire nucléaire française. Donc, supposer que l'évaluation de mon équipe sur le rôle de la chance était une évaluation exhaustive signifierait que, alors qu'il y a eu plusieurs dizaines de cas de chance aux États-Unis et au Royaume-Uni, il n'y en aurait eu aucun dans tous les autres États dotés d'armes nucléaires qui sont beaucoup plus opaques. Il n'y en aurait eu aucun dans les trente dernières années sur lesquelles, de toute façon, tout est couvert par le secret de la défense nationale et par le secret nucléaire.

Parmi les multiples obscénités auxquelles vous êtes exposés du matin au soir, vous avez un certain nombre de gens qui vous expliquent que tout va mieux puisqu'on n'a pas pris connaissance de ces cas de chance dans les années récentes. Ce qui est une insulte à votre intelligence, la plus violente qui soit. Cela consiste à dire : *« étant donné que nous ne pouvons rien savoir, nous en déduisons que rien ne s'est passé. »* Non, nous en déduisons qu'on ne peut rien savoir. Donc moi, je n'affirme rien. Je vous dis, on ne peut pas transformer la non-connaissance en une certitude d'absence de problème. Vous pourriez me dire : *« oui, mais depuis, on a fait des progrès »*. Des progrès ont été faits certainement. Si me dites : *« ce que vous nous racontez, c'est bien sympathique, mais c'est vieux ; aujourd'hui, on ne parie plus sur la chance »*, je vous donnerai toute une série de raisons pour lesquelles c'est incorrect et pourquoi le pari actuel sur la dissuasion nucléaire reste un pari sur la chance. Croire en une dépendance moindre à la chance exigerait de prouver des progrès de sûreté dans tous les États dotés. Or, j'ai pu le démontrer et je vous dirai où aller chercher les preuves. Il n'y a rien de ce que je vous dis qui ne soit pas prouvé. Ne me croyez jamais sur parole, mais pitié, ne croyez pas les autres non plus.

Deuxième raison, l'effet « Titanic ». Si les gardiens des arsenaux nucléaires commençaient à croire à leur propre campagne de communication, à savoir qu'ils ont un contrôle parfait sur ces systèmes d'armes, cela les rendrait négligents.

Troisième raison, l'innovation introduit de nouveaux modes d'accidents qui ne sont compréhensibles qu'a posteriori. Cela, c'est le travail de sociologues des organisations et de sociologues du savoir ingénieur. Dans les systèmes complexes et étroitement couplés, il y a des possibilités d'escalade catastrophique que l'on ne peut pas connaître a priori. Nous n'avons pas transformé la forme du savoir en travaillant sur ces armes. La recherche de crédibilité et d'automatisme de la riposte, l'idée qu'il faut recréabiliser la riposte, notamment en automatisant les systèmes de commandement et de contrôle, c'est un pari sur la perte de contrôle délibérée par l'automatisation. Certains services, notamment aux États-Unis, le proposent comme politique souhaitable.

Enfin, si on veut éviter le piratage des systèmes de commandement et de contrôle, on va augmenter la complexité de ces systèmes. Et précisément, en augmentant leur complexité pour éviter le piratage, on ouvre de nouvelles possibilités imprévisibles d'accidents systémiques.

Dernier élément, dans les médias ces derniers temps, vous avez entendu les intellectuels ou militaires de plateau vous expliquer que si jamais Poutine donnait l'ordre, il y aurait dans la chaîne de commandement quelqu'un qui désobéirait. Cela, c'est un pari sur la chance, sous la forme que j'ai qualifiée de « désobéissance opportune ». On suppose que dans un système où on forme tout le monde à ne jamais désobéir, quelqu'un désobéira toujours quand il le faudra, mais jamais à aucun autre moment. C'est un pari sur la chance, mais il faut le reconnaître comme tel. Il ne faut pas dire, évidemment, on sait que cela va se passer ainsi. C'est un pari qui est commun, que j'ai pu documenter aussi, de la part du général en chef du Strategic Command américain, le général Robert Kehler, au moment de son audition devant le Congrès américain, en novembre 2017. J'espère vous avoir convaincus que la dissuasion n'est pas un pari sur la protection : c'est un pari sur la peur et la chance en situation de vulnérabilité.

Ensuite, troisième élément, il y a toujours deux débats qui sont séparés. Vous avez d'un côté le débat sur la dissuasion, où on a l'impression qu'on est dans un monde où les armes n'explorent pas, et vous avez un débat sur les essais nucléaires, où on est dans un monde où les armes explosent. Cela n'est pas un état de la conversation qui est raisonnable. D'une part, tous les États dotés d'armes nucléaires, sauf l'Afrique du Sud, ont conduit des essais. Ensuite, ils ont monopolisé les données légitimes sur le sujet et produit du secret. Cela se retrouve dans des publications scientifiques. Ces essais, à l'époque, ont été justifiés par ceux qui les considéraient

comme nécessaires ou souhaitables comme étant nécessaires à la dissuasion nucléaire. Je ne me prononce pas pour savoir s'ils étaient nécessaires à la dissuasion nucléaire, mais si leurs tenants et ceux qui les ont proposés à l'époque disaient qu'ils l'étaient, alors les tenants de la dissuasion nucléaire aujourd'hui doivent être comptables des effets de ces essais.

On ne peut pas considérer les questions comme séparées. Le travail de la recherche indépendante, à savoir le recueillement de plusieurs milliers de pages d'archives, un effort pour créer la possibilité de l'évaluation des conséquences sanitaires et environnementales des essais nucléaires, ont fait que mon collègue Sébastien Philippe, à partir de cette modélisation informatique qui permet de suivre la trajectoire de la contamination, a documenté que, lors de l'essai Centaure du 19 juillet 1974, plus de 110 000 personnes ont été contaminées en Polynésie, au-delà de ce qui leur donne droit à réparation dans le cadre de la loi Morin de 2010. L'état de la production de connaissances en France est grave, parce que si la recherche avait été ce qu'elle doit être, le travail que nous avons fait aujourd'hui aurait dû être fait il y a 40 ans.

Je termine pour vous souligner, comme montré par d'autres chercheurs, que la pratique de la dissuasion nucléaire encourage les agressions conventionnelles. Il faut donc, de ce point de vue-là, requalifier son caractère strictement défensif. En France, le dernier amusement de la communication institutionnelle, c'est de dire que la « sanctuarisation agressive » est une nouveauté russe. Effectivement, on est ravi qu'ils se soient rendus compte que les menaces et gesticulations nucléaires aient précédé l'entrée en guerre de la Russie et l'aient rendue possible. C'était aussi documenté par la recherche bien avant qu'ils se réveillent.

Ce qui est intéressant, c'est que le caractère belligène de ce type de politique est montré statistiquement depuis longtemps, bien avant l'invasion de l'Ukraine par Poutine. Staline avait déjà avalisé l'attaque nord-coréenne sur le Sud et ordonné le transfert d'armement à l'armée nord-coréenne après avoir obtenu son arsenal nucléaire. Les incursions pakistanaïses en Inde à Kargil en 1999 et les attaques de 2001 et 2008 ont été aussi rendues possibles par la supposition d'un effet dissuasif de la menace d'escalade nucléaire. Dernier exemple, les dirigeants sud-africains de l'Apartheid en 1979 ont choisi de pénétrer plus en profondeur, plus régulièrement et avec des armes plus lourdes et davantage de troupes en Angola parce qu'ils étaient persuadés que le programme nucléaire en cours allait les protéger.

L'idée qu'un arsenal nucléaire vous protège est une chose à peu près aussi vieille que, au moins, les années 1960, même les années 1950 si vous prenez Staline. Voilà quatre résultats.

Le dernier fait le lien avec la table ronde suivante. Nous avons documenté dans un article publié dans la revue *Raison présente* que les doctrines des P4, les membres permanents du Conseil de sécurité moins la Chine (parce qu'aucun de nos collègues ne lisait le mandarin), les quatre États qui représentent 93 % des arsenaux nucléaires et la littérature académique jusqu'en 2022 supposent que les transformations du système Terre et les politiques nucléaires n'auront pas d'impact mutuel au cours des prochaines décennies. Elles le supposent : nous n'en savons strictement rien parce que cette évaluation n'a pas été faite. Dans un article qui va sortir dans la *Questions internationales* le 2 décembre 2024, nous disons qu'il est urgent de faire cette évaluation plutôt que de supposer que ça n'a pas d'effet.

Cela est lié avec ce que le général Norlain va vous dire sur l'Observatoire des Périls planétaires. Cela suppose aussi que le piratage de nos armes nucléaires et une frappe accidentelle issue d'un n'importe quel pays qui cible la France n'advient pas, y compris dans des pays où les armes nucléaires sont aussi bien gardées qu'au Pakistan. C'est pourquoi le travail de prospective sur les futurs possibles doit absolument être confié à des entités dépourvues de conflits d'intérêts. Il faut arrêter de demander de le faire à des gens qui ont un intérêt direct dans la production d'un système d'armes particulier. Ce qui est une demande risible mais qui, apparemment, n'est pas mise en exécution.

Je termine en vous rappelant que vous devez refuser n'importe quel discours incantatoire qui ne vous présente pas de preuves. Les preuves sont là, dans des publications scientifiques évaluées par des pairs dans des revues internationales. Bonne lecture.

Ward Hayes Wilson : Je suis le Directeur de « Révolte Réaliste », une ONG aux États-Unis travaillant à l'élimination des armes nucléaires. J'aimerais parler de qui est un réaliste et qui ne l'est pas. Savoir qui est un réaliste est important parce que c'est ce qui détermine qui gagne le débat sur les armes nucléaires. Quand votre vie est en danger, vous choisissez systématiquement le plan le plus réaliste pour échapper à ce danger. Donc, quand quelqu'un dit : *« je suis un réaliste, car c'est ainsi qu'on évite le danger de guerre nucléaire »*, vous l'écoutez.

Pendant 60 ans, les partisans des armes nucléaires ont insisté sur le fait qu'ils étaient des réalistes et que ceux qui n'étaient pas d'accord avec eux étaient des idéalistes insensés. Politiquement, c'est une stratégie qui a fonctionné pour eux. Il y a un seul problème : ce ne sont pas des réalistes. Ce sont des romantiques des armes nucléaires, épris d'armes nucléaires et engoncés dans de sombres fantasmes de pouvoir divin. Ceux qui affirment que nous devons garder les armes nucléaires ne sont absolument pas des réalistes.

Il aurait dû être évident que les partisans des armes nucléaires ne sont pas des réalistes. Les indices étaient là dès le tout début. Les défenseurs des armes nucléaires disent régulièrement que ces armes garantissent notre sécurité. Les vrais réalistes ne diraient jamais cela. Un vrai réaliste dira toujours que rien n'est garanti dans la vie. Ce n'est pas du réalisme de garantir la sécurité alors que de telles assurances ne sont pas possibles.

Les défenseurs des armes nucléaires disent que les armes nucléaires existeront toujours car vous ne pouvez pas les désinventer. Voici ce que disait Guy Roberts, ancien Secrétaire général adjoint de l'OTAN pour la politique en matière d'armes de destruction massive : « *Malheureusement, les armes que nous avons inventées ne peuvent pas être désinventées. Nous devons vivre avec elles. Vivre avec des technologies destructrices est notre destin, la modeste punition nous devons subir pour le progrès. La bombe est là pour rester.* »

Même une réflexion instantanée montrera que cela est un non-sens. Par exemple, il n'y a plus de tromblons dans les armées modernes, non pas parce qu'ils ont été désinventés : ils ont simplement été abandonnés parce qu'ils ont cessé d'être utiles. Un rapide examen de la façon dont la technologie a évolué au cours des 6 000 dernières années montre que cela est vrai pour toutes les armes, tous les types de technologie : elles sont abandonnées lorsqu'elles ne sont plus utiles. Donc, c'est le critère de l'utilité qui déterminera si les armes nucléaires sont abandonnées ou non. Ce n'est pas du réalisme que fonder la politique de sécurité nationale sur des processus non pertinents comme la « désinvention ».

Les défenseurs des armes nucléaires les appellent régulièrement les « armes ultimes », et il ne fait aucun doute que ces armes inspirent la crainte. Mais comme nous l'avons vu, c'est en fonction de l'utilité et non de la crainte que nous devrions les juger. Dans une situation de champ de bataille, les troupes opposées peuvent se retrouver à quelques mètres de distance. Une arme nucléaire de champ de bataille de 10 kilotonnes produit un cercle d'effets sévères d'environ 1 600 m de diamètre, avec des cercles d'effets décroissants jusqu'à environ 8 000 m. Ce qui signifie que, si vous utilisez une arme nucléaire contre leurs troupes de première ligne, vous tuerez certaines de vos troupes.

Mais ce n'est pas le seul problème. Les armes nucléaires émettent des radiations, libèrent un poison qui se propage partout où le vent souffle. Cette même explosion de 10 kilotonnes peut répandre des radiations à 40 km en une heure, et des retombées peuvent être transportées des centaines ou même des milliers de kilomètres plus loin. Leur taille et le rayonnement incontrôlable qu'elles émettent rendent cela difficile de trouver un rôle pratique, utile pour ces armes sur le

champ de bataille. Ceci explique probablement pourquoi ces armes n'ont jamais été utilisées au cours de près de trois quarts de siècle. Non pas parce qu'elles sont trop intimidantes pour que nous osions les utiliser, mais parce que ce sont des armes trop grosses, trop incertaines, trop incontrôlables.

Il n'est pas réaliste de confondre la crainte suscitée par une arme avec son efficacité. Bien sûr, presque tout le monde comprend que l'utilisation d'armes nucléaires pour des attaques à longue portée sur le territoire d'un adversaire est simplement suicidaire. Une telle utilisation garantit seulement que, une fois la guerre terminée, votre propre pays sera détruit, affamé, empoisonné, et aura perdu le contrôle de son propre destin. Il est difficile de soutenir que mener une guerre nucléaire serait autre chose qu'une folie.

Ce n'est pas du réalisme que de compter sur des armes qui, si vous les utilisez dans une guerre, laisseront votre propre pays dévasté. Les défenseurs des armes nucléaires affirment que les preuves des derniers 78 ans démontrent que la dissuasion nucléaire est parfaitement sûre. Si nous voulons être réalistes, nous devons admettre que la dissuasion nucléaire fonctionne, parfois, peut-être même la plupart du temps. Après tout, la menace d'anéantir une ville ou un grand nombre des villes est terrifiante. Mais est-ce suffisant ? Est-ce que « la plupart du temps » est suffisant ? Bien sûr que non. La guerre nucléaire serait tellement dévastatrice que, pour garantir la sécurité, la dissuasion devrait être parfaite. Tout le temps. Même un échec partiel pourrait être catastrophique.

La dissuasion nucléaire a-t-elle été parfaite dans le passé ? Peut-elle être parfaite dans un lointain futur ? La plupart des gens supposent que la dissuasion nucléaire n'a jamais échoué car il n'y a jamais eu de guerre nucléaire. En fait, la dissuasion nucléaire a échoué à plusieurs reprises :

- En 1948, même si les États-Unis avaient encore un monopole sur les armes nucléaires, Joseph Staline n'a pas été dissuadé d'imposer le blocus de Berlin dans un dangereux face-à-face qui a duré presque une année et aurait facilement pu déclencher une guerre.
- Pendant la guerre de Corée, même si les États-Unis avaient déplacé des bombardiers nucléaires vers Guam, à portée de la Corée, puis divulgué ce redéploiement, cela n'a pas empêché les Chinois d'envoyer des centaines de milliers de soldats dans la guerre.
- En 1973, tout le monde savait que les Israéliens avaient des armes nucléaires. Cela avait été révélé par le New York Times. Mais cela n'a pas empêché l'Égypte et la Syrie de lancer une guerre contre les Israéliens.
- En 1982, les Argentins ont attaqué les Malouines même si le Royaume-Uni avait des armes nucléaires et l'Argentine non.

- Et dans la période précédant la première Guerre du Golfe, les États-Unis avaient solennellement averti Saddam Hussein qu'ils utiliseraient « la plus forte réponse possible » s'il lançait des armes chimiques contre les forces américaines, incendiait les puits de pétrole koweïtiens ou attaquait les alliés des États-Unis. Malgré cette menace intimidante, les Irakiens ont mis le feu à plus de 600 puits de pétrole et ont lancé plusieurs attaques de missiles Scud contre Israël.

Mais la plus effrayante défaillance de la dissuasion a eu lieu pendant la crise des missiles de Cuba en 1962. Le président John F. Kennedy savait que s'il imposait un blocus de Cuba avec autant de troupes si proches les unes des autres, avec autant de tension, toute erreur pourrait se transformer en guerre nucléaire mondiale. Malgré ce risque, Kennedy a avancé avec le blocus. Pendant la crise, plusieurs fois les événements se sont dangereusement rapprochés du moment où ils pouvaient devenir hors de contrôle. L'incident peut-être le plus grave est survenu le samedi 27 octobre 1962, au plus fort de la crise, les deux camps étant en état d'alerte maximale, quand le système de guidage d'un avion espion U-2 américain prélevant des échantillons au-dessus du pôle Nord est tombé en panne. L'avion a dévié de sa trajectoire au-delà de 480 km à l'intérieur de l'Union soviétique. Les Soviétiques l'ont détecté et ont immédiatement envoyé des MiG pour l'abattre. Les États-Unis ont déployé des F-102 pour le retrouver et le protéger. Parce que la crise était à son apogée, les forces des États-Unis étaient à DEFCON-2, un cran en dessous de la guerre nucléaire. Selon les procédures de l'Armée de l'Air, tous les chasseurs du Commandement de l'Alaska avaient leurs missiles air-air normaux remplacés par des missiles nucléaires. Donc, les seules armes dont les chasseurs américains disposaient en fonçant vers l'espace aérien soviétique étaient des armes nucléaires. Si ces deux groupes de chasseurs s'étaient trouvés et avaient combattu, une explosion nucléaire aurait eu lieu au-dessus de l'Union Soviétique et presque certainement une guerre nucléaire. Ils ne se sont pas trouvés, mais ce n'est pas la magie de la dissuasion qui a empêché la guerre. Des années plus tard, quand on a demandé à Robert McNamara, le Secrétaire à la Défense, comment nous avons survécu à cette crise, il a répondu : « *nous avons eu de la chance* ».

McNamara avait raison. C'est une pensée qui donne à réfléchir. La dissuasion nucléaire a échoué pendant la crise des missiles de Cuba, mais ce jour-là, comme les autres jours où la dissuasion nucléaire a échoué, nous avons été chanceux. Le destin de la civilisation, votre destin, mon destin ont été décidés par le hasard. La dure réalité est que la dissuasion nucléaire échoue, a échoué, et échouera dans le futur.

La raison en est que la dissuasion nucléaire a intégré en elle un composant crucial qui peut échouer de manière catastrophique, un composant qui réellement a une histoire d'échec, et ce composant,

c'est nous, les êtres humains qui commettent des erreurs, non pas seulement les soldats au front, mais les dirigeants aussi. Personne n'est parfait. Je ne le suis pas, l'êtes-vous ? Les êtres humains sont faillibles, et les êtres humains jouent un rôle essentiel dans la dissuasion nucléaire. Les êtres humains lancent des menaces, d'autres êtres humains les évaluent et décident comment y répondre. Alors, si les êtres humains sont enclins à la folie et sont impliqués dans la dissuasion dont nous gérons chaque étape, alors la dissuasion nucléaire est, par définition, intrinsèquement défectueuse.

La dissuasion échouera à plusieurs reprises. Un jour, la chance va nous abandonner et nous finirons dans une guerre catastrophique. Il ne s'agit pas de savoir si mais quand. Ce n'est pas réaliste de compter sur une méthode de protection qui finira par se révéler fatale. Les armes nucléaires n'ont presque aucune utilité militaire, il est fatal de les utiliser comme menace à long terme. C'est une mauvaise nouvelle. Mais la bonne nouvelle est que, parce elles manquent d'utilité et sont très dangereuses, il est possible d'éliminer les nucléaires armes.

Tout comme les tromblons ont été abandonnés lorsque les gens ont réalisé ils n'étaient pas très utiles, nous pouvons éliminer les armes nucléaires si nous arrivons à convaincre les gens de faire face à la réalité que ces armes ne sont pas très utiles et sont très dangereuses. Nous n'avons pas à inventer le processus. Le monde sait déjà comment éliminer les armes de destruction massive. En 1972, la Convention d'interdiction des armes biologiques a interdit ces armes dans le monde entier et il a seulement fallu deux ans pour la négocier. Comment les négociateurs ont-ils fait si rapidement ? Il y avait un consensus mondial que ces armes étaient de mauvaise qualité, certes mortelles mais trop incontrôlables pour être utiles dans la guerre.

Pour éliminer les armes nucléaires, nous devons créer un consensus selon lequel, objectivement, les armes nucléaires ne sont pas utiles et sont très dangereuses. Ce n'est pas difficile à faire. Les armes nucléaires sont comme les ouragans : impressionnantes, effrayantes, destructrices mais peu pratiques pour mener une guerre.

Je viens juste de donner un aperçu des raisons pour lesquelles les partisans des armes nucléaires ne sont pas des réalistes. Si vous souhaitez lire l'histoire complète, ainsi que des descriptions plus complètes des façons dont les armes nucléaires manquent d'utilité militaire et des arguments supplémentaires sur la dissuasion, lisez mon livre *Un avenir sans armes nucléaires : C'est possible*. Il a été approuvé par sept lauréats du prix Nobel, d'actuels et anciens dirigeants mondiaux, généraux, physiciens, responsables de l'ONU, activistes, psychologues, dirigeants religieux et beaucoup d'autres. Il est déjà disponible en anglais et, avec l'aide généreuse d'IDN, cela devrait être bientôt disponible en français.

Si nous nous concentrons sur l'utilité, il n'est pas difficile d'avancer des arguments réalistes que les armes doivent être éliminées. Il est possible d'éliminer les armes nucléaires. Alors, mettons-nous au travail !

Table ronde N° 3 : Les nouvelles menaces globales et leur interaction

**Modératrice : Hélène Pichon,
Directrice de l'Alliance française de La Haye**

Hélène Pichon : Cette troisième table ronde a pour objet d'aborder, dans le prolongement logique de la précédente, les nouvelles menaces globales et leurs interactions. Nous avons déjà eu un avant-goût de cette dialectique, mais nous allons l'embrasser pleinement à présent. Nos intervenants prestigieux qui nous font l'honneur d'être présents seront suivis par une courte présentation de l'Observatoire sur les Périls planétaires par le général Bernard Norlain et Anne Robin. Je me tourne à présent vers Cyril Cosme, directeur du Bureau de l'Organisation internationale du travail (OIT) pour la France depuis 2014. La question que nous souhaitons vous poser est la suivante : la maxime de l'OIT est de tout temps « *pas de paix durable sans justice sociale* » ; pouvez-vous nous décrire en quoi le renfort de la gouvernance dans le monde du travail concourt à la prévention des crises ? Comment appréhende-t-on aujourd'hui la gestion des crises selon votre expertise ? Et quelles actions structurelles mettez-vous en place pour favoriser au sein des sociétés les facteurs de résilience et de paix ?

Cyril Cosme : Merci pour cette invitation qui va m'amener effectivement à vous parler de l'OIT et de son mandat au service de la paix. Mon propos déplacera un peu la focale, puisque je ne parlerai pas d'armes nucléaires ; j'essaierai plutôt d'éclairer le débat sur les facteurs sociaux qui sont sous-jacents à la paix.

La meilleure introduction pour ce propos, à défaut de remonter le temps, c'est de vous parler des circonstances de la création de l'OIT, aujourd'hui la plus ancienne des organisations du système multilatéral puisque elle a été créée par le traité de Versailles comme un appendice de la Société des Nations. C'était la première tentative d'organiser les relations entre États à travers un système de solidarité et de coopération internationale. C'est aujourd'hui une agence spécialisée des Nations unies sur les questions sociales. Les premiers mots de sa constitution sont en effet les suivants : « *pas de paix durable sans justice sociale* ». Le lien est on ne peut plus clair pour nous. Qu'avaient donc en tête les fondateurs de l'OIT pour avoir introduit un lien aussi étroit entre la notion de justice sociale et la paix ? En 1919, au lendemain de la Première Guerre mondiale, on se trouvait à la fin du premier grand traumatisme d'une entreprise de destruction à une échelle que l'on n'avait jamais vue auparavant et qui avait abouti à un tremblement de terre, à une remise

en cause profonde de l'ordre politique, économique et social de l'époque. On était également deux ans après la révolution russe, la révolution bolchevique, avec une prise de conscience des fondateurs de l'OIT et des pays victorieux de la Première Guerre mondiale, la France et l'Angleterre en particulier, qu'il fallait trouver une façon au niveau international d'organiser la conciliation entre les principes de la démocratie politique et ceux de l'économie de marché et ouvrir une voie pour le progrès social.

L'OIT c'est cela, une entreprise de réforme sociale au niveau international et la création du dialogue social qui n'existait pas vraiment dans aucun pays à l'époque. Le concept même de dialogue social est inventé dans les textes constitutifs de l'OIT comme une façon d'organiser ce progrès social par le dialogue entre les travailleurs et les employeurs et d'assurer d'une certaine façon la paix à l'intérieur comme condition d'assurer la paix à l'extérieur. Cette constitution de 1917 de l'OIT résume mon propos. Les premiers mots sont « *attendu qu'une paix universelle et durable ne peut être fondée que sur la base de la justice sociale* » et suit un autre alinéa : « *attendu qu'il existe des conditions de travail impliquant pour un grand nombre de personnes l'injustice, la misère et les privations qui engendrent un tel mécontentement que la paix et l'harmonie universelle sont mises en danger* ». Ce sont les fondements intellectuels et théoriques de cette corrélation entre la paix et la justice sociale, de toute l'histoire de l'OIT voir de toute l'histoire du monde depuis 1919.

Pour rappeler l'actualité de ce lien, les exemples sont nombreux. Qu'est-ce donc que la justice sociale ? Ce concept n'a jamais été défini en termes juridiques, et c'est probablement mieux ainsi. C'est un concept éminemment politique, mais il va bien au-delà de la simple idée d'une répartition équitable des ressources et des richesses au niveau mondial, ce qui serait déjà beaucoup. Ce concept touche aussi aux fondements des sociétés et à leur organisation. La justice sociale exige une notion de droit universel. Un universel qui n'est pas défini en surplomb mais qui est plutôt défini en creuset. Elle exige des droits universels, des institutions crédibles et un État de droit qui permettent de garantir que chaque individu puisse poursuivre son bien-être matériel et son développement spirituel dans les conditions de liberté et de dignité.

Ce lien n'a cessé d'être vérifié tout au long de l'histoire. Quel est aujourd'hui l'héritage de ce mandat plus que centenaire de l'OIT ? Ce sont d'abord des normes internationales qui arriment un certain nombre de droits sociaux dans le bloc des droits humains reconnus au niveau international, qu'il s'agisse de l'interdiction du travail forcé, de la lutte contre le travail des enfants, de l'interdiction des discriminations, de la liberté syndicale et du droit de la négociation collective.

Les droits humains comportent des droits sociaux et les droits sociaux sont aussi aujourd'hui conçus et mobilisés par un certain nombre de programmes techniques que l'on met en œuvre sur le terrain.

Ces droits sont aussi mobilisés comme des facteurs de prévention des crises. Lorsque l'on lutte contre le travail des enfants, qu'on développe des normes sur la définition et l'interdiction du travail forcé, on contribue à prévenir des crises et des conflits. Promouvoir des droits, c'est prévenir les crises et les conflits. On s'en rend d'autant mieux compte quand on raisonne a contrario. Si l'on regarde certains conflits qui sévissent dans l'Afrique subsaharienne, on prend la mesure de la façon dont des vulnérabilités liées au travail informel, à la misère des populations sont des facteurs qui concourent à ce que les crises prennent une ampleur démesurée. Sur ces terrains-là, les coûts d'opportunité, pour reprendre une image d'économiste, sont relativement faibles. Toute l'action du renforcement des capacités dans ces pays que l'OIT et d'autres agences onusiennes entreprennent consiste précisément à élever les coûts d'opportunité afin que certains évitent de s'enrôler dans des conflits. L'exemple le plus terrible est le phénomène des enfants soldats : lorsqu'on développe une économie susceptible de fournir des revenus décents aux familles, des systèmes scolaires qui tiennent la route, on augmente mécaniquement les coûts d'opportunité pour s'enrôler dans ces conflits et on contribue grandement à prévenir des crises.

Je pourrais citer un autre exemple, c'est celui des libertés syndicales et de la déconstruction collective. On n'y pense pas forcément quand on parle des droits humains au niveau mondial. Force est de constater que, dans les régimes autoritaires, les premières libertés à être mises en cause sont souvent les libertés syndicales. Cela est aussi éclairant dans votre débat : les catégories qu'on mobilise au plan juridique dans le droit social aujourd'hui ont une certaine parenté avec les mécanismes promus dans le système multilatéral pour le règlement des conflits. Les droits syndicaux, le dialogue social, le droit à la négociation collective, le droit de grève et les règles qui l'encadrent organisent des formes de règlement non-violent des conflits et présentent une grande parenté avec les mécanismes de dialogue, de conciliation, de prévention ou d'arbitrage promus au sein du système multilatéral.

Un dernier mot sur la réponse aux crises du XXI^e siècle. Dans l'analyse sur les 20 dernières années, déjà brillamment décrite, on retrouve des facteurs politiques, ces volontés de puissance non contrôlées, non maîtrisées, les conflits territoriaux, des facteurs proprement politiques et géographiques. Mais il faut aussi prendre conscience de facteurs qui sont sans doute la conséquence de déséquilibres mondiaux liés à la démographie, au changement climatique, etc. Ce sont des facteurs de déséquilibre extrêmement puissants. On souligne la place qu'occupe

l'accès aux ressources dans les tensions géopolitiques - on peut penser à la question de l'eau et au risque de voir près de deux milliards de personnes sur la planète en problème d'accès à l'eau. On peut penser à la dégradation de la qualité des écosystèmes. L'agriculture, la pêche, la forêt, constituent de loin le premier gisement d'emplois et de revenus pour les populations dans le monde, qui sont donc directement impactées par les conséquences du changement climatique et les dommages causés à la biodiversité. On pourrait multiplier les exemples sans oublier les conséquences sur les flux migratoires, souvent des flux forcés qui vont de pays du Sud vers d'autres pays du Sud.

Par rapport à cette situation, quelle est l'offre de services de l'OIT? Je la résumerai en trois termes :

- Le premier sera la question de la gouvernance. On y travaille beaucoup pour faire en sorte que les droits sociaux mentionnés fassent partie intégrante de toutes les stratégies mises en œuvre pour renforcer l'État de droit. Le renforcement de la gouvernance est un axe essentiel pour nous.
- Le deuxième, c'est la question de la confiance, notamment dans les institutions. L'OIT est une organisation qui agit sur le terrain du renforcement des capacités : elle est donc là pour renforcer les institutions sur le marché du travail et de la protection sociale qui concourent à la confiance des citoyens dans l'État et ses institutions.
- Enfin, la question des inégalités qui ont atteint aujourd'hui un seuil considérable. On retrouve des niveaux d'inégalité entre les pays, mais aussi au sein des pays, qui ont tendance à miner les consensus, les facteurs de cohésion et cette confiance dans les institutions.

Je conclurai sur la question du changement climatique, qui aujourd'hui est au cœur de la stratégie des Objectifs du Développement durable (ODD) des Nations unies, cette stratégie convergente de tous les acteurs des Nations unies et même au-delà. Sous le contrôle des d'éminents experts de ces questions ici présents, la première condition du succès, c'est qu'on puisse combiner et articuler l'agenda social et l'agenda climatique. Il n'y aura pas de transition vers l'économie décarbonée sans justice sociale. C'est le grand enjeu des années à venir.

Hélène Pichon: La transition est effet toute assurée pour donner la parole à Maud Lelièvre, présidente du Comité français de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) depuis 2020, réélue en 2024 et membre de son conseil international ainsi que Déléguée générale de l'Association nationale des maires et élue pour l'environnement et le développement durable. Vous accompagnez depuis 30 ans les collectivités en France et en Afrique en ce sens. Vous siégez aussi au Conseil de Paris depuis 2001 et vous vous occupez des questions de biodiversité

à la Mairie du IX^e arrondissement. Une grande question générique : votre engagement pour la sauvegarde de la biodiversité est connu ; pouvez-vous nous éclairer sur le sens de votre action pour la protection de la nature comme socle pour bâtir la paix ? L'humanité peut-elle être en paix si elle ne vit pas en harmonie avec son environnement naturel ? Les bouleversements climatiques menacent-ils à court ou moyen terme la capacité de l'humanité à être en paix avec elle-même ? Les réfugiés climatiques vont-ils être facteurs de tension accrus au sein des sociétés ? Quelles sont vos pistes d'action concrètes pour apaiser et remédier à tous ces facteurs de tension ?

Maud Lelièvre : Je parlerai du point de vue de l'Union internationale de conservation de la nature (UICN), qui est peut-être moins connue, mais qui a 75 ans. Elle a été créée après la Deuxième Guerre mondiale par des partisans de la paix, qui avaient essayé de faire émerger le sujet de la nature dans l'entre-deux-guerres, parce que, dans leur analyse, préserver la nature était essentiel pour pouvoir préserver la paix. On a aujourd'hui deux menaces essentielles et par voie de conséquence leurs effets sur la nature, les conséquences du changement climatique et l'apocalypse nucléaire, qui restent pour la militante de la paix que je suis, un enjeu et une menace. Et tous deux atteignent durablement le vivant. Le réchauffement climatique, - Valérie Masson-Delmotte en parlera mieux que moi - est aujourd'hui la cinquième cause de disparition des espèces. Du dragon de Komodo, espèce protégée, n'arrive plus à migrer, au lagopède alpin, oiseau qui n'arrive plus à changer de couleur et à s'adapter à son environnement privé de neige.

Cette cinquième cause de disparition sera la première dans moins de dix ans, avant même le trafic, la contrebande, la surexploitation, la fragmentation des habitats, les pesticides ou les espèces exotiques envahissantes. Dans ce contexte, aujourd'hui, on tente de préserver la nature à travers des baromètres, des indicateurs que nous avons à l'UICN, les listes rouges, mais on pense également aujourd'hui aux risques liés aux conflits, qui font de la nature la victime silencieuse de la guerre. Nous avons appris à vivre avec les armes nucléaires depuis près de 80 ans, et finalement nous sommes devenus assez insensibles à la gravité et à l'imminence de la menace. C'est un peu similaire avec le climat et la destruction du vivant : on se dit que, finalement, on va finir par survivre ; si une menace plane, elle semble irréelle. Elle est certes connue, mais elle est lointaine de notre vie quotidienne.

Quel est aujourd'hui le paysage de la nature face à la guerre ? Les chiffres sont alarmants. Pour ne pas donner simplement des chiffres mais des images, je vous parlerai du monde qui brûle, de la réserve de la biosphère de la mer Noire qui abritait avant la guerre 120 000 oiseaux qui venaient dans les zones humides pour se reproduire. C'était un éventail de couleurs, du pygargue à queue blanche aux échasses à ailes noires, et des milliers d'oiseaux. La guerre a déclenché des incendies qui étaient visibles depuis l'espace, et aujourd'hui c'est un site dans lequel les oiseaux

ne peuvent plus se reproduire ni migrer. C'est la forêt de Białowieża, coupée par un mur qui a fragmenté les corridors qui rejoignaient l'Ukraine et la Pologne, en violation de la Directive européenne sur les habitats, et qui fait qu'aujourd'hui une des dernières espèces de lynx, le lynx des plaines, en voie d'extinction, mais aussi les bisons, les élans, les loups, les ours, ne peuvent plus traverser leur milieu naturel et éprouvent donc des difficultés et ne peuvent plus se reproduire ; on accélère donc l'extinction de ces espèces en espérant protéger les États avec ces corridors. Ceci a été démontré lors de la Conférence des États parties de février 2024.

Ce sont les chimpanzés vivant à Dindéfelo, à la frontière entre le Mali, la Guinée et le Sénégal, qui sont chassés par les groupes terroristes du Mali, parce que le crâne de chimpanzé est un objet décoratif prisé par les collectionneurs américains, qui, pour décorer leur bibliothèque, les commandent sur Internet. Certains groupes armés savent que cela va être une source importante de financement et vont exterminer ces chimpanzés pour exporter ces crânes. Ce trafic passe par la France : les douanes en ont saisi presque 400 en 2023. On pourrait dire la même chose sur le Cameroun et sur un certain nombre de territoires africains.

Donc la guerre affecte la nature, elle entraîne une destruction rapide avec deux types d'impact :

- Le premier, sur les terrains de guerre, avec les activités militaires, les activités de soutien, la destruction des écosystèmes, et, de façon indirecte, parce que la guerre modifie l'organisation institutionnelle, les mouvements de population et les questions de migration qui y sont afférentes. Elle modifie les économies, elle empêche aussi l'action globale, les politiques de conservation. Vous ne pouvez pas avoir des politiques de conservation dans des territoires de guerre, où la population souffre. Quand on a une guerre comme en Ukraine ou en RDC, c'est dans une longue durée : tout ce qu'on ne fait pas en conservation aujourd'hui ne se rattrapera pas demain. On a évalué à l'UICN, à travers le baromètre sur les listes rouges, que plus de 200 espèces sont menacées par la guerre ou les activités militaires de façon directe, c'est-à-dire non liées à d'autres destructions ou à des pollutions. C'est par exemple le gorille de Grauer, des Plaines-Orientales en RDC. Ces grands gorilles sont des êtres vivants proches de nous, or 77 % de cette population a disparu pour trois raisons. Le trafic, puisque tuer des espèces et les utiliser pour la viande ou la déportation rapporte beaucoup aux groupes terroristes. Pour nourrir les populations qui n'ont plus rien parce qu'on a détruit définitivement leur habitat : c'est le cas des espèces qui ne sont parfois pas à l'état sauvage, comme en Ukraine, où le zoo de Mykolaïv abritait 4 000 espèces. On pratique des politiques de conservation dans les zoos, dans lesquels les derniers individus d'une espèce qui n'existent plus à l'état naturel survivent. Ce zoo a été bombardé parce que c'était sur le terrain de guerre d'Odessa. Il y avait d'autres zoos, à Mariupol et ailleurs, où les gardiens, les conservateurs sont allés vivre avec leur famille dans les ruines

pour essayer de sauver les animaux. Ce qui est compliqué pour les hommes est aussi compliqué pour des espèces qui parfois, pour rester en vie, les reptiles par exemple, nécessitent à la fois de l'alimentation spécifique et d'être chauffés. Cela a été le désespoir d'une partie des scientifiques de l'UICN que de voir ces espèces disparaître définitivement. Et IFO, qui est une organisation internationale, membre de l'UICN, a réussi à rapatrier 200 000 animaux, à la fois domestiques et sauvages. Mais sur chaque terrain de guerre, comme c'était le cas aussi au Congo-Brazzaville pendant la guerre civile, on ne déplace pas facilement un éléphant ou un tigre. Il faut des semaines d'entraînement et des conditions spécifiques pour arriver à les déplacer. Donc conséquences sur les animaux.

Conséquences aussi sur les écosystèmes : en un an et demi de guerre en Ukraine, 60 000 hectares de forêts ont disparu. On peut rajouter la déforestation en Ukraine de près de 300 000 hectares, c'est-à-dire l'équivalent de 26 fois la surface de Paris pour pouvoir construire des infrastructures militaires. Il y a aussi les polluants, les utilisations d'armes qui polluent durablement les écosystèmes, comme l'agent Orange au Vietnam, qui a détruit à la fois les terres agricoles, 5 000 hectares de mangroves, c'est-à-dire 20 % de la surface naturelle du Vietnam. Aujourd'hui, ce sont des espaces non réhabilitables. C'est aussi le cas sur les terrains d'entraînement militaire : à Okinawa, au Japon, les bases militaires américaines, qui ne représentent que 0,6 % du territoire, sont sur des zones protégées dans lesquelles on trouve à la fois des espèces en voie de disparition et des polluants, notamment des métaux lourds et des substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées (PFAS), qui ont eu un impact sur l'environnement.

Je reviens sur la destruction de l'environnement d'avant les guerres, qui contribue durablement à la création de la guerre : quand on a le réchauffement climatique qui a des impacts sur la biodiversité et sur l'alimentation, quand on a un appauvrissement du vivant, du milieu naturel, avec les pesticides, la destruction des habitats, le fait de répandre des produits chimiques, on détruit son environnement et on prépare la guerre.

À titre d'exemple, préalablement à la guerre civile, la Syrie a connu une grande sécheresse qui a abouti à une désorganisation du modèle agricole et une certaine famine. Quand on déstabilise les économies, l'alimentation et les populations, cela contribue également à la guerre. De façon plus large, c'est notre rapport au vivant qui est une menace, pour répondre à la question d'aujourd'hui. On a une quantité des ressources naturelles extraites qu'on n'a jamais connues. Chaque année, on a presque doublé cette extraction depuis les années 1980. Lorsqu'il a été créé en 1980, l'indicateur qui reste pertinent, celui du WWF, le « jour du dépassement », la date était le 4 novembre 1980 ; aujourd'hui, c'est le 1^{er} août ; chaque année, nous « mangeons » un peu plus la planète.

Cette destruction en amont, c'est aussi celle du financement du terrorisme. Aujourd'hui, la nature est une source importante de la criminalité environnementale. C'est sur quoi on se bat beaucoup au sein de l'UICN : quand on traite la question du trafic entre l'Afrique et la France, on n'est pas en train de gérer des bestioles parce qu'on est des écologistes utopiques, mais on travaille aussi au maintien de la paix. Nous travaillons bien avec les douanes, avec le Commandement pour l'environnement et la santé (CESAN), avec l'armée, parce qu'eux savent que la criminalité environnementale est aujourd'hui la 3ème ressource de financement des groupes armés, des groupes terroristes après la drogue, après la contrefaçon et avant la traite d'êtres humains et la vente d'armes. Dans certaines zones en Afrique, c'est une stratégie organisée. L'ivoire, c'est plus compliqué aujourd'hui, mais j'ai évoqué le trafic des crânes de singes. On peut parler aussi de la viande de brousse. On en a une tonne par semaine qui arrive à Paris, qui est saisie par les douanes, et sans doute 5 à 10 tonnes par semaine. Et tout cela finance des réseaux terroristes, ce ne sont pas des gens qui organisent ces trafics individuellement.

À ce financement de la guerre par la destruction de la nature, la surexploitation des ressources naturelles, avec des cas bien connus en RDC, j'ajouterai l'étalement urbain sans fin : on a l'équivalent d'une ville comme New York qui apparaît dans le monde chaque mois, qui grignote les terres agricoles. D'où le déséquilibre des systèmes alimentaires, le manque de possibilités pour les populations de vivre sur des terrains qui sont devenus trop chauds, privés d'agriculture, avec parfois de l'accaparement des terres par des compagnies étrangères, et dépourvus de vivant. On ne peut pas demander aux gens de rester sur ces terrains-là. Cet étalement a une conséquence directe sur les populations, mais aussi sur la coexistence homme-faune. Au Népal, où la population vivait en paix avec sa nature, la destruction liée à la multiplication urbaine entraîne aujourd'hui des rhinocéros ou le tigre du Népal qui attaquent les villages, causant une centaine de morts par an. Pour la population locale, c'est un vrai indicateur.

Cette difficulté de coexistence, on la retrouve aussi en Afrique. Nous essayons de mener des politiques de travail avec les populations, créer des ceintures urbaines, des zones tampons, comme on a dans les zones de conflit. Mais il faut avant tout arrêter de consommer trop d'espace, trop de terre, parce qu'on a aussi besoin de cette harmonie avec les espèces et non de ce conflit.

Je conclurai sur trois points.

- Le premier, la tyrannie de la complaisance, qui va nous faire payer un lourd tribut parce que nous sommes un peu somnambules face à la destruction de la nature de façon globale. Les gens l'entendent mais n'y croient pas. En tout cas, ils ne voient pas le lien direct avec eux en tant qu'êtres humains.

- Deuxièmement, c'est une erreur profonde de croire dans le mantra des armes. Les dirigeants de l'Inde disaient à leurs concitoyens : « *vous n'avez ni nourriture, ni vêtements, ni abri, mais vous avez la bombe* ». On pourrait faire le même parallèle avec la nature : ce ne sont pas les armes qui protégeront et qui aideront les humains à aller vers les dernières sources de nourriture, de pêche, de minerais quand il n'y en aura plus assez pour l'ensemble de la planète.
- Enfin, même si les travaux de l'UICN sont tristes sur ce sujet du conflit avec la nature, nous avons deux mondes qui s'offrent à nous. Celui de Robert Oppenheimer, l'un des scientifiques du projet Manhattan et qui, le 16 juillet 1945, avait dit : « *Maintenant, je suis devenu la mort, le destructeur des mondes* ». Et celui de la vision d'un ornithologue, Ian McMillan, un Américain, qui expliquait qu'il fallait sauver les condors non pas parce que nous en avons besoin, mais parce que nous avons besoin des qualités humaines que nous devons développer pour les sauver, pour nous sauver nous-mêmes.

Hélène Pichon : Merci pour cette élévation qui nous propulse directement vers la sphère du climat que le docteur Valérie Masson-Delmotte, paléoclimatologue, va ouvrir devant nous. Vous êtes directrice de recherche au Laboratoire des sciences du climat et de l'environnement du Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA). Face au changement climatique, pouvez-vous nous présenter un état des lieux et de la situation et des actions en cours sur la planète ? Quels sont les enjeux que doit relever l'humanité face aux conflits qui aggravent l'embrasement de la planète ? La construction d'une paix résiliente face au changement climatique est-elle encore possible ?

Valérie Masson-Delmotte : Oui, je vais prendre l'angle du changement climatique. Vous connaissez la chaîne de causalité : nos activités émettent des composés qui s'accumulent dans l'atmosphère et provoquent l'effet de serre. Le système climatique, le cycle du carbone y réagit. Cela entraîne une accumulation de chaleur qui se manifeste notamment par le niveau de réchauffement planétaire, qui affecte au niveau mondial et dans chaque région de multiples facteurs climatiques générateurs d'impact. Ceux-ci interagissent avec l'exposition à ces aléas, avec les vulnérabilités, pour entraîner des impacts et des risques. Nous avons donc une double responsabilité : sur les causes, les émissions de gaz à effet de serre, et sur les conséquences, la gestion de risque, l'adaptation, les mécanismes de solidarité par rapport aux pertes et aux dommages.

À quel moment en avons-nous pris connaissance ? Les bases physiques de l'effet de serre, de la combustion des énergies fossiles, à la fin du XIXe siècle. L'augmentation du niveau de CO₂ dans l'atmosphère, la démonstration que c'est la conséquence de la combustion d'énergie fossile, à la

fin des années 1950. Le premier briefing d'un président américain sur le sujet, en 1965. Le premier briefing à l'ONU, en 1972. Le premier rapport d'évaluation collectif qui s'appuyait sur les projections climatiques des années 1970, en 1979. Le briefing du G7 qui développe la capacité à relier causes et conséquences sur le système climatique - l'attribution. -, dans les années 1990. L'élargissement aux événements extrêmes, la capacité à discerner en quoi le réchauffement planétaire dû à nos émissions de gaz à effet de serre dope des événements extrêmes (chaleur, sécheresse agricole plus intense, plus fréquentes, plus probables, plus intenses), dans les années 2010. La chaîne de compréhension, ce sont les rapports internationaux dans les années 1980, la mise en place du GIEC à la fin des années 1980, son premier rapport en 1990, la mise en place de la Convention-cadre des Nations unies, en 1994.

On ne peut donc pas dire que les responsables politiques de tous les pays ne sont pas au courant depuis longtemps. L'American Petroleum Institute était au courant depuis 1959. L'entreprise pétrolière américaine Exxon a développé ses propres travaux de modélisation du climat dans les années 1970. Ces travaux de modélisation à base physique avaient tout à fait bien anticipé les caractéristiques que l'on observe depuis lors. La physique du climat, même préliminaire dans les années 1970, avait bien anticipé les conséquences que l'on voit aujourd'hui.

Je vais juste reprendre 15 ans de temps entre l'état des connaissances au moment de la COP15 à Copenhague en 2009 à aujourd'hui. Nous sommes dans un monde fragmenté, où il est difficile de converger vers un accord à vocation universelle. La COP29 à Bakou se tient en novembre 2024 dans une situation également très tendue des négociations internationales sur le climat. Il y a 15 ans, l'état des connaissances scientifiques de l'époque sous-estimait à quel point il y aurait une aggravation rapide généralisée des impacts, notamment liés aux événements extrêmes, le début des impacts liés à la montée du niveau de la mer qu'on commence à voir et les impacts sur la dégradation des écosystèmes et la perte de leurs services. Il y avait une deuxième sous-estimation des progrès industriels et technologiques et notamment la baisse spectaculaire des coûts et l'augmentation rapide des capacités installées pour la production d'énergie, d'électricité solaire photovoltaïque et pour la production de batteries. Deux vecteurs qui permettent de manière viable, économiquement, compétitive, de décarboner les mix énergétiques et de décarboner les mobilités par l'électromobilité.

Revenons au monde réel dans lequel les émissions de gaz à effet de serre continuent à augmenter, mais moins vite qu'auparavant, notamment pour les émissions de CO₂ liées aux énergies fossiles et à la déforestation. On a une baisse dans 22 pays sur plus de 10 ans de leurs émissions de gaz à effet de serre, découplée de l'augmentation de leur PIB, par rapport à la croissance économique observée dans ces 22 pays. Si l'on prend la situation en 2024, on a des émissions européennes

qui continuent à diminuer, ou au Royaume-Uni. On a des émissions aux États-Unis qui diminuent faiblement. C'est le cas depuis 2005. Et des émissions qui augmentent faiblement en Chine (pays proche de son pic d'émissions annoncé à horizon 2030). Mais les émissions continuent à augmenter dans les pays en développement, et particulièrement rapidement du côté de l'Inde.

Pour les émissions cumulées, la responsabilité historique incombe d'abord aux États-Unis, maintenant à part égale avec l'Union européenne et la Chine. Les émissions par pays sont toujours les plus élevées en Chine, puis aux États-Unis, puis à part égale en Union européenne et en Inde. Les responsabilités historiques et les responsabilités actuelles changent. Les émissions par habitant restent contrastées entre les différents pays du monde : faibles par exemple en Inde. Dans cette situation, 3,5 milliards de personnes vivent dans des contextes hautement vulnérables face au changement climatique, mais n'ont quasiment rien contribué aux émissions historiques ou actuelles par habitant, et prennent de plein fouet l'aggravation d'un ensemble de facteurs générateurs d'impact pour lesquels d'autres pays ont une responsabilité particulièrement importante.

Il s'agit donc d'injustices climatiques entre pays, mais aussi à l'intérieur de chaque pays. Dans le monde, environ 10 % des personnes sont responsables de 40 % des émissions de gaz à effet de serre, et dans cette moitié très vulnérable de la population mondiale, seulement 15 %. L'enjeu est d'arriver à rendre accessibles le plus rapidement possible les technologies propres permettant de répondre aux besoins de base des personnes qui n'ont pas accès à l'eau, à la santé, à l'énergie, à l'éducation, pour répondre à leurs besoins sans passer par la case énergie fossile. On sait qu'on peut le faire et que le coût en termes d'émissions de gaz à effet de serre associé au fait de sortir de l'extrême pauvreté est très faible.

Le niveau de réchauffement planétaire, puisque les émissions continuent à augmenter, continue à augmenter très rapidement. Le rythme de réchauffement sur la dernière décennie est le plus rapide enregistré au niveau planétaire : 0,26°C de plus en 10 ans. En 2024, pour la première fois, on dépassera 1,5°C au niveau planétaire. Cela ne signifie pas que ce niveau de réchauffement est atteint. Il ne s'agit que d'une année. Nous regardons au sens climatique sur une dizaine, une vingtaine d'années. La partie attribuée à l'influence humaine fin 2023, c'est 1,3°C. On s'attend à atteindre 1,5°C de réchauffement au sens climatique au début des années 2030. Cela se produira donc de plus en plus fréquemment et ce sera à ce moment-là une année sur deux. L'objectif le plus ambitieux de l'Accord de Paris, on va échouer à le tenir d'ici une décennie. Chaque dixième de degré, chaque demi degré de réchauffement supplémentaire aggrave en fait les caractéristiques de facteurs générateurs d'impact : la fréquence et l'intensité des extrêmes chauds, des sécheresses agricoles, des pluies extrêmes.

On assiste à une montée plus rapide et un niveau plus élevé de montée du niveau de la mer, non pas immédiat, mais qui va se déployer à l'échelle de dizaines d'années, de siècles. On observe une augmentation des pertes et des dommages. Deux exemples pour faire le lien avec l'intervention précédente :

- Une dégradation de l'état des forêts, même en Europe, une augmentation de la mortalité des arbres, une plus faible croissance des forêts. En France, on a perdu la moitié du puits de carbone des forêts en dix ans.
- Le cinquième épisode de blanchissement généralisé des coraux tropicaux. C'est une perte de services : protection du littoral, tourisme, production alimentaire par les activités liées à la pêche. On a déjà une réduction du potentiel de pêche durable dans l'océan tropical. Les seuls feux de forêt au Canada, en 2023, ont émis autant de CO2 en un an que l'Inde dans son intégralité.

On constate aussi une fragilisation de leviers d'action, que ce soit pour stocker du carbone ou réduire les émissions de gaz à effet de serre, qui peuvent s'appuyer sur les écosystèmes et leurs services. Plus le climat se réchauffe vite, plus on perd de cordes à notre arc, notamment tout ce qui s'appuie sur les écosystèmes. Donc on touche à des enjeux de sécurité humaine : sécurité d'approvisionnement en eau dans de nombreuses régions, sécurité par rapport à la production alimentaire. En France seulement, on assiste à une baisse des rendements agricole sur ces deux dernières années. Conséquence directe, mais aussi indirecte via les vecteurs de maladies dont les aires de répartition s'élargissent. Les petits moucheron qui transmettent la fièvre épisodique, hémorragique ou catarrhale arrivent en Europe parce que leurs aires de répartition sont plus favorables du fait des hivers plus doux. Donc des effets indirects via ces aires climatiques qui se déplacent et touchent la trésorerie des éleveurs.

Donc, avec la sécurité en eau, la sécurité alimentaire, la sécurité des lieux de vie, notamment par rapport aux risques les plus extrêmes (ruissellement, inondation, montée du niveau de la mer), on touche à des points clés. Mais on est capable de faire pire, par les conflits armés violents, où les destructions augmentent les vulnérabilités face aux aléas climatiques. Voyez par exemple la tempête Daniel de 2023, plus extrême car dopée par un climat plus chaud en Libye avec une gouvernance effondrée, une absence de système d'alerte, un barrage complètement inadapté, non entretenu et non dimensionné pour ce niveau de pluie. Il en résulte des catastrophes aggravées par les conséquences de conflits armés sur la capacité à faire face aux risques climatiques.

Le pire scénario pour l'évolution future du climat, qui sape à la fois les capacités d'adaptation et la capacité de développer rapidement les technologies propres, est le scénario d'une augmentation

des rivalités régionales, du repli sur soi nationaliste, qui sape la priorité donnée à la protection de l'environnement et sa dégradation. Dans le monde aujourd'hui, les dépenses militaires en 2023 ont augmenté de quasiment 7 % pour atteindre 2 400 milliards de dollars par an, 55 % pour les pays de l'OTAN. Les tensions liées au financement de l'action pour le climat au moment de la COP29 portaient sur trois volets de financement : la nécessaire solidarité pour la reconstruction post-catastrophe pour les pays les plus vulnérables, c'est-à-dire le financement pertes et dommages pour lequel on estime les besoins chaque année à 100 à 400 milliards de dollars. Les pays ont mis généreusement sur la table 0,7 milliard l'année dernière (dont les États-Unis, seulement 17 millions), juste pour la reconstruction post-catastrophe des pays les plus fragiles. Le besoin d'investissement pour l'adaptation est estimé à 400 milliards de dollars par an, avec un déficit énorme entre l'adaptation réellement mise en œuvre et celle dont on a besoin aujourd'hui, sans parler de celle dont on aura besoin demain. Pour investir, pour décarboner en fait, on estime également des coûts de l'ordre de 400 milliards de dollars par an.

Donc, vous voyez le fossé entre les besoins de financement pour agir en faveur du climat, réduire les émissions, renforcer l'adaptation et faire face aux pertes et dommages, par rapport à la hausse des dépenses militaires qui forcément sapent, dans chaque pays du monde, la capacité à agir par rapport au changement climatique. Je ne comprends pas pourquoi le climat n'est pas inscrit comme un point déterminant de l'ordre du jour du Conseil de sécurité de l'ONU. J'y ai été auditionnée il y a quelques années, dans une formule « Arria », donc non officielle, à la demande du Vietnam, pays exposé à la montée du niveau de la mer comme d'autres pays. Les pays les plus exposés sont les petits États insulaires, toutes les terres basses, les grands deltas agricoles au Vietnam et ailleurs. Pour ces pays, ces régions, la question de la montée du niveau de la mer, directement liée aux émissions de gaz à effet de serre, est un enjeu essentiel de sécurité. Or c'est la Russie et la Chine qui font obstruction actuellement. La question des dommages graves liés aux émissions de gaz à effet de serre sur la vie marine, les environnements marins, a fait l'objet d'un avis consultatif du Tribunal international du droit de la mer en 2024, qui souligne l'obligation des États à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre pour préserver l'environnement marin. Il y a actuellement une série d'auditions à la Cour internationale de justice, à La Haye, saisie par de petits États insulaires, au sujet des obligations des États par rapport aux dommages graves sur le système climatique et leurs conséquences également sur les droits humains.

On touche à des enjeux fondamentaux de ce qu'est la coopération internationale, le droit international et le respect des droits humains. Des réponses inadéquates par rapport au changement climatique deviennent des risques. Si l'on veut réduire les émissions de gaz à effet de serre, mais qu'on n'intègre pas à la fois les enjeux de reconversion industrielle et de

reconversion professionnelle, si l'on n'intègre pas les effets redistributifs, on va créer des rejets des politiques publiques de décarbonation. Le fait de concevoir des actions de transition juste est essentiel pour éviter des risques associés à des politiques d'atténuation mal pensées. Tout ce qui touche à la pression sur les terres va exacerber d'autres risques : pour les droits fonciers, pour la production alimentaire ou la préservation des écosystèmes. Cela mérite une grande vigilance, en liaison notamment avec l'Accord sur les compensations carbone, dont on sait que, pour le secteur industriel, c'était déjà inefficace voire néfaste. Or ce mécanisme est élargi aux États, dans une des décisions de la COP 29 attendue depuis longtemps.

Il y a un point de vigilance sur l'utilisation de la biomasse, très important par rapport à ces risques. Une adaptation bien pensée protège les biens, les personnes, les écosystèmes, et elle est juste. Mais on fait face à des risques liés à la mauvaise adaptation. Parmi les points les plus délicats, tout ce qui touche à la question de la gestion de l'eau peut rapidement bifurquer dans chaque contexte entre une adaptation efficace et une mauvaise adaptation. C'est un point d'attention croissante. On a également une source de conflictualité par rapport à ce qui est le dur de l'affaire, la sortie des énergies fossiles, la transformation des pratiques agricoles par rapport aux enjeux climat et biodiversité.

On est donc dans une période difficile, avec des acteurs économiques et politiques qui s'efforcent de maintenir à tout prix le statu quo, d'avoir des effets de verrouillage. Cela se manifeste par de la désinformation, par des attaques sur les sciences, notamment les sciences du climat, les sciences des écosystèmes, de la biodiversité et les sciences de la santé. Nier même les effets néfastes, par exemple sur la santé humaine, fait partie de cette approche. On peut d'ailleurs y voir une grille de lecture du fascisme tel qu'il se reconstruit en ce début de XXI^e siècle à travers le rejet des bases scientifiques sur les questions climat, santé, écosystèmes, biodiversité. Cela se manifeste aussi par ce qui s'appelle la vie démocratique, les mouvements populistes et cette désinformation marquée sur un certain nombre de réseaux sociaux. Face à des politiques publiques de petits pas incrémentiels, le deuxième vecteur de conflit est la montée en puissance d'une demande sociale d'action climatique radicale, évidemment clivante dans la société. On a également un vecteur de conflit lors des impacts d'événements climatiques graves, que ce soit la proportion des ouragans ou des cyclones tropicaux de forte intensité, ou les inondations massives liées à des pluies rendues plus intenses parce que le climat se réchauffe.

Dans ce contexte post-catastrophe, on a un foisonnement de désinformation : en Floride, à Valence en Espagne ou en France. Lors de cette insécurité causée par les événements extrêmes, on recherche systématiquement des boucs émissaires de toute nature, dont la protection de l'environnement. Ces impacts suscitent parfois une attractivité pour des discours sécuritaires,

rassurants et simplistes, au détriment de la capacité à décortiquer les causes et conséquences et construire collectivement une vision de résilience.

Le changement climatique exacerbe aussi les conflits sociaux dans des conditions d'insécurité foncière, là où les activités humaines sont sensibles aux aléas climatiques (pêche, forêt, production agricole), avec des institutions faibles, une gouvernance fragile, et une prévalence de la pauvreté et des inégalités. Dans ces contextes, l'eau (sécheresse ou inondation) est souvent le vecteur d'une forme d'injustice climatique qui exacerbe les conditions propices à des conflits. Ces conflits peuvent devenir des conflits armés en cas de faible développement économique et surtout en cas de phénomène de marginalisation politique, de dépendance économique à l'agriculture et de cadres de gouvernance fragile.

Dans l'autre sens, quelles sont les conditions pour consolider une paix résiliente face au changement climatique ? Il est frappant de voir le rôle important joué par l'eau dans les conflits récents, que ce soit en Ukraine, en Crimée ou bien au Proche-Orient. L'utilisation de l'eau est brandie comme arme, les infrastructures liées à l'eau sont détruites et, dans ce contexte, les besoins en eau sont déjà contraints aujourd'hui mais le changement climatique va exacerber le stress hydrique. Les enjeux de consolidation de la paix sont la gestion soutenable des ressources, l'accès à une eau de bonne qualité, le renforcement de la sécurité alimentaire, le fait d'aider à sortir de l'extrême pauvreté et cela passe aussi par le renforcement des institutions et des investissements. Ceci dans une adaptation qui tient compte des conflits potentiels, mais aussi des mouvements de personnes, parce que l'immobilité est un facteur de vulnérabilité. Comment anticiper les mouvements indispensables de personnes ? On l'a esquissé de différentes manières.

Dernier volet, certains pays, certains industriels vont tout faire pour ne pas être redevables. Que veut dire la sortie de l'Accord de Paris ou de la Convention climat des États-Unis ? Que veut dire leur rejet des mécanismes pertes et dommages ? Ne pas être redevables des impacts provoqués par leurs émissions historiques et actuelles de gaz à effet de serre ? Montaigne avait dit : « *les dommages des uns sont le profit des autres* ». On a même actuellement aux États-Unis une instrumentalisation des vulnérabilités, des coûts, des limites de l'adaptation de l'inaction climatique, des risques graves, pour susciter des investissements privés et publics sur des recherches portant sur la modification délibérée du climat planétaire, régional ou global, la géo-ingénierie. Le risque d'unilatéralisme américain sur ce sujet est très élevé.

Historiquement, il y a eu une relation étroite entre les recherches sur ce sujet et sur les risques nucléaires. Les mêmes outils permettent de les évaluer, ce qui entraîne une vision militarisée des

rapports de force entre les différents pays du monde. Nous avons besoin d'être mieux préparés par rapport à ces risques nouveaux qui, sous l'effet de la privatisation de l'espace notamment, prennent une autre dimension aujourd'hui.

Hélène Pichon : Merci d'avoir dressé un tableau de plus en plus préoccupant, qui, précisément, amène directement à la pertinence de la création de l'Observatoire des Périls planétaires (OPP), qui nous est présenté par le général Bernard Norlain et Anne Robin.

Bernard Norlain : IDN a été créée il y a dix ans pour promouvoir un désarmement nucléaire général, progressif et contrôlé et instaurer un peu de démocratie dans le débat public au sujet de cette question. Or, ce qui a été pour nous comme pour le monde entier, un véritable choc, c'est la pandémie de Covid-19. Tout s'est alors arrêté et cette pandémie a été caractéristique par ses conséquences géopolitiques, politiques, sanitaires, environnementales, qui ont montré que tout était lié. Avec l'arme nucléaire, l'humanité s'est donné la première fois dans son histoire la capacité de se détruire elle-même. La menace nucléaire est un élément clé pour comprendre que c'est à la fois l'expression ultime de notre monde géopolitique déchaîné qui pourra aboutir à un conflit ou à une détonation nucléaire, mais c'est aussi la première, historiquement, mais aussi la plus immédiate, des menaces globales émergentes. Que sont donc ces menaces globales existentielles pour la planète dues à l'activité humaine ?

Mme Masson-Delmotte l'a rappelé, ce sont des phénomènes qu'on connaît depuis longtemps : le rapport Meadows du Club de Rome en 1970 montrait qu'on était en train d'atteindre les limites planétaires dues à la croissance. Nous sommes en train de franchir six des neuf limites planétaires qui sont nécessaires pour constituer un espace sûr et viable. Nous sommes confrontés au dérèglement climatique, comme rappelé, à de hautes pandémies, à l'effondrement écologique, etc. avec des conséquences sur tous les aspects de nos activités humaines, dans le domaine social et sociétal, politique, géopolitique, sans oublier les effets pervers des technologies et de la numérisation. Nous parlons de l'impact de la crise sanitaire sur l'environnement, des menaces existentielles pour la planète.

Les solutions ne peuvent être mises en œuvre que dans le cadre de régulations collectives. Ce qui pose la question de savoir comment on résout cette opposition entre ce monde du chacun pour soi et ce monde qui réclame du sens collectif. Peut-être ne faut-il pas chercher à les opposer, mais à les transcender pour prendre en compte l'ensemble des risques planétaires dans leur interdépendance et dans leur spécificité. C'est ainsi que devraient se dessiner les stratégies du futur. Comme souligné précédemment, l'ONU constitue le cadre idéal pour mettre en place ces régulations collectives.

C'est dans cette perspective que nous avons décidé d'entreprendre une réflexion globale sur ces risques mondiaux de l'anthropocène. Non pas seulement une réflexion spécifique sur chacun de ces risques, qui font déjà l'objet d'expertises très nombreuses et de recherches avancées, mais surtout sur leur liaison dans une approche systémique de veille, d'alerte et de proposition. Pour nous, la lutte pour le désarmement nucléaire devenait indissociable de la lutte contre ces nouvelles menaces. C'est pourquoi nous avons décidé de créer l'Observatoire des Périls planétaires (OPP) pour un monde plus sûr.

Cet observatoire aura donc une triple mission de veille, d'alerte et de proposition, et comme objectif d'établir des diagnostics des périls planétaires dans leurs interdépendances, d'accompagner les institutions et les entreprises dans leur recherche de solutions innovantes, et d'être une source de propositions pour de nouvelles régulations. Ce projet, qui a été voulu par Paul Quilès, nous avons à cœur de le construire et de le développer maintenant. Anne Robin, qui a pensé ce projet et l'a mis en forme, va vous présenter une première étude que nous avons réalisée avec OpinionWay, que je remercie ici pour son aide et son soutien.

Anne Robin : Une première étude a été conduite en France sur la perception des périls. Avant de la présenter, je soulignerai que la vraie question de l'OPP est celle que posait Paul Quilès : *« pourquoi ne comprennent-ils pas que la bombe nucléaire, ça peut tuer l'humanité en une seconde ? »* Si l'on regarde l'étude que nous avons conduite au premier trimestre 2024, les moins de 35 ans sont effectivement sensibilisés sur le réchauffement climatique. Quand on demandait : *« quel est le premier péril qui vous vient à l'esprit ? »*, tout le monde avait envie d'en donner plus d'un. Les moins de 49 ans ont plutôt mis le réchauffement climatique en tête, et les 50 ans et plus ont tout de même parlé de la guerre.

Vingt thématiques ont été reclassées par axe de péril, et, en réponses spontanées, correspondaient :

- 69 % à l'environnement (60 % sur la sécheresse due au réchauffement climatique, 50 % sur la montée des eaux, 50 % sur la pollution, 49 % sur la biodiversité) ;
- 35 % aux périls géopolitiques ;
- 22 % aux enjeux liés sociaux et sociétaux ;
- seulement 4 % liés à l'économie ;
- 1 % seulement lié à la technologie.

Ce sont des perceptions spontanées, à fleur de conscience, quand on leur demande quel est le premier péril. Quand on réintègre la notion des armes nucléaires, elles n'arrivent qu'à 44%. C'est presque un « même pas peur » par rapport au reste. On n'a posé qu'une question de perception,

mais quand on parlera de temporalité, quand on dira : « *il suffit d'une seconde pour que tout saute* », peut-être y aura-t-il une autre perception et une autre conscience.

En 2024 en tout cas, ce qui ressort de ces 20 thématiques est que le recul des démocraties passe après l'environnement et la biodiversité, et que l'abus de l'intelligence artificielle, les pandémies et épidémies, les nouvelles maladies, et les armes nucléaires n'apparaissent pas du tout dans les perceptions spontanées. Parmi celles-ci, il y a aussi Poutine, la bêtise humaine (à 9 % !), les pénuries, la Chine, les États-Unis, etc.

Nous avons établi un indice pour aboutir à des résultats porteurs. À chacun des 20 thèmes évoqués nous avons attribué une note de 8 sur 10. Or les périls liés à l'environnement sont directement vécus par 78 % des Français, ce qui signifie qu'ils ont beaucoup de périls à gérer.

L'OPP est au service de l'ODD 16 pour la paix, la justice et des institutions efficaces. Il est intéressant d'entendre parler du rôle de l'ONU, mais on entend souvent : « *les objectifs du développement durable, ça sert à quoi ? Je ne les connais pas bien* ». Mais une récente étude auprès des maires montre tout de même que 7 maires sur 10 en France connaissent les ODD. Il faudrait juste qu'on en parle plus.

Concernant les périls liés aux enjeux sociaux et sociétaux, on a parlé du rôle de l'OIT. Or 65 % des Français en sont conscients. Pour les périls liés à la technologie, c'est 60 %. Et les périls liés à l'économie, c'est 38 % (c'était au premier trimestre ; aujourd'hui, ça serait plus). On ne peut pas dire que les gens ne sont pas conscients, mais on ne leur donne pas toujours la bonne information. Sur le recul des démocraties, problème sérieux aujourd'hui, ainsi que sur les armes nucléaires et les risques de guerre nucléaire, c'est un problème d'intensité, car s'il y a beaucoup d'études sur les risques, il n'y a pas beaucoup d'études sur la question : « *est-ce vraiment réaliste de garder la bombe ?* ».

C'est autour de ces idées qu'il faut travailler. Il y a aussi l'ODD 17 en vue de partenariats efficaces entre les gouvernements, le secteur privé et la société civile. L'OPP a bien l'intention d'interroger les populations, au plus près des pays, parce que les grands discours académiques ne vont pas aider à s'associer sur un pays. Si l'on veut travailler pour la paix, il faut innover dans la dimension sécuritaire, pour la responsabilité et l'engagement face aux défis. Il faut innover dans l'apprentissage de nouvelles pratiques et donc connaître ces nouvelles pratiques pour les soutenir, et pour la solidarité, innover dans la capacité des organisations publiques et privées à faire alliance pour faire face aux défis.

Table ronde N° 4 : Désarmement nucléaire et mesures de confiance accompagnant les traités

Modératrice : Mathilda Caron, Secrétaire générale d'IDN

Mathilda Caron : Cette table ronde sera consacrée à l'idée, à l'exercice de réinventer la paix, en cherchant à dépasser les constats pour imaginer, construire et consolider des solutions durables face aux périls dont nous avons longuement discuté ce matin, et surtout en revenant sur l'importance cruciale du désarmement nucléaire, et notamment en évoquant les fondements historiques et juridiques de cet enjeu. Chloé Maurel, historienne, nous fera un panorama assez historique et général du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (le TIAN), qui constitue une étape significative dans cette idée du désarmement multilatéral que nous défendons. Marc Finaud, vice-président d'IDN, évoquera l'état des traités de désarmement, et Patrick Zahn, membre du bureau d'IDN, parlera notamment de l'exigence cruciale et nécessaire de respecter le droit international, et notamment le droit international humanitaire, surtout dans le contexte actuel. Et nous finirons avec une présentation préenregistrée de Jean-Pascal Zanders, qui est consultant à « The Trench », expert et chercheur indépendant sur les armes chimiques et biologiques.

Chloé Maurel : Merci à vous pour votre invitation. Je vais parler de l'ONU et de ses efforts pour le désarmement nucléaire, un désarmement qui est aujourd'hui vraiment une urgence pour plusieurs raisons, à la fois humanitaires, bien sûr, par le danger que ces armes nucléaires font courir à l'humanité, mais aussi écologiques, environnementales et sociales. En effet, pour donner un chiffre, les dépenses militaires de la France aujourd'hui sont colossales, avec en prévision 413 milliards d'euros sur 7 ans, ce qui revient à 1 870 euros par seconde. Donc l'ONU, bien que très imparfaite et actuellement impuissante à rétablir la paix et la démocratie dans le monde, est pourtant l'organisation internationale la plus démocratique et la plus universelle, puisqu'elle accueille quasiment tous les pays du monde, et donc à ce titre, avec toutes ses actions normatives, ses déclarations, ses recommandations, ses conventions internationales, ses traités, elle mérite d'être soutenue.

Elle est fondée sur les valeurs humanistes de paix, de droits humains et de justice sociale. Donc, elle doit être renforcée afin qu'elle puisse mener sa mission multiforme dans le monde actuel, en proie aux conflits sanglants et aux inégalités et injustices criantes, à savoir lutter pour permettre d'aboutir à la paix par la négociation collective, apporter de l'aide humanitaire, médicale, éducative, alimentaire, aux peuples qui en ont besoin, affirmer les droits de tous et toutes et contribuer au progrès social. Ses moyens d'action sont très variés : intervention des casques bleus, mais non

partout où il y en aurait besoin, malheureusement ; adoption de conventions internationales ; assistance technique sur le terrain.

Toutes ces missions doivent être étendues et mieux respectées. Ainsi, l'ONU pourrait contribuer à démocratiser le monde. Et ces différentes agences - il y a environ 16 agences spécialisées - ont chacune un rôle important à jouer, comme améliorer les conditions de travail dans le monde avec l'OIT, la santé globale des populations avec l'OMS, l'alimentation de tous avec la FAO, l'éducation et la culture avec l'UNESCO, ou encore la propriété intellectuelle avec l'OMPI. Et bien sûr, juger les États coupables de crimes.

La question qui a été en fait le plus débattue à l'ONU, à l'Assemblée générale de l'ONU, cette grande tribune où les peuples peuvent s'exprimer, c'est la question du désarmement nucléaire. Depuis 1945, la question du désarmement nucléaire a passionné l'Assemblée générale et fait donc partie de celles qui ont le plus souvent été l'objet d'un vote à l'Assemblée générale. Même de nos jours, une résolution sur cinq de l'Assemblée générale concerne le désarmement au sens large. Bien que cette question du désarmement ait occupé l'ONU depuis sa création même en 1945, puisque l'ONU a été créée quelques semaines à peine après les bombardements américains sur Hiroshima et Nagasaki, il a fallu attendre assez récemment pour qu'un véritable traité sur l'interdiction des armes nucléaires soit adopté (2017) et entre en vigueur (2021).

Donc je parlerai des étapes de l'adoption du TIAN et de son caractère essentiel et progressiste, puisque les États parties à ce traité s'interdisent la mise au point, l'essai, la production, le stockage, le transfert, l'utilisation et même la menace de l'utilisation d'armes nucléaires. Pour les États qui sont dotés d'armes nucléaires et qui pourraient y adhérer à ce traité, celui-ci prévoit un processus précis avec un calendrier qui conduirait à l'élimination vérifiée et irréversible de leur programme d'armes nucléaires.

On peut néanmoins se poser la question : est-ce que ce traité, comme le disent certains, est inopérant, dépourvu de toute efficacité, ou bien est-ce qu'il est une étape importante et salutaire vers un monde libéré de la menace nucléaire ? Je vais proposer d'y répondre en retraçant l'histoire et les étapes de son adoption, les clivages qu'il a suscités entre différents types d'États membres de l'ONU et les débuts de son application. En fait, loin d'être seulement un traité de plus parmi d'autres, et donc inutile par rapport aux traités déjà existants, il faut préciser qu'il renforce et appuie l'article VI du Traité de non-prolifération des armes nucléaires (le TNP).

Le préambule du TIAN fait aussi référence aux victimes des armes nucléaires (les Hibakushas), au droit international humanitaire et au droit international des droits de l'homme. Donc il s'inscrit dans le cadre de l'ensemble des traités adoptés par l'ONU, comme par exemple la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, ou les Pactes sur les droits civils, politiques, économiques et sociaux de 1966. Donc cette entrée en vigueur du TIAN, contre toute attente de la part des personnes qui étaient sceptiques et hostiles, elle s'est faite en janvier 2021. Il est entré en vigueur suite à la ratification d'un cinquantième État en octobre 2020.

Certes, son poids est pour l'instant surtout symbolique, puisqu'il ne s'applique qu'aux États parties, qui n'incluent aucune des puissances nucléaires pour l'instant. Mais en attendant, il exerce déjà un impact sur l'opinion publique mondiale, puisque son adoption ainsi que son entrée en vigueur ont été répercutées dans les médias du monde entier et par le biais des ONG accréditées par l'ONU. Il contribue donc à renforcer dans les esprits l'idée que l'arme nucléaire doit être mise hors la loi.

En fait, son historique et son adoption, puis son entrée en vigueur, tout cela est allé assez vite, puisque l'idée du traité avait émergé lors de la conférence d'examen du TNP en 2010. Malgré l'opposition des cinq États dotés d'armes nucléaires officiellement reconnues par le TNP, à savoir la Chine, les États-Unis, la France, le Royaume-Uni et la Russie, une vaste majorité des États présents avait estimé que la mise au point d'un traité axé sur l'interdiction des armes nucléaires était un objectif réaliste. Il y a eu la tenue de trois grandes conférences intergouvernementales en 2013 et 2014 sur le thème de l'impact humanitaire des armes nucléaires en Norvège, au Mexique et en Autriche, et cela a renforcé la volonté internationale d'interdire les armes nucléaires. La deuxième de ces conférences, au Mexique en février 2014, a conclu qu'il fallait vraiment aller vers l'interdiction de ce type d'armes et viser son élimination totale. On a vu plusieurs coalitions se former, coalitions d'États, notamment la Coalition pour un nouvel ordre du jour, en 2013, qui a présenté l'idée d'interdiction des armes nucléaires aux États parties au TNP.

Cette coalition a fait valoir que le futur TIAN fonctionnerait à l'appui du TNP. En 2015, l'Assemblée générale de l'ONU a créé alors un groupe de travail chargé d'examiner les mesures juridiques concrètes et efficaces et les dispositions et normes juridiques pour parvenir à un monde sans armes nucléaires et le préserver, pour toutes les raisons précitées, pour les raisons humanitaires, environnementales et sociales. En août 2016, elle a adopté un rapport recommandant des négociations à tenir en 2017 sur un instrument juridiquement contraignant visant à interdire les armes nucléaires.

Après la réunion de la première commission de l'Assemblée générale de l'ONU en octobre 2016, et un vote qui a été en faveur de cette idée (avec 123 votes pour, 38 contre et 16 abstentions),

finalement, un vote de confirmation a eu lieu en décembre 2016, en session plénière de l'Assemblée générale de l'ONU. Cela a permis l'idée de convoquer une conférence chargée de négocier cet instrument juridiquement contraignant qui était destiné à interdire les armes nucléaires. On a vu, suite à ces votes et à ces discussions, émerger deux groupes distincts.

Le premier groupe était animé par l'Autriche, le Mexique, certains pays des Caraïbes et d'Amérique centrale, notamment, voulait un texte très fort et structuré, prévoyant un renoncement total à l'usage et à la possession de l'arme nucléaire en toutes circonstances. Et un autre groupe, plus modéré, constitué de l'Australie, la Suisse, la Norvège, plaidait pour une approche plus progressive. Finalement, c'est à New York, en juillet 2017, qu'a eu lieu l'adoption du traité, par 122 pays sur un total potentiel de 192, seuls les Pays-Bas ayant voté contre et Singapour s'étant abstenu. Toutes les puissances nucléaires et la plupart de leurs alliés avaient boycotté la négociation et n'ont pas pris part au vote. Dans leur explication de vote, les Pays-Bas ont mis en avant trois raisons expliquant leur opposition : ce traité serait en opposition avec les engagements des pays membres de l'OTAN ; il n'inclurait pas de dispositions de vérification, et il présenterait un danger pour le TNP. Parmi les pays qui ont voté pour l'adoption du traité figurent notamment l'Afrique du Sud et le Kazakhstan, qui ont possédé des armes nucléaires et y ont renoncé volontairement. Le Kazakhstan est par ailleurs le seul pays de l'ex-URSS (qui y a effectué la plupart de ses essais nucléaires) à avoir voté pour l'adoption du traité.

C'est aussi en 2017 qu'ICAN, la Campagne internationale pour l'abolition de l'arme nucléaire, a reçu le prix Nobel de la paix pour récompenser ses efforts visant à attirer l'attention sur les conséquences humanitaires catastrophiques de tout emploi d'armes nucléaires et pour ses efforts novateurs pour parvenir à une interdiction de ces armes fondées sur les traités. Après l'adoption, il a fallu entamer le processus de ratification. Donc la ratification du TIAN a commencé le 20 septembre 2017. Et dès cette date, plusieurs pays l'ont ratifié. Dans les années qui ont suivi, cela a augmenté et le seuil de 50 ratifications a été franchi le 24 octobre 2020, lorsque le traité a été ratifié par le Honduras.

Donc le traité est entré en vigueur 90 jours plus tard, le 22 janvier 2021. Pour autant, le TIAN n'a pour l'instant qu'une portée symbolique, une portée morale, car aucun des États nucléaires ou leurs alliés proches ne le soutient. La position de la France en matière de désarmement nucléaire est toujours celle qui a été rappelée devant le Conseil de sécurité en 2019, c'est que l'idée qu'il faut préserver le TNP, que ce serait plus essentiel que jamais, et que l'interdiction des armes nucléaires et le désarmement ne se décrètent pas, que ce ne serait pas une approche réaliste et qu'il faudrait seulement avoir une démarche progressive par étapes.

Le TIAN est ambitieux puisqu'il comporte 20 articles et que chaque article aborde et traite de manière structurée un aspect spécifique du désarmement nucléaire. Par exemple, l'article 6 oblige à la remise en état de l'environnement des zones contaminées et à l'assistance aux victimes de l'utilisation et des essais d'armes nucléaires. Alors le TIAN a fait face à beaucoup de critiques, notamment des États-Unis. Le département d'État américain a déclaré lors de l'adoption du traité: « *Ce traité ne rendra pas le monde plus pacifique, n'aboutira pas à la destruction de la moindre arme nucléaire et ne renforcera la sécurité d'aucun État.* » Plusieurs spécialistes aussi de sciences politiques aux États-Unis, en France ou dans d'autres pays occidentaux se sont montrés également critiques, comme George Perkovich, qui a estimé que le TIAN manquait à la fois de légitimité politique et de faisabilité technique. De même, certains observateurs, comme Bruno Tertrais, se montrent pessimistes, lui promettant le même avenir que le pacte Briand-Kellogg des années 1920.

Pourtant, d'autres spécialistes et des hauts fonctionnaires de l'ONU montrent que le TIAN a le mérite de poser un nouveau cadre normatif de prohibition de l'arme nucléaire, une première étape historique, politique et symbolique, préluant à une mise en œuvre opérationnelle à venir. Donc, le 22 janvier 2021 reste une date historique, puisque pour la première fois, un traité multilatéral, adopté par les deux tiers des pays membres de l'ONU dès 2017 est entré en vigueur et rend les armes nucléaires illégales, que ce soit leur possession, leur fabrication ou la menace de leur utilisation, c'est-à-dire la stratégie de dissuasion nucléaire. Ainsi, le TIAN comble un vide juridique et complète l'interdiction des autres armes de destruction massive, biologiques et chimiques, ainsi que de certaines armes classiques, condamnées pour leur impact sur les civils.

La France, qui s'est toujours présentée comme le pays porteur des valeurs de respect du droit international et des droits humains, doit adhérer au TIAN. De plus, le TIAN concrétise l'idée de rejeter le règne du droit de veto à l'ONU, avec le principe des cinq États vainqueurs de la Seconde Guerre mondiale qui ont le droit de veto. Donc, il est à souhaiter que, dans la continuité de cette adoption et de cette entrée en vigueur, ce traité contribue à sensibiliser les consciences dans le monde entier. Il est grand temps, près de 80 ans après l'horreur d'Hiroshima et de Nagasaki, que la France se joigne au mouvement mondial pour l'élimination progressive et multilatérale des armes nucléaires en adhérant au TIAN. La France et d'autres pays qui possèdent les armes nucléaires, dans cette période où le monde est plongé dans de nouvelles guerres et dans des dangers qui pourraient devenir mondiaux, devraient donc montrer l'exemple et adhérer au TIAN et le ratifier, pour contribuer à l'élimination de l'arme la plus destructrice inventée par l'être humain.

Mathilda Caron : Merci beaucoup, Chloé. En effet, l'arme nucléaire est la plus destructrice, parce que - ce n'est pas souvent acquis dans les consciences - aucun gouvernement, aucune mesure gouvernementale ne sera en mesure de répondre aux conséquences humanitaires et environnementales d'une explosion nucléaire. Je laisse maintenant Marc Finaud, notre vice-président, nous parler de l'architecture du désarmement nucléaire, pour rappeler que les accords ne sont pas seulement des textes juridiques, mais bien des mesures de confiance essentielles pour la stabilité internationale.

Marc Finaud : Merci, Mathilda. On a déjà entendu parler du rôle du droit international, des traités, pour aborder une question aussi importante que le désarmement nucléaire. Il est important d'en refaire un peu l'historique. On a entendu celui du TIAN, qui est évidemment très important, mais qui s'inscrit dans un contexte beaucoup plus large.

Quand on parle de désarmement, souvent, on mélange un peu tout. Il faut voir que, historiquement, pendant la guerre froide, on a commencé par ce qu'on appelait l'arms control, la maîtrise des armements, c'est-à-dire une forme d'encadrement, de limitation de la course aux armements pour éviter que telle puissance parvienne à dominer les autres. Cela s'est surtout traduit par des plafonds sur les vecteurs ou les ogives nucléaires, sur le gel de programmes, des non-déploiements, des contraintes sur les essais, des mesures de confiance, etc. Et puis la non-prolifération, qui est un concept aussi lié à la guerre froide, s'est développée, dont le symbole est le Traité de non-prolifération (le TNP), qui revient, en quelque sorte, à dire que certains pays ont le droit d'avoir des armes nucléaires et les autres n'en ont pas le droit. Ce système discriminatoire reste un peu la base. On entend souvent de nombreuses métaphores de la part des diplomates français dont j'ai fait partie : la « pierre de touche », la « pierre angulaire », la « clé de voûte » du système de sécurité mondiale, etc. Ce qui est un peu ironique quand on se souvient que la France a boycotté le TNP pendant 24 ans !

Le désarmement, c'est l'étape ultime, c'est-à-dire à la fois l'interdiction et l'élimination des armes et de leurs vecteurs. Et on verra tout à l'heure, en écoutant Jean-Pascal Zanders, que cela a été le principe mis en œuvre pour d'autres catégories d'armes de destruction massive, les armes biologiques et les armes chimiques. Mais pour les armes nucléaires, on a une tentative, un début, un progrès, mais on est loin d'être arrivé au désarmement général et complet prévu par le TNP.

Donc, il faut commencer par parler des accords bilatéraux américano-soviétiques puis américano-russes, et commencer par ce qui a suivi immédiatement la crise des missiles de Cuba : l'accord de 1963 entre les deux grandes puissances de mettre en place un système de communication

en cas de crise, qui existe toujours, contrairement à d'autres accords. Récemment, vous avez entendu parler du lancement d'un missile à portée intermédiaire russe Orechnik sur l'Ukraine ; or la Russie a utilisé ce système de communication pour prévenir les États-Unis que ce n'était pas une attaque nucléaire. C'est un système qui est donc censé contrôler le risque nucléaire.

Ensuite, nous avons une série d'accords entre 1972 et 1979, les accords Strategic Arms Limitation Talks (SALT), avec des plafonds principalement de vecteurs du côté américain et du côté soviétique, arrivés à expiration. Puis le traité ABM sur la défense anti-missiles de 1972, car la dissuasion repose sur un équilibre dit de « stabilité stratégique » entre les systèmes offensifs et les systèmes défensifs, puisque chaque pays, finalement, accepte de se rendre vulnérable à une riposte de l'adversaire en cas de première frappe. Mais en 2002, Bush a retiré les États-Unis de ce traité, ce qui a créé une vraie instabilité, puisqu'il a incité la Russie à renforcer ses systèmes offensifs, c'est-à-dire à multiplier les ogives sur les missiles et à investir dans les missiles hypersoniques.

Ensuite, vous avez deux traités sur les explosions nucléaires aux États-Unis et en URSS. On s'est mis d'accord pour limiter la puissance de ces essais à 150 kilotonnes, y compris des explosions nucléaires dites « pacifiques », parce que cela a existé : les deux puissances à l'époque ont utilisé des explosions nucléaires pour creuser des canaux, des tunnels, etc. Ces deux traités existent toujours, mais on peut dire qu'ils sont devenus obsolètes, désuets, depuis le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). Ensuite, une série d'accords SALT avec toujours des plafonds de vecteurs, mais celui de 1979 n'a pas été ratifié à cause de l'invasion soviétique de l'Afghanistan.

Et puis, d'autres traités aussi importants comme le traité INF (ou FNI) sur les forces nucléaires intermédiaires, qui avait interdit et abouti à la destruction d'une catégorie entière de missiles d'une portée de 500 km à 5 500 km, qui auraient été utilisés principalement en Europe. Mais en 2019, Trump s'est retiré de ce traité en prétextant une violation russe qui aurait pu être discutée bilatéralement ou faire l'objet d'inspections. Donc, ce traité n'existe plus et c'est évidemment très dangereux pour la sécurité européenne parce que ce traité avait interdit des missiles qui pouvaient être soit conventionnels, soit nucléaires. Parce que, lorsque vous détectez un missile en cours de trajectoire, vous ne savez pas a priori s'il est conventionnel ou nucléaire. Si vous vous ripostez par du nucléaire à du conventionnel, vous déclenchez une guerre nucléaire totalement inutile.

Ensuite, les accords SORT, à l'époque de Bush. Et on arrive au seul traité qui, finalement, est encore en vigueur, qui a été signé par Obama en 2010 et qui a été prorogé par Biden, mais qui arrive à échéance en février 2026, avec des plafonds à la fois d'ogives et de vecteurs qui sont

respectés par les deux parties. Les inspections ont été suspendues à cause du Covid puis la Russie a décidé finalement de suspendre sa participation tout en respectant les plafonds. Donc il n'y a plus d'échanges d'informations, plus d'échanges d'inspecteurs. Et on ne sait pas ce qui va se passer après 2026.

Vous avez ensuite toute la gamme des accords multilatéraux. La toute première résolution de l'Assemblée générale de l'ONU était le point de départ de cette volonté des Nations unies d'interdire les armes nucléaires. Après la crise des missiles de Cuba, on a l'interdiction partielle des essais nucléaires, au départ entre les deux grandes puissances puis élargie sur le plan multilatéral, pour interdire tous les essais nucléaires sauf les essais souterrains. Ensuite, le Traité de non-prolifération (TNP) en 1968.

S'agissant du rôle joué par la France, notre pays a boycotté la Conférence du désarmement de l'époque, qui avait un autre nom, parce qu'il n'admettait pas la co-présidence américano-soviétique. Donc la France a boycotté le Traité d'interdiction partielle des essais nucléaires, le Traité de non-prolifération : elle était absente, elle n'a pas signé ce traité, elle ne l'a pas ratifié. Elle y a seulement adhéré en 1992, 22 ans après son entrée en vigueur, en même temps que la Chine. Même chose avec le Traité sur le fond des mers de 1971, qui interdit le déploiement d'armes nucléaires sur le fond des mers : la France était absente, elle n'a pas signé ce traité et n'y est toujours pas partie. Par contre, elle est revenue à la Conférence du désarmement après 1978, et elle a donc participé, suite au grand plan de désarmement de Mitterrand de 1992, à la négociation du Traité d'interdiction totale des essais nucléaires, qu'elle a signé et ratifié.

Comme vous le savez, ce traité n'est toujours pas en vigueur, parce qu'il manque 8 ratifications de la part de au moins 6 puissances nucléaires, et de 2 autres pays (Iran et Égypte). Et puis il y a eu justement avec l'Iran cette négociation multilatérale, avec 5 membres permanents du Conseil de sécurité, plus l'Allemagne et l'Iran, dans cet accord adopté en 2015, le JCPOA, mais dont Trump s'est retiré en 2018, et qui est dans une sorte de mort cérébrale.

Le dernier traité en date, évidemment, dont Chloé a parlé, sur l'interdiction totale des armes nucléaires (TIAN), évidemment, là encore, boycotté par la France. On connaît les arguments, qui ont été répétés par les Pays-Bas, et qui sont totalement fallacieux : on accuse ce traité de porter atteinte au TNP, alors que c'est précisément une mise en œuvre de l'article VI qui oblige à négocier des mesures de désarmement. On l'accuse de ne pas avoir de régime de vérification, or c'est un mensonge : il repose sur la même vérification que le TNP, et il prévoit une vérification supérieure, ultérieure, lorsque les États parties l'auront décidé.

Quels sont les résultats de ces accords ? On voit une réduction de 82 % du nombre d'armes nucléaires, qui avait culminé à peu près autour de 70 000 en 1985, au pic de la guerre froide, et qui ont ensuite, grâce aux traités, vraiment connu une réduction drastique. Aujourd'hui, on est autour de 12 330, toujours partagés à plus de 90 % par les États-Unis et la Russie. Les autres puissances nucléaires, entre elles, se partagent un millier d'armes nucléaires, mais certaines sont en train d'augmenter, comme l'Inde, le Pakistan, et la Chine, alors que l'arsenal de la France est stabilisé. La Grande-Bretagne s'est donné le droit d'augmenter son arsenal, mais la tendance globale, c'est la diminution.

Il existe aussi ces zones dénucléarisées, cinq régions ou continents qui ont décidé d'exclure les armes nucléaires (l'Amérique latine et les Caraïbes, l'Afrique, le Pacifique Sud, l'Asie du Sud-Est et l'Asie centrale), plus le Traité sur l'Antarctique et le Traité sur l'espace. Mais quand on regarde les chiffres d'un peu plus près, on voit que 1 550 ogives offensives sont déployées du côté américain et du côté russe (soit un total de 3 100) et couvertes par le traité New START, pour quelques mois encore, mais toutes les autres (soit plus de 9 230) ne sont couvertes par aucun traité, ni du côté américain, ni du côté russe, ni, a fortiori, des autres puissances nucléaires.

Donc, quand on parle des traités, on peut dire qu'ils ne portent que sur une toute petite partie de ces armes. En conclusion, on peut dire que, c'est vrai que neuf puissances nucléaires, actuellement, c'est mieux que les 25 ou 30 envisagées à l'époque de Kennedy, crainte qui avait abouti au TNP, mais on a toujours plus de 12 000 armes, dont 2 000 sont considérées en alerte avancée, c'est-à-dire qu'elles peuvent être lancées dans les 10 minutes. Et toutes les puissances nucléaires ont des programmes de modernisation, y compris les États-Unis, avec 1 700 milliards sur 30 ans, mais la France aussi.

Vous savez que l'ancienne ministre des Armées s'était enorgueillie en 2021 d'avoir lancé une troisième génération de sous-marins nucléaires, dont les équipages n'étaient pas encore nés, qui étaient censés être en service encore dans les années 2090, c'est-à-dire au moment où la France célébrera le centième anniversaire de son adhésion au TNP, dans lequel elle s'était engagée en faveur de mesures de désarmement « à une date rapprochée » !

Et puis, évidemment, les risques nucléaires se sont aggravés avec tous ces facteurs, comme les zones de conflit, les possibilités de piratage. Et la puissance de ces armes est infiniment supérieure à celles utilisées à Hiroshima et Nagasaki, puisqu'on est dans le thermonucléaire, les bombes à hydrogène. On peut faire un petit calcul assez rapide, mais on n'y pense pas : un sous-marin nucléaire français « lanceur d'engins » - et la France en compte quatre, on en est très fiers - possède à son bord 16 missiles de nouvelle génération M51, dont chacun peut

emporter 10 ogives de la nouvelle « tête nucléaire océanique » (TNO) d'environ 100 kilotonnes. C'est bien sûr classifié, mais c'est une estimation fiable. Cela aboutit à peu près à l'équivalent de 1 000 Hiroshimas sur un sous-marin. Et si Hiroshima, c'est à peu près 140 000 morts, on a donc potentiellement près 140 millions de victimes d'un seul sous-marin. Les États-Unis en ont 14, la Russie en a 12. Donc, on peut imaginer cette capacité de destruction quand on ajoute les autres vecteurs d'armes nucléaires.

Patrick Zahn : Il faut parler fort du droit international humanitaire. C'est d'autant plus motivant que le droit international humanitaire est le dernier filet de sécurité de l'humanité. De quoi parle-t-on ? De menaces pour la vie, l'humanité, la planète. Donc parler de droit humanitaire me paraît important. Et j'observe, pour aussi présider une association sur le respect du droit international, que ce n'est pas forcément la branche du droit la mieux connue, alors que c'est probablement la plus ancienne et la plus essentielle, même si elle n'a pas pour vocation d'être un contrat social, mais un contrat d'humanité générale, pour éviter le pire. Cela n'est déjà pas si mal quand on ne dialogue plus, y compris dans cette matière.

Je commencerai en faisant référence au philosophe allemand Gunther Anders, qui parlait d'un monde au bord d'une catastrophe totale et d'un droit international menacé. On en a eu quelques exemples ce matin, en parlant aussi de la diplomatie française. On a évoqué le TIAN, qui est un traité de droit humanitaire. Son préambule inclut la clause de Martens : ce sont les lois d'humanité, les exigences de la conscience publique, les lois les plus impératives qui fondent ce traité, passant d'un paradigme de sécurité à un paradigme humanitaire. On est dans cette transition vers la sécurité globale et non plus vers les intérêts nationaux.

Mon propos sera un plaidoyer pour le droit international, et en particulier pour le droit international humanitaire, parce qu'on est au cœur du réacteur, si j'ose dire. La sécurité s'inscrit dans un monde devenu dangereux, tout le monde en est conscient, même si on peut toujours imaginer qu'en matière de psychologie, le bluff peut fonctionner. On perçoit des menaces grandissantes pour l'intégrité et la crédibilité de ces normes. C'est de ça dont il est question, la crédibilité et l'intégrité de ce filet de sécurité qui est menacé. Il aurait pu être menacé avec la non-émission, non seulement à Gaza mais ailleurs, des mandats d'arrêt que tout le monde attendait pour redonner de la crédibilité à la Cour pénale internationale. Donc, parmi les normes les plus impératives, et également pour la paix, le respect du droit humanitaire est un vecteur de dialogue sur des bases humanitaires consensuelles, qui sont violées mais qui font consensus. Personne ne les conteste. Personne ne conteste l'obligation de faire respecter le droit « en toute circonstance ». C'est important de comprendre ce que cela signifie.

Cela mérite en effet des explications. Quand j'entends les médias et les autorités françaises parler, je me dis que ces gens-là devraient suivre la première partie de mon cours de droit humanitaire. S'il y a dialogue, au moins sur cette base, on peut dialoguer, ne pas rompre ; on peut discuter, y compris progresser dans les choses négociables. Ça, ce n'est pas négociable. Et il faut en être sûr.

J'entendais dire ce matin que le droit est fini, que c'est la jungle... Je me permets, tout de même, en tant qu'ancien délégué du Comité international à la Croix-Rouge et citoyen, d'avoir les poils qui se hérissent. Cela ne peut pas être acceptable. On est dans un monde au bord de l'abîme, alors que Gunther Anders se voulait, lui, un semeur de panique en son temps. Alors, semons la panique. Et sans déni. On peut observer que les dirigeants des puissances nucléaires semblent avoir choisi, comme le dit Albert Camus, le suicide collectif. Tout le monde, quand il se lève le matin et voit ce qu'on voit, a raison de penser ce qu'on pense. Donc, suicide collectif ! Moi, je ne suis pas dans le déni. Pour avoir travaillé dans les conflits armés, je sais ce que cela veut dire, les victimes de conflits armés et les violations de droits humanitaires.

L'obligation la plus impérative des États est une question de guerre ou de paix, et de survie. Et de futur. Donc, elles semblent avoir oublié, ces puissances, une fois de plus, les exigences du droit international. Cela n'a pas été dit ce matin, donc je le rappelle : « *une guerre nucléaire ne peut être gagnée ni ne doit être menée* ». Il faut le rappeler. C'est la déclaration des cinq membres permanents du Conseil de sécurité de janvier 2022. Il n'y a pas si longtemps. Mais le temps a passé. Une troisième guerre mondiale, cette menace absolue est-elle « *trop grande pour être conçue et pensée* » ? Une troisième guerre mondiale est-elle à nos portes ? Souvent, des gens me demandent : « *est-ce qu'elle a commencé ?* » On pourrait en discuter, parce qu'un conflit armé, cela se définit. Si on se réfère à la guerre contre Gaza : il s'agit d'un conflit armé international car on est dans une situation d'occupation selon l'Article commun 2, paragraphe 2, des Conventions de Genève. En Ukraine, on est dans un conflit international, entre États, selon le Paragraphe 1 du même article. En matière de cobelligérance, dès lors qu'existent des acteurs subrogés (« proxys »), on est dedans. On peut faire des démonstrations, mais c'est le droit.

Même si elle n'a pas déjà commencé, la guerre qui menace à chaque instant d'être nucléaire. Bluff ou non, le risque est grand d'un dérapage avec des dirigeants des puissances nucléaires paraissant imprévisibles. On appelle cela le « brouillard de la guerre ». Ils sont engagés dans une course aux armements, y compris nucléaires, malgré l'article VI du TNP. Ils semblent faire fi de leurs obligations en matière de droit international, tant humanitaire que de désarmement.

La quasi-totalité des traités de contrôle des armes dont Marc Finaud a parlé ont été dénoncés, ne sont pas ratifiés, ont des mécanismes de contrôle qui ont disparu ou des lignes de dialogue qui ont été suspendues. Même si, paraît-il, il y a eu un échange récent au « téléphone rouge ». Je pourrais ajouter un certain déni ou oubli des conséquences humanitaires catastrophiques des armes nucléaires. Il faudrait y revenir. Il y a eu les trois conférences d'Oslo, de Nayarit et de Vienne, auxquelles Jean-Marie Collin a participé, parmi d'autres, et qui est témoin de cette magnifique initiative humanitaire. C'est en effet du droit humanitaire. Rappelons aussi que, pour tous les États du G20, y compris les P5, « *l'emploi d'armes nucléaires et la menace de leur emploi sont inacceptables.* » L'intérêt national de quelques-uns ne saurait prévaloir sur la satisfaction des intérêts globaux de tous les autres qui sont aussi parties au TNP, et dont beaucoup sont aussi maintenant parties au TIAN. Ils sont tous aussi parties au droit humanitaire qu'ils ont l'obligation de faire respecter en toute circonstance. Ils le savent.

Cette menace nucléaire globale s'ajoute aux périls globaux, tout aussi existentiels, qui menacent aussi notre survie. C'est absolument glaçant. Tout le monde devrait se réveiller en écoutant nos collègues pour se dire qu'on n'est pas dans le monde des Bisounours qu'on nous raconte avant Noël pour consommer des choses inutiles. Alors, quand les périls globaux, existentiels, menacent la survie, et que le temps et les ressources nous sont comptés, c'est une pure folie. Je ne suis pas psychologue : pour moi, dans le langage commun du café du Commerce, c'est de la folie. Je vais mentionner Dominique Eddé, écrivaine libanaise palestinienne, qui a écrit une tribune dans le Monde, pour la Palestine et le Liban : « *Comme si la destruction avait le pouvoir de construire. Comme si l'écrasement physique était une réserve d'avenir.* » Réfléchissons. Qu'est-ce qui est le plus important ? C'est la poésie, la philosophie, la peinture, les arts. C'est penser « out of the box ». Et sur la base du droit humanitaire. Parce que ce n'est pas contestable.

Le droit humanitaire détermine la légalité de toutes les armes et de tous leurs emplois, c'est-à-dire les méthodes de guerre. Il n'y a pas d'arme qui serait légale si elle n'était conforme au principe du droit humanitaire. Il est préoccupant que le rôle des armes nucléaires dans les stratégies militaires des États nucléaires et dans leur doctrine de dissuasion n'ait cessé d'augmenter au détriment du paradigme humanitaire. La pertinence d'une telle doctrine est d'autant plus discutable que la menace d'emploi des armes nucléaires est attentatoire au droit international qui oblige tous les États et que beaucoup considèrent comme obsolète, dangereuse, coûteuse, mais aussi incitative à la prolifération des armes nucléaires. Certains désirent se procurer ces armes car ils croient qu'elles vont peut-être les protéger, puisque les puissances nucléaires affirment que les armes nucléaires, ça dissuade, contribuant ainsi à affaiblir l'objectif de désarmement nucléaire tout en menaçant la paix et la sécurité internationale.

L'urgence est au respect, en particulier par les puissances nucléaires, de leurs obligations les plus impératives en matière de droit international et par rapport à la sécurité internationale, bien sûr, au Conseil de sécurité, et en particulier du droit humanitaire. Tous les pays du monde sont des États parties aux quatre Conventions de Genève et sont opposés aux atteintes à ces conventions. Cette obligation de faire respecter est valable pour tous les traités de droit humanitaire, y compris les règles coutumières, juridiquement contraignantes. Or on constate tous les jours que violer ces normes, c'est ouvrir le champ à la barbarie et qu'en matière d'armes nucléaires, c'est prendre le risque du pire.

On doit néanmoins saluer quelques bonnes nouvelles, comme l'octroi par le comité Nobel de son Prix de la paix à Nihon Hidankyo, l'organisation des victimes des armes nucléaires, qui nous rappelle que le monde restera en danger aussi longtemps qu'existeront les armes nucléaires. Ou encore les décisions récentes de la Cour internationale de justice (CIJ) comme de la Cour pénale internationale (CPI). Le droit international, l'emploi d'armes nucléaires et la menace de leur emploi constituent des violations du droit international et du droit humanitaire en particulier, constitutives des pires crimes. On n'entend pas souvent en parler, mais il s'agit des pires crimes internationaux, de la compétence de la Cour pénale internationale : génocide, crimes contre l'humanité et crimes de guerre. C'est facile à démontrer, il n'y a pas besoin d'avoir un juriste Bac plus 5.

Ce constat justifie qu'elles ne soient plus jamais utilisées, mais aussi, comme c'est le cas avec le TIAN, qu'elles soient interdites et éliminées. Alors, le droit humanitaire, qui détermine la légalité d'une arme, quelle qu'elle soit, et celle de la manière de les utiliser, détermine la légalité de la conduite des hostilités. Quel est le droit de la conduite des hostilités ? Tout ce qui se passe à Gaza, c'est le contraire. C'est sur cette base que les armes de destruction massive, y compris nucléaires, sont interdites par les traités spécifiques et les règles coutumières, y compris les principes d'humanité et les exigences de la conscience publique. Je fais référence à la clause de Martens. La France dit, au contraire et à tort, que les règles et principes fondamentaux du droit humanitaire régulant la conduite des hostilités n'interdisent ni ne réglementent l'emploi des armes nucléaires. La contradiction est apportée dans l'excellent argumentaire conjoint d'ICAN et d'IDN, qui s'intitule « *Vingt mensonges sur les armes nucléaires* ». Je vous invite à le lire et vous en inspirer dans vos réflexions et les diffusions que vous pouvez en faire.

Nous contestons une telle affirmation de la France sur la base essentiellement du droit humanitaire, dont les normes et principes fondamentaux doivent être respectés en toutes circonstances. Cela signifie quelle que soit la légalité du recours à la force, selon le *ius ad bellum*, qui existe encore, et même dans les circonstances extrêmes de légitime défense, dans lesquelles la survie même

d'un État serait en cause. Car le droit humanitaire est totalement autonome du *ius ad bellum* : on ne peut pas argumenter, comme on l'entend souvent, « *j'étais en légitime défense, donc j'ai le droit de faire ce que je veux.* » Non, on doit continuer à respecter le droit humanitaire, quel que soit le comportement de l'ennemi, la légalité du recours à la force, et beaucoup d'autres facteurs. Il n'y a pas de discussion. Ce droit s'applique sans réserve, y compris dans le cas de légitime défense, quand la survie même d'un État serait en cause. Ce n'est pas le cas de tous conflits armés qui sont régulés par le droit humanitaire. On nierait l'applicabilité du droit humanitaire quand il est justement applicable, en situation de conflit armé. Il y a quelques contradictions dans la formulation et il n'y a pas d'exception à cette affirmation.

J'éclairerai mon propos en faisant référence à quelques-uns des fondements juridiques justifiant l'interdiction et l'élimination des armes nucléaires pour des raisons humanitaires. La Déclaration de Saint-Petersbourg adoptée en 1868, dont la nature coutumière contraignante garde toute son actualité, énonce les principes fondamentaux relatifs à la légalité des armes et au droit de la conduite des hostilités repris dans différents traités, y compris le TIAN. Dans le Préambule du TIAN, on retrouve les principes de la Déclaration de Saint-Petersbourg et la clause de Martens qui fixe les limites techniques où les nécessités de la guerre doivent s'arrêter devant les exigences de l'humanité. Les limites techniques pour toutes les armes d'hier, d'aujourd'hui et de demain, même pour les armes nucléaires. Ces limites techniques, fixées il y a longtemps, ont continué de guider l'examen de la légalité de toutes les armes classiques comme des armes de destruction massive jusqu'à aujourd'hui. C'est pour cela que les armes chimiques et biologiques sont aussi régies par des traités de droit humanitaire et que celui-ci continuera à le faire pour celles de demain.

Par rapport aux nouvelles technologies, on comprend que ces limites seraient dépassées par l'emploi d'armes nucléaires. Selon la Déclaration, eu égard à la doctrine de dissuasion, les États doivent s'arrêter devant les exigences de l'humanité, s'interroger sur leur capacité à maîtriser les technologies militaires et la souffrance humaine qu'ils sont prêts à infliger dans la conduite de la guerre. Le dernier paragraphe, qui est d'une grande pertinence par rapport à la question des armes nucléaires, leur utilisation ou menace d'utilisation, c'est que le seul but légitime que les États doivent se proposer durant la guerre, c'est « *l'affaiblissement des forces militaires de l'ennemi* » et non pas l'annihilation du pays ou de la planète. Ce but serait dépassé par l'emploi d'armes qui aggraveraient inutilement les souffrances des combattants mis hors de combat ou voudraient leur mort inévitable et serait donc contraire aux lois de l'humanité. Il serait donc impossible, avec ces principes, de menacer d'employer de telles armes de destruction massive dans le respect de ces principes.

Il y a d'autres principes que je pourrais citer : les belligérants n'ont pas le droit de choisir n'importe quelle arme si elle devait causer des maux superflus ; il y a, dans la conduite des hostilités, le principe de distinction entre les personnes et les biens civils et les combattants et les objectifs militaires : quand on définit un objectif militaire, il faut respecter le principe de proportionnalité. Un emploi d'armes nucléaires violerait tous ces principes et bien d'autres, y compris la menace sur l'environnement naturel, les maux superflus qui pourraient être causés, y compris aux combattants.

Je terminerai en citant une phrase de mon ami suisse Jean Ziegler, professeur à l'Université de Genève, qui appelle à « *une insurrection des consciences pour faire triompher le droit.* »

Jean Pascal Zanders : Je tiens à remercier les organisateurs de m'avoir invité à participer à ce colloque pour célébrer le 10ème anniversaire d'IDN. Pendant que vous écoutez ma présentation préenregistrée, je me rends de La Haye, où j'ai assisté à la réunion annuelle des États parties à la Convention d'interdiction des armes chimiques (CIAC), à Genève, où je participerai à deux semaines et demie de réunions de la Convention d'interdiction des armes biologiques ou à toxines (CIAB). Et c'est précisément sur la question de la transparence et des mesures de confiance dans ces deux conventions que je partagerai avec vous quelques réflexions.

La CIAB et la CIAC sont toutes deux des traités de désarmement, ce qui signifie qu'aucun État partie à l'une ou l'autre de ces conventions ne peut posséder la moindre arme chimique ou biologique. En 2025, la CIAB fêtera le 50e anniversaire de son entrée en vigueur ; la CIAC est déjà en vigueur depuis 27 ans.

Même si les deux sont des traités de désarmement, les différences entre les deux ne pourraient pas être plus grandes. La CIAC compte environ 180 pages, tandis que la CIAB ne tient que sur cinq. La raison est simple : la première dispose d'un système de vérification étendu, ce qui n'est pas le cas de la seconde. C'est pourquoi la France a initialement refusé de signer la CIAB en 1972.

Mais au fil des ans, les États parties à la CIAB ont élaboré des mesures de confiance pour engendrer plus de transparence sur certains types d'activités et d'installations passées et actuelles. Cependant, les formulaires complétés sont des déclarations unilatérales affirmant le respect total du traité par les pays concernés. Leur exactitude n'est pas vérifiée de manière indépendante. Et il n'existe aucun mécanisme, hormis les consultations, pour remédier aux incohérences ou aux anomalies, sachant que très peu de pays disposent des ressources nécessaires pour analyser les demandes de mesures de confiance. De plus, il n'existe aucune sanction légale en cas de non-soumission des formulaires.

En ce sens, la CIAC est peut-être mieux équipée avec son organisation internationale, l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), sise à La Haye. Depuis juillet 2023, toutes les armes chimiques déclarées ont été détruites et il existe un système d'inspections industrielles de routine qui fonctionne plutôt bien.

Malgré ces différences, les deux conventions sont confrontées à des défis similaires. Et je ne parle pas ici des avancées rapides de la science et de la technologie, des processus de production industrielle, de l'intelligence artificielle, etc. Non, je parle de désinformation et de stratégies hybrides visant à saper la confiance internationale dans les traités et les institutions internationales en utilisant les dispositions des traités et les règles de procédure pour semer le doute et défier les faits établis scientifiquement. En anglais, ce processus est connu sous le nom de « lawfare » (guerre juridique). Ces derniers jours ont été les pires moments de ma mémoire en termes de désinformation pernicieuse. Par exemple, on a entendu que la Syrie n'avait JAMAIS utilisé d'armes chimiques, que l'Occident finançait des terroristes islamistes extrémistes en Syrie, que le Royaume-Uni formait jusqu'à 100 000 terroristes, et que l'Occident et le Royaume-Uni (selon les cas) livraient des armes chimiques ou leurs composants à ces terroristes pour qu'ils les utilisent contre la Syrie, etc.

Je ne mentionne même pas les prétendues « preuves » de la Russie selon lesquelles le même Occident fournissait à l'Ukraine des armes chimiques pour qu'elle les utilise contre elle. Ou que les sanctions de l'Union européenne (UE) empêchaient la Russie d'exporter de l'engrais vers l'Afrique. (Dans son droit de réponse, l'UE a rappelé que l'engrais et la nourriture étaient exclus de ses sanctions). Mais les accusations les plus pernicieuses sont dirigées contre l'OIAC pour avoir exécuté ses mandats pour enquêter sur les allégations d'utilisation d'armes chimiques et identifier les auteurs conformément l'Annexe de vérification, partie XI de la CIAC. Elles sapent littéralement l'autorité de l'organisation et les normes qu'elle protège.

Je pourrais continuer. Laissez-moi vous ramener deux ans en arrière pour un autre exemple flagrant. Juste après que la Russie a lancé son invasion non provoquée de l'Ukraine, elle a lancé une campagne de désinformation massive concernant les recherches menées dans les laboratoires biologiques ukrainiens. Elle a accusé Kiev de développer des armes biologiques avec le soutien et la collaboration totale des États-Unis et des membres de l'UE. Elle a porté son cas plusieurs fois devant le Conseil de sécurité de l'ONU. À l'été 2022, elle a déclenché la procédure, rarement utilisée, de la CIAB d'une réunion consultative formelle. N'ayant pas obtenu le résultat souhaité, Moscou a déclenché l'article VI de la CIAB, ce qui était sans précédent, en portant une fois de plus ses accusations devant le Conseil de sécurité de l'ONU. Ici, la manœuvre

a été bloquée par les 10 membres non permanents du Conseil de sécurité, qui se sont tous abstenus. En conséquence, il n'y avait pas de quorum, ce qui a privé la Russie de la possibilité de dénoncer les vetos de la France, du Royaume-Uni et des États-Unis.

Ce que je veux dire, c'est que, même si nous aspirons à disposer des meilleurs outils de vérification pour avoir confiance dans le respect des traités de désarmement et de contrôle des armements, la possibilité d'exploiter les dispositions, les procédures et les institutions des traités par le biais de la « guerre juridique » dans le but de diffuser de la désinformation et de saper la confiance dans le fonctionnement de ces traités est une bataille actuelle et difficile à mener.

Il faut également comprendre que ces activités se déroulent dans un contexte beaucoup plus large de guerre hybride et d'opérations qui cherchent à saper notre confiance dans nos institutions et notre société civile, où nous nous méfions de tout et de tous. Nous devons être vigilants et vérifier constamment les informations que nous recevons. Nous devons nous efforcer – encore et encore – de trouver les sources des informations auxquelles nous sommes exposés. Et nous devons agir pour les contrer et rendre publics les résultats de nos enquêtes.

C'est la mesure de confiance sur laquelle chacun d'entre nous doit travailler chaque jour si nous voulons préserver les normes contre les armes que nous voulons voir interdites aujourd'hui et à jamais. Je vous remercie de votre attention et vous souhaite un excellent anniversaire rempli d'optimisme pour l'avenir.

Table ronde N° 5: Comment l'éducation, l'économie et le droit peuvent-ils contribuer à la paix ?

Modérateur: Vincent Pilley, membre du Bureau d'IDN

Vincent Pilley : Après ces analyses, ces observations, ces constats, on va approcher un peu plus de l'action, le « *comment faire pour faire progresser les choses ?* », comment l'éducation, l'économie et le droit peuvent-ils contribuer à la paix qui nous importe tant. Pour planter le décor, je citerai Goethe qui nous dit: « *L'esprit me secoue enfin, je suis tout à coup inspiré et j'écris consolé : au commencement était l'action* ». On va avoir ici des interventions de personnes qui agissent. Le premier de nos intervenants est Charles-Benoît Heidsieck, qui, déjà très jeune, travaillait à la co-construction. Il va nous en parler ; tout ce qui est frontières et liens le concerne de près. Et la notion de citoyen du monde m'a interpellé dans son propos. Donc, comment cette co-construction qui vous tient tant à cœur peut-elle contribuer à la paix et même à la fraternité ?

Charles-Benoît Heidsieck : Pour commencer, qu'est-ce que la co-construction du bien commun ? C'est tout simplement la capacité à répondre ensemble là où aucun d'entre nous ne peut le faire seul. C'est donc bien évidemment une réponse à articuler avec la gestion de l'intérêt général, laquelle est l'apanage des institutions qui sont légitimes comme telles. Trois points pour pouvoir comprendre aujourd'hui où nous en sommes du sujet :

- Premièrement, un état des lieux en France de cette co-construction du bien commun.
- Deuxièmement, quels sont les impacts de la co-construction et pourquoi a-t-elle progressé ces 20 dernières années ?
- Troisièmement, quelles sont les conditions pour que le 17e Objectif du développement durable, celui du construire ensemble des solutions, vienne rejoindre le 16e, c'est-à-dire celui de la paix et des institutions efficaces, puisque je rappelle que ces deux objectifs sont liés ?

Depuis 2008, avec la Caisse des Dépôts, nous avons créé l'Observatoire des Partenariats pour comprendre le mouvement de co-construction en France, comment nos concitoyens, les élus locaux, les dirigeants d'associations, les dirigeants d'entreprises construisent le monde qui est le nôtre et surtout celui qui sera demain. Pour cela, nous étudions 16 domaines de fragilité, 10 profils d'acteurs sur 5 échelons territoriaux. Commençons par les fragilités. Il est intéressant de voir qu'aujourd'hui, il serait aberrant de traiter chacune des fragilités isolément. Et d'ailleurs, que ce soit nos concitoyens, c'est-à-dire nous-mêmes, que ce soit les élus locaux ou que ce soit les dirigeants d'associations et d'entreprises, le fait que ces fragilités s'entrechoquent et qu'il faille

aujourd'hui les appréhender de façon systémique semble être un consensus assez nouveau. Rappelons-nous qu'en 2015, lorsque l'Agenda 2030 des Nations unies avec les Objectifs du Développement durable (ODD) a été signé, c'est la première fois qu'il y avait un agenda systémique daté sur 15 ans et qui permette de répondre avec des éléments chiffrés. Premier dans l'histoire de l'humanité, et nous comprenons bien à quel point il serait aujourd'hui assez aberrant de vouloir traiter séparément les questions économiques, environnementales et sociales. Tout cela n'aurait pas de sens. Il faut un cap et un cadre commun. Et l'Agenda 2030 nous le donne, que ce soit à l'ONU ou dans n'importe lequel de nos territoires.

Le deuxième élément, c'est justement cette notion de territoire qui comporte deux dimensions : le territoire où on pense le monde avec un D, qui est celui du droit, et celui où on pense le monde avec un A, qui est celui de l'action. Et pourquoi le territoire est-il essentiel aujourd'hui pour trouver des solutions concrètes face à notre défi commun ? Pour trois raisons :

- Parce que c'est l'intérêt général à portée de main, là où je peux agir, là où je peux me sentir utile, là où je peux me référer en commun avec d'autres ;
- Parce que c'est un lieu d'expérimentation, que ce soit le quartier, la région, la nation, l'Europe ou le monde et qu'on ne trouve pas de solutions hors sol. Il est donc bien indispensable aujourd'hui de tester des réponses face aux transitions qui sont devant nous de façon extrêmement concrète. Et pour ne prendre que notre pays, la réalité n'est pas exactement la même à Paris et Marseille, et encore moins à Montargis, Limoux ou Saint-Benoît-de-la-Réunion. Et donc cette prise en compte de la diversité de nos territoires, de cette richesse de la diversité des territoires pour expérimenter des solutions nouvelles, est un élément déterminant.
- Parce que c'est un espace de confiance, c'est là où je peux prendre le risque de l'autre différent et où je peux prendre le risque de sortir de l'entre-soi pour pouvoir faire de l'entre-tous. N'est-ce pas là la définition même de l'intérêt général ? Et donc observer ce qui se passe sur le terrain concrètement est un moyen de regarder comment nous sommes en cours de construction d'un XXI^e siècle plus solidaire, plus durable et sans doute plus fraternel. En tous les cas, l'avenir nous le dira.

Alors la troisième dimension, c'est bien évidemment celle des acteurs, la transformation des acteurs. Et là, trois bonnes nouvelles :

- D'abord, les entreprises, les acteurs économiques sont déjà à l'œuvre. Si elles étaient, en 2015, 36 % à mettre en œuvre des partenariats dits sociétaux pour pouvoir répondre aux défis communs, réconcilier économie et intérêt général, elles sont 57 % aujourd'hui.
- On voit bien que la question n'est plus : « *faut-il faire alliance pour répondre à nos défis de société ?* », mais « *comment le faire ?* »

- Ensuite, l'étude qui a été rendue publique au Salon des Maires montre que si 25 % des maires en 2020 considéraient que leur territoire était dans une dynamique de co-construction pour réduire les fragilités, pour inventer de nouveaux équilibres socio-économiques durables, nous en sommes à 42 % des territoires qui sont dans cette dynamique-là.

On voit bien à quelle rapidité cette progression avance. Alors pourquoi n'est-elle pas visible ? Tout simplement parce qu'elle est justement territorialisée et que nous avons l'habitude, surtout en France, de ne regarder que les dimensions nationales voire internationales et d'oublier que c'est sur le terrain, concrètement, que se construit l'avenir. Et sur cette première partie, je voudrais finir en disant que c'est bien ce que nos jeunes, ceux avec lesquels nous devons construire l'avenir, nous demandent, puisque 71 % d'entre eux considèrent effectivement urgent de jouer collectif pour inventer concrètement sur les territoires des réponses qui correspondent à leur réalité, c'est-à-dire à notre réalité.

Pourquoi et finalement comment peut-on regarder les impacts concrets de cette capacité à inventer ensemble ce qu'aucun d'entre nous ne pourrait faire seul ? Les travaux de recherche qui maintenant ont plus de 18 ans, qui partent de la réalité de terrain, ont pu qualifier les études de l'Observatoire des partenariats. Les études d'Anne Robin, directrice scientifique, que nous partageons avec l'Observatoire des Périls planétaires (OPP), montrent trois impacts extrêmement concrets :

- D'abord celui de performance, celui de capacité à réinventer des modèles socio-économiques plus durables. Et ce qui est très intéressant dans l'expérimentation de l'Alliance, c'est qu'elle fait passer de la dualité richesses humaines, ressources financières, historiquement parlant, celle qui a marqué le XX^e siècle, capital-travail, d'une troisième dimension, d'un troisième pilier, c'est-à-dire de lien avec son écosystème. Que serait la performance s'il n'y a pas de pertinence ? Cela oblige donc chacun des acteurs, chacune des organisations, tel un troisième pilier, à s'assurer qu'elle est en cohérence avec son écosystème. Et ça c'est nouveau, sortir du regard de son propre nombril, de sa propre performance, pour regarder si on est en cohérence avec le premier kilomètre des besoins, c'est-à-dire celui de son écosystème, fait renaître finalement une notion d'équilibre socio-économique nouvelle, c'est-à-dire de revenir au sens premier de l'économie, l'équilibre de la maison. Le président de la République française en 1992, Jacques Chirac, avait dit : « *la maison brûle et nous regardons ailleurs* ». Peut-être qu'aujourd'hui, il faut que nous regardions nos équilibres socio-économiques un peu différemment, et que nous ayons l'intelligence de comprendre qu'un modèle socio-économique n'est pas une logique budgétaire, et qu'à ce titre, il serait bon que les acteurs publics nationaux n'oublient pas que nos territoires sont les lieux de construction de la richesse, et non pas de la cause d'un déficit

qu'ils ont eux-mêmes créé. Toute réalité serait purement fortuite, mais le Premier ministre actuel s'est tout de même excusé au Salon des Maires, devant les maires, la semaine dernière, et il était de bon ton de le faire.

- Deuxième point, l'innovation. C'est extrêmement important parce qu'on ne peut pas la construire seule. Par définition, l'innovation, c'est faire ensemble. Et qu'elle soit sociétale ou territoriale, elle est essentielle devant nous. Il se trouve que vous célébrez les 10 ans d'IDN le jour même où nous fêtons, comme tous les ans depuis 37 ans, la solidarité française, qui fait en sorte que nous ayons pu sortir tous ensemble de la Covid en 2020. Souvenez-vous, c'est loin déjà, mais c'est tellement proche. Souvenez-vous que c'est parce qu'il y a 70 ans, des femmes et des hommes qui voyaient mourir leurs enfants, ont dit qu'ils ne les sauveraient pas. Mais qu'un jour, peut-être et sans doute, ils éviteraient à d'autres parents de vivre ce drame, de voir mourir des enfants avant 18 ans. Ils y ont cru. Ils ont emmené la France avec eux. Et tous les ans depuis 37 ans, la contribution au Téléthon de l'AFM fait en sorte qu'avec les 3 milliards d'euros qui ont été levés, nous sommes devenus leaders mondiaux des biothérapies génétiques et cellulaires. Si ça, ce n'est pas de la co-construction du bien commun, de la contribution à l'intérêt général, alors je ne sais pas ce que la générosité des 5 millions de Français qui chaque année se mobilisent veut dire. Peut-être est-ce parce que nous l'avons oublié que nous avons oublié ce qu'est l'innovation. Mais cette innovation, si structurante soit-elle, elle est aussi sur nos territoires. Parce qu'on n'a pas besoin de transformer le monde, comme l'AFM est capable de le faire, pour pouvoir transformer notre proximité. Et cette innovation territoriale, elle est essentielle, et peut-être tout aussi essentielle, parce que finalement, transformer un village, être capable de garder la dernière épicerie ou l'école, c'est tout aussi important que de pouvoir trouver les vaccins qui permettent à nos enfants de ne plus mourir avant 18 ans. Et peut-être que cette innovation territoriale, telle que la Fondation des Territoires l'a définie dans la note qui sera publiée le 3 décembre 2024 dans le Giving Tuesday, c'est une capacité à réconcilier justement l'économie avec l'intérêt général, c'est-à-dire la capacité à chacun d'entre nous d'être contributeurs à notre avenir en commun.
- Le troisième impact, peut-être le plus important de la co-construction, est celui de la confiance. La confiance, elle se donne, mais elle se prouve. Au-delà des règles et des normes, des grands discours, la capacité à agir au plus près de nos territoires, au quotidien, est une façon totalement déterminante de pouvoir nous donner ou redonner confiance dans l'avenir. Si nous continuons à avoir les discours qui nous donnent le sentiment que la fin du monde est déjà là, il ne faut pas s'étonner que 31 % de nos jeunes pensent que 2050, c'est la fin DU monde, non pas la fin d'UN monde. Quel pays dit civilisé peut accepter de donner la désespérance à ses jeunes au point qu'un tiers d'entre eux pense qu'il n'y a pas d'avenir en commun ?

Nous devons nous réveiller, nous devons agir au quotidien, et montrer que, oui, il est possible de dialoguer, même d'agir, avec son pire ennemi. Parce que c'est bien ça l'intérêt général, c'est de savoir dépasser ses propres valeurs, dépasser ses propres capacités à construire finalement sa propre vision, pour accepter de pouvoir faire ensemble ce qu'aucun d'entre nous ne peut faire seul. Et dans ce cadre-là, rouvrir les dialogues, être en capacité de pouvoir ne pas être d'accord, de pouvoir avoir des dialogues en contradiction. Il faut que nous revenions à une capacité de dispute philosophique, sans laquelle il n'y a pas d'avenir.

Alors je conclurai avec trois expressions qui me semblent essentielles :

- La première, c'est « avec ». Cessons de vouloir faire « pour », faisons avec les autres, et principalement, inventons avec les jeunes qui le demandent, qui sont prêts à le faire, l'avenir de demain.
- La deuxième, c'est « partons du premier kilomètre » des besoins, et non pas du dernier kilomètre des solutions. Sortons de nos arrogances en croyant avoir trouvé des solutions, pour accepter de partir à la rencontre de la diversité des besoins.
- Et enfin, la plus importante est sans doute de retrouver « la valeur du temps ». Parce que oui, nous le savons tous, le temps est crucial, et le temps de gestation est important. Si nous voulons une souris, il faut 21 jours, un éléphant, 24 mois. Et nous, on est à peu près entre les deux. Nous n'aurons pas une transformation d'un XXI^e siècle plus solidaire et durable en croyant que nous pouvons le faire dans l'immédiateté. Retrouvons le sens et la valeur du temps long.

Vincent Pilley : merci pour cet exposé très large qui nous emmène loin et qui nous donne envie d'agir. Florence Provendier, vous aussi, vous connaissez bien l'importance de l'action, en tant que citoyenne, une expérience solide à ce sujet. Et puis vous avez à cœur les fameux ODD des Nations unies. Malgré la situation actuelle qu'on a décrite depuis ce matin, je vous sais enthousiaste à vouloir agir vers un monde plus juste, plus durable. Quelles sont vos idées à ce sujet ?

Florence Provendier : Pendant que Charles-Benoît Heidsieck parlait, je prenais le temps de vous regarder individuellement en me disant : « *qu'est-ce que je peux leur dire qui puisse les toucher et que l'on puisse partager ?* » Pour me présenter, j'ai un parcours en entreprise, dans l'humanitaire, j'ai été parlementaire ; aujourd'hui, je travaille au Quai d'Orsay sur les coopérations franco-arméniennes. Oui, j'œuvre à la paix, notamment en essayant de nouer des partenariats économiques. Quand, dans un pays, on a des abricots secs, et dans l'autre, on a des énergies fossiles, par rapport à cette notion de paix, on n'a pas du tout les mêmes armes pour combattre. Après ce petit préambule, on va redescendre sur Terre, à hauteur d'enfants. Et je vais vous raconter une histoire, mais je voudrais vous parler d'une roue que nous nous évertuons à

réinventer, qui pourtant avait tous les atouts pour nous permettre d'œuvrer pour un monde plus juste et plus durable. On a entendu parler de plusieurs rayons de cette roue, ce matin. Le 16e rayon, qui est l'ODD de justice et de paix. Le 17e rayon, dont Charles-Benoît a parlé, qui est celui de faire alliance, de créer des coalitions pour œuvrer de concert. Mais visiblement, cette roue, on l'a un peu mise de côté. Et pourtant, ces 17 ODD, qui ont été adoptés en 2015, constituent un programme de développement durable que la France ainsi que 192 autres pays membres de l'ONU se sont engagés à atteindre à horizon 2030.

Ces objectifs qui composent l'Agenda 2030 sont universels, s'appliquant à tous les pays de la même manière, transversaux, abordant l'ensemble des thématiques du développement durable, interconnectés, car l'atteinte d'un objectif est pensée en fonction de ses impacts positifs et négatifs sur les autres objectifs. Comment penser la paix dans un monde où les hommes et les femmes ont faim, n'accèdent pas à de l'eau potable, ne sont pas éduqués, où l'égalité des genres n'est pas respectée, etc. ? Ils sont structurants parce qu'ils permettent de construire une stratégie globale en conciliant des objectifs contradictoires. Et enfin, ils sont collaboratifs : c'est une grammaire commune aux États, mais également à tous les acteurs de la société civile, aux entreprises, aux territoires, aux associations, aux think-tanks, aux citoyens.

L'ambition des ODD est de ne laisser personne de côté. Ils se subdivisent en 169 cibles et 232 indicateurs. Loin de se limiter à l'écologie, ils intègrent les trois grands piliers du développement durable, économie, écologie et social. Et on pourrait mettre la paix en lien avec le social. Maintenant, la petite histoire, c'est que c'était plutôt bien parti. Les ODD, les pays du Sud et les pays du Nord s'en étaient emparés. Et puis, patatras, la crise du Covid arrive, les « polycrises » se juxtaposent. Selon le dernier rapport sur le sujet en juin 2024, on est à peu près en régression sur presque tout. On en a 17 % qui progressent, mais plus de 83 % qui régressent. Les inégalités augmentent. Les disparités croissent. La faim augmente. L'extrême pauvreté augmente. Ces situations engendrent des comportements dogmatiques, extrémistes, voire génocidaires.

Donc, l'état des lieux n'est pas très encourageant. J'ai rédigé un rapport pour le Premier ministre sur le sujet pour évaluer de quelle façon les ODD étaient mis en œuvre de façon multi-échelle, multi-acteurs. Nous pouvons toutes et tous nous en emparer. Or il existe de nombreuses initiatives incroyables, extrêmement positives, au niveau de pays qui continuent à progresser, au niveau d'entreprises, au niveau de territoires, au niveau de collectifs qui se créent.

Je voulais vous raconter l'histoire d'un collège, parce qu'on va passer de l'éducation à la jeunesse et, dans cette histoire, c'est fondamental aussi d'embarquer nos jeunes pour qu'elles puissent

s'emparer des sujets dont on s'est mal emparés. Il s'agit d'un collège entre Metz et Nancy, le collège Vincent-Van-Gogh, qui avait déjà une approche soutenue par l'UNESCO. Quand les ODD sont arrivés, ils ont décidé de s'en emparer. L'initiative est venue du principal du collège, mais les professeurs s'en sont emparés, les élèves s'en sont emparés, les personnels s'en sont emparés, les parents d'élèves s'en sont emparés, la communauté autour s'en est emparée. Ils ont commencé à travailler sur les différents ODD : on a les éco-délégués qui travaillent sur le tri des déchets, sur comment mieux s'approvisionner, sur moins consommer d'électricité, sur comment mieux s'entraider. Ils ont agi sur comment avoir plus de solidarité par rapport à des jeunes qui avaient moins d'avantages sur le territoire, à travailler avec des acteurs du territoire. Et, dans ce collège, on a constaté moins d'absentéisme des profs, moins d'enfants malades, moins de déchets à la cantine. Les gamins des classes spéciales sont parfaitement intégrés et ont toute leur place dans l'ensemble. Les parents sont impliqués dans la vie associative et cela rayonne tranquillement sur la commune. Ils continuent parce que depuis que je les ai rencontrés, on ne se quitte plus, ils ont une web radio, ils continuent à témoigner et à rayonner.

Effectivement, il y a un niveau macro, un niveau mondial, où il y a matière à être excessivement inquiets, mais il y a des initiatives, comme dans ce collège, où finalement, quand on s'empare des ODD de façon aussi systémique, ils sont interconnectés. Quand je fais bien sur l'un, forcément cela peut avoir un impact négatif sur l'autre, et donc je cherche à recréer des équilibres. Je commence à travailler au niveau de ma classe, au niveau de mon collège et ça rayonne finalement sur un territoire.

Les ODD sont très mal en point. Le gouvernement les a laissés tomber. Mais la bonne nouvelle, c'est qu'il y a quand même un certain nombre de territoires qui les ont bien en tête. Même s'ils ne les mettent pas en œuvre de façon aussi formelle que la façon onusienne le prévoit, ils s'en emparent. La paix aussi émergera des racines qu'on sera en capacité de nourrir au niveau des territoires. Si vous ne connaissez pas bien ces ODD, je vous invite véritablement à les regarder de plus près et à vous poser la question dans vos universités, dans vos associations, dans vos entreprises : « *en quoi cela pourrait-il vous aider ?* » Ce sont des outils, des objectifs, cela peut donner une méthode pour envisager les sujets de façon globale, avec de la hauteur, sans laisser personne de côté.

Ma conclusion à partager avec vous est une pensée de Pierre Teilhard de Chardin que j'ai captée il y a quelques semaines. Alors je l'ai déjà partagée, mais je la repartage aujourd'hui avec vous. L'humanité partage tous les jours des informations, des connaissances et des idées. Cela crée autour de la Terre une couche pensante que Teilhard de Chardin appelle la « noosphère ».

Cette noosphère devrait permettre un jour d'établir une union entre les peuples, une pensée collective, voire une conscience planétaire. C'est alors que le mal, banal ou non, - clin d'œil à Hannah Arendt -, celui que les humains se font à eux-mêmes et entre eux, s'éloignerait de leur réalité sur une planète en paix.

Vincent Pilley : On prend de plus en plus de large ou de hauteur pour la mise en œuvre concrète dans l'action, dans les territoires, aux côtés des gens, des jeunes, de tout un chacun. Notre troisième intervenant, Dominique Steiler, a fait le choix de nous offrir d'abord l'essentiel du propos qui est son domaine d'expertise au travers d'une petite vidéo. Il a l'expérience de la hauteur de vue, puisqu'il est ancien officier pilote de chasse et il connaît à la fois l'importance de voir loin, vite, mais en même temps très près, parce que pour décoller et pour atterrir, il faut être aussi très près du sol. J'ai été interpellé en parlant avec lui de sa conception de la puissance et de la fragilité. Après la vidéo, c'est toi qui nous diras quelles sont, selon tes analyses, les sources d'un possible changement de paradigme et d'une conscience de l'urgence avec les forces possibles pour changer les choses.

Dominique Steiler : Je vais prendre du temps pour suivre ce qu'a dit Charles-Benoît et je vais vous proposer de fermer les yeux, de porter votre attention sur la respiration et juste d'écouter le petit poème que j'ai à vous dire, que j'aime bien depuis que j'ai 17 ans. Il n'a pas d'auteur, c'est un poème que j'ai découvert en faisant mes études en langue et civilisation chinoise.

Le poème est assez simple :

« Je travaille quand le soleil se lève.
Je me repose quand il se couche.
Pour manger, je cultive mon champ.
Pour boire, je creuse mon puits.
Peu m'importe la puissance de l'Empereur. »

Je vous laisse respirer avec cela. Il n'y a rien de très révolutionnaire dans « *Peu m'importe, la puissance de l'Empereur* ». Mais tout est révolutionnaire dans cette dernière phrase, qui est en fait ce vers quoi va nous amener la paix économique. Une seule question : « *à quoi est-ce que je veux contribuer ?* » Ça, c'est un exercice incroyablement difficile. Contracté, nous dit l'entreprise qui nous aide à le faire, en une minute trente, parce qu'il y en a fait quatre-vingt, vingt ans de travail, c'est quasi injouable. Ce qui fait que, quand je l'écoute, à chaque fois, je me dis : « *comment vais-je faire ?* » Parce que chaque mot demande un développement gigantesque.

La première chose que je voudrais vous partager, c'est : *« n'attendez pas que paix économique arrive après la guerre, ou que la paix économique serait moins importante que la guerre »*. Je vais prendre un exemple : j'ai participé à une conférence pour l'UNESCO les deux jours passés, et cette conférence a démarré avec une responsable qui nous disait combien elle était heureuse d'avoir autour d'elle, sur la culture de paix, tout un ensemble d'ambassadeurs. Elle nous disait : *« on a des ambassadeurs politiques, on a des ambassadeurs dans le monde sportif, on a des ambassadeurs dans le monde culturel, dans le monde artistique, etc. »* Et tout à coup, je me suis demandé : *« où est-il, l'ambassadeur dans le monde économique ? »* Parce que ce qui sous-tend les guerres, quelles qu'elles soient, c'est une problématique économique.

Quand est-ce qu'à un moment donné, on va poser sur la table - je vais être polémique - qu'il n'est pas possible qu'un seul être humain dans notre pays reçoive une prime de 38 millions d'euros alors que ça fait 10 ans qu'il gagne 20 millions d'euros par an, et que cette prime représente 1 586 années de travail de son ouvrier le moins payé. Ce n'est pas possible. Donc n'entendez pas, dans paix économique, quelque chose qui serait sympathique et qui serait alternatif ou plus loin que la question de la guerre. Quand, en 2008, avec un collègue, on s'est décidé à poser la question, c'est parce qu'on s'est dit : *« on en a marre d'entendre dans une business school qu'on ne forme nos futurs leaders qu'à la guerre économique »*. Et que cette guerre va nous amener à la guerre.

En 2008, je peux vous assurer que pendant des années, on s'est fait critiquer de façon très virulente. En fait, jusqu'à la guerre en Ukraine, parce que, tout à coup, ça se rapproche de nous. Les guerres en Afrique ne nous paraissaient pas graves ; quand le repas était terminé, on passait à autre chose. Quand la guerre commence à s'approcher de l'Europe, cela devient plus compliqué. Je me suis fâché : on m'a écrit en me disant que, finalement, j'avais peut-être raison. Et ma réponse a été : *« je me contrefous d'avoir raison »*. C'est aussi l'ancien militaire qui parle : est-ce qu'il faut que la souffrance, on la prenne là, en plein visage, pour décider de faire quelque chose ?

Je reviens à l'économie. Aujourd'hui, le système économique est devenu complètement hégémonique. Dit autrement, la petite maison, qui est l'économie, s'est mise au-dessus de la grande maison, qui est le vivant, et lui a dit : *« je vais te dominer »*. Quoi qu'il se passe aujourd'hui, les humains, les animaux, l'eau, la Terre, la planète, l'espace, tout a été mis sous le versant économique. On n'a plus une décision qui n'est pas prise sur son plan économique. Et puis, si je revenais aux questions d'armement, puisqu'on sait aussi là où on est aujourd'hui, si je rejoins ce qui a été dit sur les traités, on voit bien que, finalement, ceux qui produisent l'armement ont du mal à signer ces accords. Ils n'ont pas du mal à les signer parce que c'est juste quelque chose d'idéologique. Ils ont du mal à les signer, parce que, derrière, il y a une sacrée dimension économique qui est en jeu.

Si vous avez fait attention dans les derniers mois, une des grosses informations sur notre économie - et cela semblait fabuleux pour beaucoup de gens -, c'était le triplement de la production de bombes. Et là aussi, l'ancien militaire se dit : *« je ne suis pas dupe, bien sûr, sinon, je n'aurais pas fait cela »*. Bien sûr que je fais partie des gens qui disent : *« nous avons besoin d'un système de défense »*. Mais je fais aussi partie des gens qui disent : *« c'est un système de défense pour lequel il ne faut pas être dupe »*. Avec l'économie, c'est la même chose. On a en France une école de guerre économique avec laquelle on a tenté de travailler à plusieurs reprises et qui, à chaque fois, nous a répondu par une moquerie : *« votre truc de la paix, votre truc de Bisounours... »*.

Il est, à mon sens, bien plus dur de s'engager pour la paix. Cela demande une puissance de feu pour le terrain militaire bien plus grande, une capacité de confrontation bien plus forte pour une raison majeure, c'est que celui qui est en face, vous ne pourrez pas le tuer. Lui, il pourra, puisqu'il est dans la guerre. Mais vous, vous ne pourrez pas parce que vous savez que si je tue un humain, vous vous êtes tués au moment où vous le tuez. Ce n'est pas possible.

La guerre économique produit les mêmes types de morts. Un jour, quelqu'un a publié un post sur LinkedIn sur la question de la guerre économique en disant que la guerre économique, c'est cette guerre qui ne tue pas. Je peux vous assurer que ça m'a fait devenir tout rouge. Comment ça, cette guerre qui ne tue pas ? Combien de suicides ? Et pourquoi augmentent-ils, pour le docteur en psychologie que je suis, depuis les 20 dernières années ? Dans le milieu des années 2010, dans les colloques internationaux de psychologues a été évoqué le fait qu'à partir des années 2020, le suicide, la dépression, le burn-out seraient les éléments majeurs de la dégradation des conditions de vie à travers le travail. Combien de morts à cet endroit-là ? Combien de déplacements de population ? Combien de dégradations de l'environnement ? Combien de crises internationales liées à la problématique économique ? Vous allez voir quand le Mercosur va ressortir bien fort qu'est-ce que ça va générer comme conflit. Combien, pour prendre un exemple décalé, de petites entreprises qui disparaissent parce qu'elles sont fournisseurs d'un géant et que le fournisseur se contrefout de la vie des quelques salariés ? Et la pression, parce que c'est une question de marge, va venir les écraser jusqu'à ce qu'ils disparaissent.

Je rebascule sur le versant positif. La paix économique, c'est quoi ? C'est quelque chose qui dit : *« ça n'est pas parce que rien ne va mal que tout va bien »*. Il faut arrêter de simplement penser la régulation du conflit. On en a besoin. Il faut réfléchir à la réduction de la souffrance. C'est une certitude. Mais la réduction de la souffrance n'est pas sur le même continuum que l'élaboration du bien-être. Les deux sont nécessaires. Si on n'en pense qu'un - et le monde occidental a

tendance à ne penser que celui-ci -, alors l'autre ne se développe pas. Et vous le savez comme moi, puisque ni vous ni moi n'avons jamais été éduqués à cette question du bien-être.

Notre paradigme économique a été plutôt occidental et, maintenant, il est totalement globalisé. Combien nous a-t-il imprégnés au point que toute de notre vie soit déterminée par lui ? Par un monde vu comme un objet d'exploitation, dans lequel je dois être performant et atteindre quelque chose, faute de quoi quelque chose dysfonctionne, au lieu d'un monde sujet de relations. Pourtant, vous savez comme moi - et de nombreux chercheurs l'ont montré dans des champs différents - que la vie est d'abord une interconnexion. À partir de gens qui sont d'accord que la vie est une interconnexion, nous avons réussi à créer un modèle dont le seul objet, c'est la finance, et non le lien.

Souvenez-vous, quand vous étiez à l'école maternelle, vous y arrivez la première journée, c'était super ; pendant un an, c'était vraiment bien ; la 2^e année, ça fatiguait ; la 3^e année, les parents vous disaient : *« ne t'inquiète pas, accroche-toi, quand tu seras à la grande école, ça ira mieux »*, c'est-à-dire la vie ne se vit pas maintenant, elle se vivra bien un peu plus tard. Puis vous arriviez à l'école primaire : 1^{ère} année, 2^e année, ça va bien ; en milieu de 3^e année, ça va moins bien : *« accroche-toi, quand tu seras au collège, tu verras, c'est la grande école, ça ira beaucoup mieux »*. Puis : *« accroche-toi, quand tu seras au lycée, tu vas voir, ça, c'est top. Accroche-toi, quand t'auras ton bac. Bon, t'as ton bac, calme-toi, accroche-toi, quand t'auras un job. T'as ton job, attends un petit peu, il y a la période d'essai, il ne faut pas s'emballer. T'as passé ta période d'essai, si vraiment tu veux des responsabilités, accroche-toi, essaie de pas trop faire de vagues et tu verras, ça ira mieux plus tard... »* Si tout ça se passe bien, on arrive vers 50-55 ans, on vous dit : *« allez, accroche-toi, encore quelques années, tu seras à la retraite »*.

Ceux qui y sont savent que c'est faux. Parce qu'une fois que je suis à la retraite, je me dis, comme Groucho Marx : *« dans chaque vieux, il y a un jeune qui se demande ce qui s'est passé »*. Il s'est passé un ancrage de notre paradigme économique qui nous a fait croire que si on passait notre temps à vouloir atteindre quelque chose, une performance, la plupart du temps, alors la vie deviendrait meilleure. Mais on n'atteindra rien. Et dans cette question de la paix économique, l'objet, pour ceux qui penseraient utopie, n'est absolument pas d'atteindre. Je n'ai pas l'intention d'être celui qui va réussir à convaincre la planète. Mais j'ai une intention, avec la paix économique, c'est réellement celle de se rendre compte qu'il n'y a pas de nécessité à atteindre quoi que ce soit.

On doit se poser la question du matin : *« qu'est-ce que je vais faire ? »* Ceux qui doutent, très souvent, viennent à nous en disant : *« mais de toute façon, tu n'y arriveras jamais, ça ne marche pas, regarde comment les gens sont agressifs »*. Dit autrement, l'homme est un loup pour l'homme, ce que n'ont dit ni Hobbes ni Plaute. Ce dernier, auteur de comédies dans la Rome

antique, fait dire à l'un de ses personnages dans sa pièce *Asinaria* : « *L'homme est un loup pour l'homme qu'il ne connaît pas* ». Et la phrase suivante de Plaute consiste à dire : le meilleur moyen qu'il y a d'entrer en relation, c'est de faire commerce, au sens le plus large, d'échanger, de parler, de discuter, de rencontrer, de vendre. C'est cela, notre vie d'être humain. Ce n'est pas d'être agressif par nature, c'est d'être en lien par nature.

L'idée de la paix économique, c'est comment fait-on de manière très concrète pour amener des entreprises à faire des choix comme ceux-ci :

- Premier choix d'une entreprise l'année dernière, 3 millions d'euros de bénéfices, décision de ne rien verser aux actionnaires, qui l'acceptent, de partager en deux les bénéfices, la moitié pour de l'investissement, la moitié répartie sur les 250 salariés à parts égales.
- Autre exemple, comment fait-on pour faire passer une culture achat dans les entreprises ? Les acheteurs savent à quel point c'est une culture qui est rude, violente, surtout pour les petits acteurs. Comment fait-on pour passer d'une culture de cost-killer à une culture d'achat pacifié ? Une entreprise, pour prendre un exemple concret, décide un jour de créer une convention et qui dit à ses futurs fournisseurs, pendant un mois, nous allons travailler ensemble pour faire connaissance et pour voir si nous sommes capables de créer de la valeur ensemble. Dans un mois, si nous n'avons pas réussi à signer cette convention sur comment nous créons de la valeur ensemble, nous ne serons pas clients-fournisseurs.

Vincent Pilley : Nous sommes vraiment dans un domaine passionnant. Notre quatrième intervenant est Jacques Bordé, qui vient du monde de la recherche scientifique. Il va évoquer avec nous la contribution que la science peut apporter à la société. Il va nous parler aussi de diplomatie pour la paix et de la diplomatie scientifique.

Jacques Bordé : D'abord, je voudrais remercier Dominique Steiler pour avoir dénoncé l'hégémonie économique, que j'ai ressentie aussi dans le domaine de la recherche, avec les priorités de recherche qu'on voulait avoir et les industriels qui en voulaient d'autres, surtout pour d'autres raisons. Eux voulaient de l'innovation qui soit rentable. Et le fait que les innovations ne soient pas toutes des progrès leur était totalement indifférent. Toutes les innovations étaient jugées bonnes à partir du moment où elles servaient l'économie et leurs bénéficiaires financiers. Donc, veillons à avoir des innovations qui soient des progrès et qui soient dues à de la recherche soucieuse d'un avenir meilleur.

Merci d'inviter la recherche, puisqu'effectivement, il y avait « éducation, économie » dans le titre de cette table ronde, j'y ajoute le mot « recherche », parce que cette journée porte sur les périls

planétaires, or la recherche a été lancée il y a quelques siècles justement pour protéger l'homme des périls planétaires naturels. Aujourd'hui, la science a donné tellement de pouvoir à l'être humain qu'il a aussi à faire face à des périls dus à lui-même.

Le général Norlain a rappelé que le premier péril était effectivement celui de l'arme nucléaire. Ce péril est dû, en 1954, à l'invention de la bombe H, qui donne finalement à l'être humain, pour la première fois, la possibilité d'anéantir toute l'humanité. Ce péril-là, en 1954, a été un choc et certains scientifiques ont réalisé qu'ils pouvaient être à l'origine de la fin de l'humanité, alors que leur cœur de métier est d'améliorer l'avenir de l'humanité. Ils ont donc pris conscience qu'il y avait urgence à agir, qu'il fallait dépasser les intérêts nationaux des États, parce que l'avenir de l'humanité était plus important que l'intérêt national. Ces scientifiques ont mis en place une collaboration internationale, mondiale, y compris avec les pays en conflit, et le but était de diminuer le risque d'un mauvais emploi par les politiques des découvertes qu'eux-mêmes avaient faites, à commencer, donc, par les armes nucléaires.

Ils ont constaté que, lorsque la discussion entre diplomates était bloquée - c'était le cas pendant la guerre froide entre l'Union soviétique et les États-Unis -, la discussion entre scientifiques pouvait continuer, parce qu'elle a des caractéristiques très différentes de la discussion entre les diplomates. Les diplomates sont prisonniers de ce qu'on leur a dit de dire. Ils sont les porte-parole des chefs d'État, de la vision des chefs d'État, une vision qui peut exprimer des réalités et des vérités très différentes, selon les idéologies ou les objectifs des chefs d'État. Il n'y a qu'à voir Poutine et Trump : leurs diplomates deviennent des agents de propagande plutôt que des négociateurs. On le voit avec la Chine aujourd'hui, avec ces ambassadeurs que l'on surnomme les « loups guerriers » et qui se comportent en gardiens de l'idéologie de leurs maîtres, en influenceurs plus qu'en négociateurs. Ces diplomates ne peuvent donc pas installer la confiance nécessaire. Or la confiance, c'est la base de toute négociation vers un objectif commun, vers une réalité future commune.

Les scientifiques, quant à eux, sont d'abord libres de leur parole. Ils sont par profession soucieux du respect de la vérité. Ils travaillent pour l'avenir de l'humanité et non pour des intérêts de pouvoir personnel. Ils dialoguent dans un climat de confiance, voire même amical. Souvent, ils ont créé des amitiés dues à la coopération scientifique. Les discussions entre scientifiques pouvaient donc conduire à des propositions technologiques, communes, pour contrôler mutuellement les armes de destruction massive, conduire à des propositions qui soient acceptables par tous, par les politiques des pays en conflit. Et ceci a conduit à la création, en 1957, dans la petite ville de Pugwash, au Canada, d'un mouvement mondial de scientifiques. Il s'appelle les

Conférences Internationales Pugwash pour la Science et les Affaires mondiales. La méthode de Pugwash est ce qu'on appelle la diplomatie scientifique. Elle cherche à convaincre les politiques des États en conflit qu'ils peuvent avoir confiance dans les solutions qu'ils proposent, car elles sont élaborées en commun.

Un autre groupe qui a agi dans le même esprit a été constitué en 1980 par des médecins, l'Association internationale des médecins pour la prévention de la guerre nucléaire (IPPNW selon le sigle anglais). Le but était d'alerter sur les impacts humanitaires qu'aurait une guerre nucléaire, les impacts sur la santé dus aux irradiations lors d'une guerre nucléaire. Ces deux associations ont été récompensées par les prix Nobel de la Paix en 1985 et en 1995. Mais, malgré leur succès, on constate qu'aujourd'hui, le désarmement nucléaire total n'a pas eu lieu. Et comme l'a rappelé Marc Finaud, on en prend, en fait, le chemin inverse.

Le problème est qu'aujourd'hui les politiques n'écoutent pas beaucoup les scientifiques ou uniquement quand cela les arrange. Pour des raisons électorales, ils ont tendance plutôt à écouter l'opinion publique que la vérité scientifique. Un mouvement de citoyens s'est constitué aussi il y a une quinzaine d'années, de citoyens bien informés sur les désastres humanitaires de la guerre nucléaire, justement par l'Association des médecins pour la prévention de la guerre nucléaire. Ce groupe mondial, ICAN, la Campagne internationale pour l'abolition de l'arme nucléaire, a dit haut et fort aux politiques qu'ils ne voulaient plus d'arme nucléaire sur notre planète. Finalement, leurs arguments ont porté leur fruit puisque leur campagne a abouti au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN), qui est entré en vigueur mais auquel les États dotés d'armes nucléaires ne participent pas et qu'ils boudent vraiment.

Donc, on constate que l'ONU, qui a fait une place aux organisations non-gouvernementales, à l'humanitaire, avec d'autres filiales comme l'OMS, etc., est peu efficace pour la paix et le désarmement. Il n'empêche que cette adoption du TIAN, effectivement, a permis à des citoyens d'alerter d'autres citoyens qui ne sont pas ou peu informés par leurs dirigeants, surtout dans les États dotés d'armes nucléaires. C'est un exemple de ce que j'appelle la « diplomatie citoyenne multilatérale » : ce sont des citoyens qui ont pris conscience que les relations avec d'autres pays ne doivent pas verser dans la barbarie.

Je sors de la diplomatie scientifique pour parler d'une diplomatie citoyenne. Beaucoup d'ONG issues de la société civile la pratiquent. Elles sont dues souvent à une personne qui a pu fédérer suffisamment de monde pour avoir un impact international, une personne tellement convaincue elle-même qu'il fallait agir. C'est une action aussi complémentaire de la diplomatie scientifique et

qui accomplit beaucoup plus que la diplomatie d'ambassade. Donc, des citoyens de nationalités différentes qui ont de bonnes relations entre eux deviennent ainsi des cellules diplomatiques élémentaires que j'appelle des « cellules de paix ». Le citoyen tout seul est une cellule de paix s'il est convaincu de tout ce que vous avez dit sur les raisons de vivre en paix.

Maintenant, si l'on veut parler de diplomatie pour la paix, il faut qu'on définisse un peu mieux le concept de paix. Celle-ci est beaucoup plus large que la définition étroite qui réduit la paix à un entre-deux-guerres. On peut parler de la paix selon la taille des populations. Vous avez parlé d'échelle de territoire, cela revient un peu au même. Il y a la paix de l'individu, qui est la cellule élémentaire de paix. Il faut que chacun ait une paix intérieure aussi pour pouvoir être en paix avec les autres. Puis il y a la paix au niveau du groupe élémentaire d'individus, famille, village, région, c'est-à-dire savoir construire des relations paisibles avec des proches, comme indiqué précédemment. Puis on arrive au niveau national, avec les règles de l'État de droit ou avec des dictatures qui arrivent à assurer la sécurité intérieure pour éviter les guerres civiles. Enfin, le niveau mondial, avec la cohabitation pacifique et harmonieuse des pays, alors qu'on constate plutôt aujourd'hui une cohabitation hostile et un monde fortement divisé. Donc, on a une sorte de structure fractale de la paix, une structure en poupée-gigogne, avec des interactions entre chacun des niveaux et dans les deux sens, du haut vers le bas et du bas vers le haut.

Par exemple, de l'individu à la société : il faut se sentir en paix pour interagir sereinement avec les voisins, avec les autres. De la paix civile avec la paix entre pays : on a souvent vu dans l'histoire des dirigeants qui essayaient de résoudre les difficultés intérieures de pays en déclenchant des guerres avec d'autres pays. Réciproquement, a contrario, on peut penser qu'un pays prospère, démocratique et avec un peuple heureux sera moins enclin à risquer la vie de ses citoyens. Deux pays peuvent ne pas être en guerre et néanmoins ne pas vivre réellement en paix. On distingue ainsi la paix positive de la paix négative. Par exemple, la paix négative de la guerre froide. Comme son nom l'indique, la guerre froide n'est pas la paix, car vivre avec l'équilibre de la terreur, c'est vivre dans la terreur de l'emploi de l'arme nucléaire, c'est vivre avec une épée de Damoclès sur la tête menaçant de destruction mutuelle assurée, et cela n'est pas vivre en paix.

Enfin, de la paix entre États ne découle pas forcément la paix mondiale. La guerre n'est plus forcément une guerre entre États, on n'est plus westphaliens, comme cela a été dit. Il y a des guerres entre groupes sociaux de différents pays, et la paix mondiale, en outre, peut être menacée par d'autres acteurs que des terroristes ou des groupes sociaux, même par des acteurs supranationaux. Maintenant, les États sont relativement faibles par rapport aux GAFAM et à d'autres acteurs supranationaux. Les guerres civiles ont souvent une origine internationale, et la

frontière entre paix et sécurité est de plus en plus poreuse, comme on le voit avec les groupes terroristes internationaux.

Défense nationale et sécurité intérieure, l'armée et la police, ce sont des notions qui se mélangent désormais, se superposent de plus en plus. La notion de sécurité elle-même est très multiforme, que ce soit la sécurité physique des personnes ou la sécurité judiciaire due au droit. Donc, le concept large de la paix positive est de voir la paix comme une absence de menaces. L'idéal est qu'on ne se sente pas menacé. L'intensité des menaces qu'on peut ressentir provient des armes disponibles autour de soi. Il faut donc analyser quelles sont les armes employables et la nature des guerres qu'il faut redouter.

Une autre notion a été évoquée aujourd'hui, c'est la notion de guerre « hors limites », de guerre hybride. La nature des guerres a profondément changé. Elle dépasse largement les guerres westphaliennes sur le champ de bataille entre militaires. Maintenant, l'état de guerre a investi presque tous les domaines de l'activité humaine. Dans leur livre de 1999, *La Guerre hors limites*, les deux stratèges chinois Qiao Liang et Wang Xiangsui recensent 24 types de guerres, que Thomas Gomart, aussi, dans son livre, appelle « les guerres invisibles ». Ces différents types de guerres sont dans le domaine militaire, avec toutes les nouvelles armes, mais aussi dans le domaine non militaire, avec la guerre économique, financière, commerciale, sanitaire, la guerre des ressources alimentaires et minérales, la guerre cyber, dans le numérique, la guerre médiatique et de l'information, la guerre idéologique et culturelle, la manipulation des esprits, tout cela dans un climat de guerre.

Tous les secteurs de l'activité humaine peuvent maintenant devenir des armes avec des rapports de force. Tous ces types de guerres peuvent en plus se combiner sous des formes hybrides et donner une infinie variété de tactiques. On l'observe actuellement en Ukraine et dans ce qu'on appelle « l'arsenalisation du monde ». Cela peut nous faire vivre au milieu d'une infinité de menaces de la part de tous et envers tout le monde. Si cela se développe et continue comme maintenant, ce serait vivre en permanence sur le pied de guerre, ce qui serait l'exact opposé de vivre en paix.

En outre, ces guerres invisibles peuvent donner lieu à des guerres militaires visibles. Donc, on est dans cette situation où il faut trouver des recettes pour la paix. On en a évoqué quelques-unes aujourd'hui. On a évoqué le droit international. Il est encore loin de garantir la paix. Pour avoir la paix, en fait, les États ont, dans le passé, privilégié le meilleur rapport de force pour gagner en cas de conflit. Ils ont appliqué le vieil adage romain, « *si vis pacem, para bellum* », si tu veux la paix, prépare la guerre. Cette recette pour la paix se montre totalement inadaptée à toutes les

guerres hors limites dont j'ai parlé. Mais c'est la seule recette qu'on connaisse. On l'applique depuis 2 000 ans et on a toujours eu des guerres. Elle n'a fait que générer l'escalade de l'armement jusqu'à son paroxysme, qui est la dissuasion nucléaire.

Si l'on veut inventer des mécanismes plus robustes que le vieil adage romain, il faut étudier systématiquement les sources de conflits, les désamorcer et faire confiance à des systèmes de protection dont on sait qu'ils désamorceront les menaces. Dans un État de droit comme la France, il existe des systèmes de protection (le droit, la police) auxquels on fait confiance, mais on ne connaît pas de solution très robuste pour pérenniser la paix mondiale. On ne sait même pas s'il en existe. C'est là où il faut mettre d'urgence la recherche scientifique à contribution. La recherche contribue à l'amélioration des armes. Elle devrait plutôt inventer des armes de paix plutôt que des armes de guerre, chercher par exemple des technologies qui désamorceraient les armes économiques. On peut imaginer que l'IA soit conçue différemment. Toutes les disciplines de la recherche seront donc convoquées : le sanitaire, le cyberspatial, l'informationnel, etc. Pour identifier ces sources de conflits, il faut lancer un grand programme de recherche. Il existe des instituts de la paix dans d'autres pays. En France, on a surtout des war studies et on fait de la recherche sur la paix surtout en coopérant avec des militaires. Donc, cela consiste à nouveau à chercher de nouvelles armes plutôt qu'à chercher de nouveaux mécanismes de paix.

Beaucoup de recherches sont à faire dans tous les domaines, disciplinaires et interdisciplinaires, par exemple dans les sciences du comportement. On peut penser au domaine des neurosciences avec les mécanismes d'empathie, d'agressivité. On peut penser à l'informatique et à l'intelligence artificielle. On peut penser à la physique, à la chimie, à la biologie (il existe la biologie du pouvoir), aux sciences de l'environnement. Mais c'est effectivement principalement dans les sciences humaines et sociales qu'il y a le plus à faire, puisque la paix, c'est dans la tête de l'être humain, comme c'est écrit dans la Charte de l'UNESCO. Toutes les disciplines de sciences humaines et sociales, pratiquement, doivent être convoquées :

- La philosophie : la philosophie de la violence, le problème d'éthique des armes, l'éthique des sciences ;
- La sociologie, la façon de vivre ensemble ;
- L'histoire et l'anthropologie, par exemple comment les ressources minérales et l'eau ont créé des guerres dans le passé ;
- La politique et la géopolitique, bien évidemment ;
- Les sciences de l'éducation dans laquelle il y a effectivement beaucoup de représentations de la guerre qu'il faut changer ;
- Les sciences de la communication et de la linguistique, avec la communication bienveillante.

Dans le langage, il y a des expressions néfastes : peut-être faut-il faire pour la guerre et la paix le même ménage qu'on a fait pour la langue et les effets de genre. On peut penser, mutatis mutandis, qu'il y a sur la quête de la paix le même toilettage à faire que pour les mauvaises expressions trop « genrées » ;

- Le droit international, on en a beaucoup parlé. Le droit n'a pas résolu la quadrature du cercle entre la souveraineté nationale et le pouvoir des instances internationales pour résoudre les problèmes mondiaux. Je ne reviens pas sur les problèmes de l'ONU et du passage du multilatéral aux problèmes de sécurité individuelle. Les diplomaties scientifique et citoyenne sont plus que jamais nécessaires, vu les armes de plus en plus technologiques et vu les problèmes politiques.

Les États et leurs dirigeants sont trop enclins aux guerres, afin d'affirmer leur pouvoir : on connaît la phrase : « *l'État fait la guerre et la guerre fait l'État* ». Je la changerais en disant, pour la société civile qui aspire à la paix et parce que la guerre détruit la société : « *La société fait la paix et la paix fait la société* ».

Émile Gaillard : Je suis ravie d'intervenir, même si c'est en vidéo. Malheureusement, je suis assez loin, en Nouvelle-Calédonie, mais tenais à remercier infiniment IIDN pour son invitation qui m'honore et pour la féliciter pour ses 10 ans d'anniversaire. Vous êtes aujourd'hui réunis autour de cette question des périls planétaires, des enjeux liés à la paix, réinventer la paix, dans ce contexte particulier. Il y a encore une dizaine d'années, lorsque je parlais de risque existentiel par rapport à la menace nucléaire, en évoquant notamment les travaux de Günther Enders, ce fossé prométhéen entre ce qu'on est capable de faire et ce qu'on est capable de penser dans toute la complexité, mes étudiants étaient perplexes, trouvaient que cette menace nucléaire était abstraite, presque de l'ordre de leur manuel d'histoire sur la guerre froide.

Malheureusement, on voit bien que ce péril planétaire, cette menace existentielle est une réalité. Il y a quelque chose de l'ordre du défi de l'entendement, le défi de ce qu'il est même intellectuellement possible de penser, si cela était possible pour tout le monde de réfléchir à ces questions. Je suis heureuse de contribuer à cette table ronde intitulée « *Comment l'éducation, l'économie et le droit peuvent-ils contribuer à la paix ?* ». Je suis spécialisée en droit des générations futures. C'est une thèse que j'ai soutenue en 2008 et depuis lors, j'ai façonné du droit international, du droit interne, du droit pénal, du droit privé, du droit public, bref, j'ai pris les notions fondamentales du droit que j'ai déclinées en transgénérationnelles pour éprouver comment le droit pouvait instituer non pas une paix suspendue entre deux guerres, mais véritablement une paix durable, un processus durable, une construction de tout un nouveau système aussi juridique, normatif, de gouvernance, qui tienne en respect l'avenir.

Alors, commençons par le commencement : qu'est-ce que le droit des générations futures et pourquoi penser ce droit des générations futures ? C'est un droit devenu nécessaire parce que nous sommes entrés à l'ère de l'anthropocène, c'est-à-dire une nouvelle ère où l'action de l'homme et de l'humanité permet de complètement bouleverser les grandes forces géophysiques de la planète, de coloniser l'avenir. Cette action peut mettre en danger l'environnement en un seul instant, avec une bombe atomique explosée, ou sur la durée, avec Fukushima qui contamine durablement l'océan Pacifique par les tonnes d'eau contaminée dont les radionucléides vont se bioaccumuler auprès de la faune et la flore sous-marine. Cela peut être une temporalité plus longue, différée, une action d'aujourd'hui qui va causer de manière certaine des dangers aux générations futures ; c'est le cas pour le stockage des déchets radioactifs, si un jour on y a accès ou si des organisations terroristes venaient à récupérer ces déchets, même dans 5 000 ans, la durée des temps des pyramides (où il ne fallait pas entrer alors que nous y sommes entrés), si nos générations futures entrent dans ces lieux, elles seraient mises en danger. C'est déjà le cas aujourd'hui de toute façon : dans les sites qu'on appelle les « villes fantômes », à Pripjat ou Fukushima, même les robots ne peuvent pas atteindre le cœur des réacteurs, car ils fondent.

On assiste donc à une sorte de décentrement, une nouvelle forme de déshumanisation technologique : nous créons des technologies qui ne respectent pas notre condition humaine, qui nous mettent hors du champ de la possibilité d'action. En outre, c'est une mise en danger systémique et trans-espèce, c'est-à-dire que les autres espèces en sont victimes. Autour de Fukushima, dans les villes contaminées par les radionucléides, les êtres vivants, quels qu'ils soient, connaissent des mutations ; ces phénomènes suivent le cycle de reproduction qui est bien plus rapide chez les insectes que chez certains mammifères. Toujours est-il que c'est une condamnation, une atteinte en fait à cette condition d'être du vivant, qu'il soit humain ou non humain. En fait, la pensée occidentale a peut-être été peu outillée pour penser à ces défis. En cela, le droit des générations futures est un outil en pleine expansion à l'échelle internationale mais aussi à tous les niveaux.

De quoi s'agit-il ? Il s'agit en fait de protéger d'une part l'intégrité de la Terre, vue comme un écosystème où tout est interdépendant et relié, entre le vivant humain ou non humain, mais également avec tous les éléments nécessaires à la vie : tenir en respect nos arbres, nos pierres, nos eaux, nos océans, la Terre, comme le font simplement les peuples autochtones. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : 80 % de la biodiversité mondiale est détenue dans les quelque 6 % de territoires habités par les peuples autochtones, qui pratiquent cette symbiose, cette cosmogonie particulière de respect de la Terre et de la mer : Cela peut paraître pour certains, notamment économistes, un peu utopiste, peut-être bien-pensant. Mais non, c'est vraiment une manière d'être et de vivre ensemble sur cette planète, au-delà des relations interpersonnelles et instantanées.

Donc, le premier pôle du droit des générations futures, c'est cette protection de l'intégrité de la planète, perçue comme un écosystème vivant où tout est interdépendant, exactement, en reflet, en écho avec la pensée autochtone. C'est en quelque sorte une nouvelle voie pour que la pensée occidentale s'adapte aussi, se décolonise et permette de prendre conscience qu'il est de son devoir de protéger l'avenir, car nous colonisons l'avenir. Cette colonisation de l'avenir concerne aussi un second pôle pour lequel j'ai également beaucoup travaillé, notamment avec différents collègues et principalement avec Amandine Cayol, de la faculté de droit de Caen, le transhumanisme, c'est-à-dire préserver l'intégrité de l'espèce humaine, car certaines multinationales, certains milliardaires envisagent de créer une nouvelle espèce transhumaine, post-humaine qui bénéficierait en fait de la convergence NBIC (nano, bio, info, cogno), des nouvelles sciences qui convergent, et ainsi lutterait sur des choses aussi diverses et variées que le vieillissement, la mort, avec un recours complètement décomplexé à l'eugénisme pour créer une nouvelle espèce.

Pour ce qui nous concerne, comment le droit peut-il contribuer à la paix ? Ce droit des générations futures, pour lequel je plaide depuis plus de 24 ans, permet de synchroniser l'action de l'humanité à l'ère de l'anthropocène avec la gouvernance, les règles de gouvernance. Plusieurs choses peuvent être soulignées. Déjà une réforme complète des institutions : donc on peut dire que nous sommes entrés aussi dans l'ère de la démocratie transgénérationnelle ; nous avons besoin d'un nouveau pouvoir, un nouveau contre-pouvoir, notamment formé par la société civile, ce que l'on voit de manière formidable à l'œuvre sur ce qui concerne la justice climatique, mais certainement aussi bientôt sur la justice relative à la biodiversité. Tout ce qui concerne les risques existentiels maintenant va relever aussi d'un nouveau système de veille citoyenne, que ce soit une veille scientifique ou une science au service de la société civile pour qu'elle agisse en responsabilité. Vous avez des exemples de nouvelles prises d'indicateurs environnementaux. Pourquoi ne pas imaginer des prélèvements, des contrôles sur la radioactivité de certaines espèces vivantes autour de Fukushima, autour de certains sites nucléaires, avec pourquoi pas une visibilité et un suivi sur le très long terme ? Ce qui nous manque en fait sont des registres de santé, une idée qui a aussi été plaidée par Madame Corinne Lepage.

Par ailleurs, le droit peut permettre d'anticiper ces catastrophes nucléaires existentielles pour l'humanité. Donc, quand on parle de risque existentiel de l'humanité, vous l'aurez compris, ce sont des risques qui sont créés dès aujourd'hui, qui peuvent s'exprimer en un temps très long, qui peuvent s'inscrire dans la durée pour se réaliser avec une certaine distance temporelle ou qui vont se réaliser de manière certaine et ou incertaine dans un avenir qui peut être 50, 150, 300 ans, voire 5 milliards d'années. C'est un défi pour les juristes parce qu'ils ont tendance à penser dans

l'instantanéité, l'ici et le maintenant. C'est le paradigme de la « réciprocité juridique ». Or il faut créer un nouveau paradigme qui permette de donner une place à cette dimension transgénérationnelle. C'est le paradigme de « l'asymétrie juridique ». Quand on décline le droit, les catégories fondamentales sont les droits fondamentaux. À côté des droits fondamentaux, on aurait aussi les devoirs tout aussi fondamentaux de préserver les droits des générations futures à l'intégrité de leurs conditions humaines, à leur droit à la vie, qui n'est pas seulement le droit de ne pas être condamné à une peine de mort, mais le droit de naître, de vivre sur une planète vivable. Tout cela s'inscrit dans une longue tradition lancée par la Fondation Cousteau dès les années 1990.

L'UNESCO voulait adopter une Déclaration universelle des droits des générations futures, mais comme tout projet pionnier, cela a été transformé en une déclaration de responsabilité, car on n'avait pas encore cette conceptualisation du paradigme de la symétrie juridique à l'époque. Pour avoir rencontré Pierre Chastan qui faisait partie de l'équipe Cousteau, j'ai en ma possession des documents qui montrent que cela devait être présenté au Sommet de la Terre en 2002 à Johannesburg. L'idée en fait, pour être dans le sens de l'histoire, est qu'aujourd'hui le Sommet de l'avenir de septembre 2024 aux Nations Unies s'est tenu dans la continuité de grands traités adoptés, le TIAN ou les traités actuellement en discussion sur la protection des océans, la pollution plastique, qui sont vraiment des sujets majeurs, globaux.

Table ronde « Parole à la jeunesse »

Modératrice : Mathilda Caron, Secrétaire générale d'IDN

- Mathilda Caron – Secrétaire générale d'IDN
- Mirella Le Méhauté – Membre du bureau d'IDN
- Tinah Rakotoarimanga – Membre du bureau d'IDN
- Johan Reboul – Fondateur de « Le Jeune Engagé »
- Hugo Viel – Activiste pour la justice climatique

(Les oratrices et orateurs n'ont pas souhaité publier leurs propos)

CONCLUSIONS DU COLLOQUE

Jacques Arnould, CNES

Merci aux organisateurs de m'avoir lancé ce défi de la synthèse d'une journée aussi chargée. Ce ne sera pas une synthèse mais un écho de ce que j'ai pu entendre. Je viens encore d'entendre des mots qui mériteraient un large écho. Au cours de la journée, j'ai cherché un mot, un fil directeur pour mon propos et c'est celui de l'ombre qui m'est venu. Nous étions sous l'ombre de bien des choses aujourd'hui. D'abord, évidemment, l'ombre des nombreuses menaces, nucléaires, climatologiques, démographiques, les guerres économiques et des pays qui nous font peur, dont l'ombre nous menace. C'est la fin de l'ordre d'un monde qui nous rassurait, qui était rassurant pour tout le monde, apparemment même pour les plus jeunes d'entre nous.

L'ombre portée des premières explosions nucléaires reste vraiment terrifiante. Ces ombres sont d'autant plus terrifiantes pour nous qu'elles changent, or ce qui n'est pas figé, qui n'est pas fixé est encore plus menaçant. Que sera demain si les ombres d'hier auxquelles nous nous sommes habitués, changent en restant tout autant menaçantes ? Une ombre est produite par l'explosion d'une bombe atomique, mais derrière cela, qu'y a-t-il ? Nous l'avons entendu à plusieurs reprises, des pulsions de mort, de suicide collectif, des mots extrêmement forts qui ne font qu'augmenter la peur, l'angoisse qui peut nous habiter.

Alors que faire de telles peurs ? Le penseur allemand Hans Jonas, dans un de ses ouvrages majeurs, *Le Principe responsabilité*, parle de l'heuristique de la peur : comment cette peur peut-elle nous motiver, nous inspirer, nous mettre en marche et nous faire agir ? À partir de cette épreuve de la peur, est-ce que l'on peut passer à l'invitation d'Hans Jonas et réfléchir : quelles sont nos responsabilités ? C'est une manière de rassembler quelques échos des nombreux apports du Colloque d'aujourd'hui.

Face à ces ombres menaçantes, il s'agit de faire la lumière, de porter un regard lucide, intelligent. C'est ce que les intervenants ont tenté de faire aujourd'hui avec brio et de l'intelligence mais aussi du cœur et la de passion. Faire la lumière est évidemment essentiel pour porter un regard qui n'ait pas peur des critiques. On traite parfois ceux qui se sont exprimés d'utopistes, de « Bisounours », or l'utopie est une des grandeurs de l'esprit humain. Quand Thomas More a écrit *L'Utopie*, c'était un regard critique sur sa société. Ce n'était pas une projection dans un avenir ou un ailleurs lointain, plus ou moins agréable, car l'Utopie de Thomas More n'est pas

nécessairement un lieu très agréable à vivre. C'était avant tout un regard critique. Même si nous sommes qualifiés d'utopistes, nous portons un regard critique, et c'est cela qui dérange. Celui qui est traité d'utopiste ne l'est pas parce qu'il est un rêveur, mais parce que son regard porte. Plutôt qu'un utopiste, il est un prophète. Le prophète, ce n'est pas celui qui dit : « *Demain sera de telle ou telle couleur* », mais c'est celui qui porte un regard critique et lucide sur son présent.

Certains d'entre vous, quelle que soit la génération à laquelle ils appartiennent, ont porté et portent toujours cette responsabilité, cette charge d'être à leur manière des prophètes. Ce n'est pas toujours facile de l'être, en particulier sur des plateaux de télévision. Faire la lumière, c'est effectivement critiquer, se soumettre à des questions ou à des informations, à des choses qui sont évidentes. On a entendu parler de banalisation, de désinformation, de l'amnésie à laquelle nous sommes tous confrontés, de la fiction, des récits, surtout de l'utilité, celle du Nutella, de l'arme nucléaire, ou de la dissuasion. Cela laisse un champ énorme. C'est le travail de l'utopiste, du prophète, ou notre travail à nous ou notre responsabilité de tenter de soumettre et de nous soumettre à ces questions.

Dans cette démarche de faire la lumière pour combattre ces ombres menaçantes, nous devons faire preuve de réalisme, comme indiqué clairement dans le propos de notre collègue américain, mais aussi dans bien d'autres discours. Faire preuve de réalisme consiste à ne pas parier sur la chance ou sur la désobéissance. Certes quand elle est de notre côté, reconnaissons que nous avons eu de la chance, mais quand on ne l'a pas eue, malheureusement, on ne peut même pas reconnaître qu'on ne l'a pas eue. Donc, autant faire attention. À cet égard, je retiens votre initiative d'un Observatoire des périls planétaires. Vous disiez : « veiller, alerter, proposer ». On pourrait ajouter : « agir, chercher, innover ». C'est pourquoi ces autres initiatives dont on a entendu parler aujourd'hui (Pugwash, ICAN) et ces diplomaties évoquées par Jacques Bordé sont aussi importantes. Pugwash est un exemple de diplomatie scientifique pertinent dans laquelle une communauté particulière se dit : « *Nous sommes responsables et nous prenons nos responsabilités avec les qualités qui sont les nôtres.* » Jacques Bordé a bien expliqué pourquoi ces scientifiques ont pris cette responsabilité.

Donc, les ombres menaçantes, tâcher d'introduire un peu de lumière critique. Et troisièmement, si l'on arrive à échapper aux ombres menaçantes, à l'ombre de qui pouvons-nous nous abriter ? En pleine lumière, c'est beau mais c'est aveuglant, c'est fatigant. Il faut aussi s'interroger sur quelle est l'ombre sous laquelle on va se protéger. Nous en avons entendu parler. La première qui a été évoquée est la « maison nature ». Si une maison peut nous abriter, nous apprendre

des choses, nous protéger, c'est l'environnement. Ce n'est pas un simple décor, c'est quelque chose qui est en nous, une chose à laquelle nous appartenons. On a entendu parler de l'interdépendance. Les Allemands font la différence entre l'Umwelt, l'environnement naturel qui nous entoure, et le Mitwelt, le monde au sein duquel nous nous trouvons, dont nous dépendons. Mettons-nous donc à l'ombre de cette maison, de cette nature. De nombreuses questions y sont évidemment sous-jacentes qu'on pourrait résumer dans « le drame des communs ». Un drame qui apparaît dans la manière de gérer cette maison, cette maison nature, cette maison Terre, comme on voudra. Le souci de cette maison, des communs, du bien commun, des liens communs, de l'enjeu des communs, au-delà même du drame, est aussi évidemment un défi et un enjeu.

D'autres ombres ont été évoquées comme protection, à savoir les Nations unies, la Charte de l'ONU, les traités, tout ce qui a été analysé par certains de manière lucide et critique. La lumière de l'intelligence a été faite et a engendré cette conviction qu'il se joue quelque chose d'unique dans l'histoire de l'humanité, que nous ne devons pas laisser échapper, que nous devons préserver, protéger. En fait, l'ONU a besoin de casques bleus, pour ses propres casques bleus peut-être. Certains d'entre vous sont les défenseurs et les casques bleus de l'ONU. Ce n'est pas réducteur : nous avons évoqué les accords bilatéraux, multilatéraux, toute la réflexion autour du droit humanitaire. Les spécialistes, les gens intelligents et lucides parmi vous doivent nous aider à aller encore plus loin.

L'ombre finale ou la convergence de toutes ces ombres-là est la question de la paix, la culture de la paix qui était dans le titre de ce colloque, mais qui inspirait tous vos propos. Une paix bien expliquée, durable, résiliente. Encore faut-il la mettre en œuvre. Durable, évidemment, avec la belle implication des générations futures, à travers aussi bien les questions de droits qui nous ont été rappelées qu'à travers les plus jeunes. Mais y aura-t-il des générations futures ? Et pas seulement par rapport à une menace extérieure, mais par rapport à la pulsion de vie face à la pulsion de mort. Quand cette pulsion de vie est tellement questionnée, menacée que l'être humain lui-même se dit : « *Est-ce qu'il y a même des générations qui vont suivre ?* », on est au cœur d'une forme d'angoisse, de peur. On refait le cycle que je vous ai proposé, que nous avons fait aujourd'hui.

Évidemment, au cœur de nos propos, il y a toujours l'humain, la dignité humaine, la question de l'humanisme, peut-être aussi des humanismes, enfin tout ce qui prime dans la manière d'exprimer l'humanisme à travers des structures sociales. On en a parlé : État-nation, État-civilisation, tout ce qui questionne la manière dont nous nous comprenons comme humains.

Un petit clin d'œil au condor, déjà évoqué. Tout ce qui se révèle de l'humain dans ce que nous faisons, nous ne devons pas avoir peur de l'honorer. Dans d'autres fonctions, je m'interroge beaucoup sur les extraterrestres. Les extraterrestres ne m'intéressent pas. Ce qui m'intéresse, c'est l'humain qui se révèle dans L'extraterrestre. De même que c'est l'humain qui s'intéresse au condor. Je ne dis pas que je ne m'intéresse pas au condor, je n'en ai pas rencontré, pas plus que d'extraterrestres, donc je m'intéresse à l'humain.

Pour terminer, puisque son nom a été cité, je me permets d'évoquer l'homme qui s'est beaucoup interrogé, au point d'intituler un de ses ouvrages Le phénomène humain, Pierre Teilhard de Chardin. Cet homme a bien connu les deux conflits qui ont frappé le XX^e siècle, y a beaucoup réfléchi et, lorsqu'il réfléchissait à la paix, ce n'était pas dans une utopie d'évasion, mais dans une utopie de critique et de vision de ce qu'il vivait. Quand, au cours de la Seconde Guerre mondiale, il écrivait de Chine à ses amis restés en France, il disait : « *La paix n'est pas le contraire de la guerre* ». Il faut traverser la guerre, les conflits, avec un regard lucide pour parvenir au-delà. C'est un au-delà. C'est une perspective qui ne clôt pas cette journée mais qui l'ouvre.

BIOGRAPHIES DES INTERVENANTS ET INTERVENANTES

(par ordre alphabétique)

Jacques Arnould – CNES

Ingénieur agronome, historien des sciences et théologien, Jacques Arnould travaille au sein du CNES, l'agence spatiale française, où il a contribué à poser les bases d'une éthique des activités spatiales. Auteur de plusieurs ouvrages sur ce sujet, il s'intéresse plus largement aux rapports entre la recherche scientifique, nos sociétés, leurs cultures.

Guy Benarroche – Sénateur des Bouches-du-Rhône

Guy Benarroche a obtenu un DEA en Sciences Economiques à l'Université d'Aix-Marseille. Étudiant, il a créé un Syndicat étudiant et le Comité de Lutte Anti-Pollution (CLAP), l'une des premières associations environnementales des Bouches-du-Rhône qui dénonçait la pollution liée aux industries autour de l'étang de Berre et du Golfe de Fos et le tout-nucléaire dès ses débuts. Il a été directeur de publication du journal L'Or Vert et fondateur de la revue de poésie Pulsations. Ayant été le correspondant départemental de René Dumont dans sa campagne présidentielle, il a adhéré à Europe Ecologie-Les Verts, dont il a été élu membre du Bureau Exécutif Régional en 2011, puis Secrétaire régional PACA en 2013 jusqu'en 2020 où il a intégré le Bureau Exécutif national. Elu sénateur en 2020, il reste conseiller municipal de La Bouilladisse près de Marseille (où il est élu depuis 2014).

Jacques Bordé – Pugwash / Nouvelles diplomaties pour la paix

Jacques Bordé, ancien élève de l'École Polytechnique (promotion 1964), a été chercheur en physique (spectroscopie moléculaire) au CNRS de 1967 à 2009, où il est devenu Directeur de Recherche de 1ère classe. Dès 1979, il s'est impliqué dans la politique scientifique du CNRS, occupant notamment les postes de Directeur adjoint pour la Stratégie et les Programmes (1993-1996) et Directeur des Relations européennes (1996-1998). Engagé sur les questions éthiques en science, il a travaillé au Comité d'éthique du CNRS (COMETS, 2003-2009) et continue de participer à des réflexions sur science et société. Il est membre de l'Académie européenne des Sciences, des Arts et des Lettres et vice-président de Pugwash-France.

Pierre Bühler – Ancien ambassadeur

Diplomate de carrière entre 1982 et 2020, Pierre Buhler a été en poste à Varsovie, Moscou, Washington, New York et Singapour. Après y servi comme conseiller, il a été nommé ambassadeur en Pologne. Il a également été président de l'Institut français. Il enseigne les relations

internationales à Sciences Po (PSIA). Il est l'auteur d'une Histoire de la Pologne communiste ; Autopsie d'une imposture (1997) et de La puissance au XXI^e siècle - les nouvelles définitions du monde, publié en 2011 (CNRS Éditions), qui a reçu, en 2012, le prix Anteios du meilleur livre géopolitique de l'année. La troisième édition, actualisée, est parue en 2019 en livre de poche. Il publie régulièrement tribunes et articles dans différentes revues et journaux.

Mathilda Caron – Secrétaire générale d'IDN

Titulaire d'un Master en Affaires européennes et internationales, Mathilda Caron a poursuivi ses études en Géopolitique et Sécurité internationale à l'Institut Catholique de Paris, après une première expérience au Parlement européen. Elle s'intéresse particulièrement aux questions de sécurité et de défense en Europe. Après avoir passé près de deux ans au Pôle Affaires publiques et Communication d'IDN, elle en est aujourd'hui la Secrétaire générale.

Jean-Marie Collin – Directeur d'ICAN France

Directeur de la branche française de ICAN, la Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires, organisation prix Nobel de la paix en 2017, Jean-Marie Collin est un expert travaillant sur les thèmes du désarmement, nucléaire ou non, international et de la politique de défense en France. Il est chercheur associé au think-tank belge Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP). Auteur de nombreuses tribunes, d'articles universitaires et de livres, il intervient régulièrement dans les médias et dans différentes formations ou écoles dédiées aux relations internationales.

Cyril Cosme – Représentant de l'Organisation internationale du Travail (OIT)

Cyril Cosme est Directeur du Bureau de l'OIT pour la France depuis 2014. Il a débuté sa carrière au Ministère du travail français à la Direction des Relations du Travail. En 2000, il a rejoint le Secrétariat général aux affaires européennes. Après un passage au Cabinet du Ministre du travail, il a été Conseiller pour les affaires sociales, puis Chef du service emploi, affaires sociales et santé à la Représentation permanente de la France auprès de l'UE à Bruxelles. En 2009, il a été nommé Conseiller pour les affaires sociales auprès de l'Ambassade de France à Washington. En 2012 il a repris ses fonctions au sein des ministères sociaux en qualité de Délégué aux Affaires Européennes et Internationales. Cyril Cosme est diplômé de Sciences Po Paris et ancien élève l'École Nationale d'Administration.

Marc Durin-Valois – Psychologue

Après des études à Sciences Po en 1981 et HEC en 1984, il commence une carrière de journaliste spécialisé sur les thématiques internationales. Il est parallèlement directeur de communication, éditeur

et enseignant avant de se consacrer à la littérature et à l'étude de la psychologie au Conservatoire national des arts et métiers (CNAM). Ses romans ont obtenu une dizaine de prix littéraires. Il est membre du comité du prix littéraire «Tropiques» de l'Agence française de développement. Il est diplômé en psychologie du CNAM avec une spécialisation sur les risques, les conflits et les personnalités borderline. Il exerce son activité dans les entreprises et en cabinet à Paris.

Marc Finaud – Vice-Président d'IDN

Marc Finaud est un ancien diplomate de carrière français qui a travaillé entre 2004 et 2022 au Centre de Politique de Sécurité de Genève (GCSP), comme chercheur et formateur pour diplomates et officiers dans les domaines de la sécurité internationale et humaine. Comme diplomate (entre 1977 et 2004), il a été affecté à des postes bilatéraux (URSS, Pologne, Israël, Australie) et à des missions multilatérales (Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe, Conférence du Désarmement, ONU). Titulaire de Masters en Droit international et en Sciences politiques, il a aussi été Collaborateur scientifique de l'Institut des Nations unies pour la Recherche sur le Désarmement (UNIDIR). Il est l'auteur, entre autres de *L'Arme nucléaire : éliminons-la avant qu'elle nous élimine* (préface de Paul Quilès, L'Harmattan, 2020).

Émilie Gaillard – Juriste, Université de la Nouvelle-Calédonie

Émilie Gaillard a été Maîtresse de conférences HDR en droit privé à Sciences Po Rennes. Elle y a créé et dirigé le parcours de Master « *Générations futures et transitions juridiques* ». Elle est la coordinatrice générale de la Chaire d'excellence CNRS Normandie pour la paix créée en 2019 à l'occasion du deuxième Forum mondial Normandie pour la paix. Elle est spécialisée dans le droit des générations futures qui comprend deux pôles principaux de recherche : la protection de l'intégrité de l'environnement (à travers les espaces et les espèces) et celle de l'intégrité de l'espèce humaine. Depuis la rédaction de sa thèse intitulée « *Générations futures et droit privé. Vers un droit des générations futures* » (prix Charles-Dupin, 2010), elle écrit de nombreux articles scientifiques en théorie générale du droit et en droit international pénal. Elle a participé au comité d'organisation du tribunal citoyen international contre Monsanto, à la rédaction de la « *Déclaration Universelle des droits de l'Humanité* ». Dans le cadre de la Chaire d'excellence Normandie pour la paix, elle accompagne les professionnels du droit à affiner leur expertise et à se mobiliser sur la question du droit des générations futures tels que le Global Judicial Institute qui réunit les présidents des cours suprêmes du monde entier.

Charles-Benoît Heidsieck – Président Fondateur du Rameau

Président-Fondateur du Rameau, laboratoire d'innovations partenariales, qu'il a fondé en 2006, il a souhaité impulser un travail de recherche empirique sur les alliances innovantes au service du

bien commun pour démontrer par l'exemple les enjeux et les pratiques de la co-construction. Pour en rendre compte, Charles-Benoît Heidsieck est notamment l'auteur de différents ouvrages : Bien commun : vers la fin des arrogances en 2016, Projet (Re)Naissance en 2021, et « Commun(s) » : discours de la méthode vers le Pari de la confiance en 2023. Les travaux du Rameau sont notamment publiés dans une série de cahiers de recherche en partenariat avec l'Institut pour la Recherche de la Caisse des Dépôts, dont « ODD 17 : Économie(s) & Territoire(s) » et « ODD 17 : quelles trajectoires territoriales ? ».

Maud Lelièvre – Présidente du Comité français de l'Union internationale pour la Conservation de la Nature (UICN)

Présidente du Comité français de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) depuis 2020, réélue en 2024, et membre de son Conseil international, déléguée générale de l'Association nationale des maires et élus pour l'environnement et le développement durable, elle accompagne depuis 30 ans les collectivités en France et en Afrique. Élue locale depuis 2001, elle siège au Conseil de Paris et s'occupe des questions de biodiversité à la Mairie du 9^e arrondissement. Diplômée de Sciences Po, docteure en droit, et avocate en droit public, elle a aussi été conseillère ministérielle. Engagée pour la paix, elle a participé à plusieurs forums sociaux mondiaux. Auteure de *La fin des terres* (2011) et *Faire face à la canicule* (2024), elle a rédigé de nombreux travaux institutionnels.

Joseph Maïla – Professeur de géopolitique

Lauréat de l'Institut d'Études Politiques de Paris, docteur en philosophie et en sciences sociales, Joseph Maïla est professeur de géopolitique et de relations internationales à l'École supérieure des sciences économiques et commerciales (ESSEC) et Directeur du programme de Médiation à l'Institut de recherche et d'enseignement sur la négociation (IRENE) à l'ESSEC. Il a été le premier Recteur laïc de l'Institut Catholique de Paris, Directeur de la Prospective au Quai d'Orsay (2010-2012), membre de la Commission du Livre Blanc sur la Politique étrangère de la France (2008) et de la Commission du Livre Blanc sur la Défense et la sécurité nationale (2012). Il est membre du Conseil Stratégique de l'Institut français des Relations internationales (IFRI) et du comité de rédaction de la revue *Études*.

Céline Marangé – Chercheuse à l'IRSEM

Céline Marangé est chercheuse sur la Russie, l'Ukraine et le Belarus au sein de l'Institut de recherche stratégique de l'École militaire (IRSEM) et consultante permanente pour le Centre d'analyse, de prévision et de stratégie du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Ses travaux portent sur la politique étrangère et de défense, les élites politiques et militaires russes, les

stratégies russes d'influence et de dissuasion, ainsi que sur les conflits et les enjeux de sécurité dans l'espace post-soviétique. Docteur en science politique de l'Institut d'Études politiques de Paris (Sciences Po), elle a été « *Fox International Fellow* » à l'Université de Yale avant d'enseigner à Columbia, Harvard et Sciences Po. Diplômée de l'Institut national des langues et civilisations orientales, elle est aussi traductrice du russe. Elle est membre de la réserve citoyenne de l'armée de l'Air et de l'Espace depuis 2022 et a été auditrice du Collège des hautes études de l'Institut diplomatique en 2023.

Valérie Masson-Delmotte – Paléoclimatologue

Valérie Masson-Delmotte est une paléoclimatologue française, directrice de recherche au CEA, coprésidente du groupe N° 1 du GIEC de 2015 à 2023. Elle fait partie des 100 personnes les plus influentes du monde en 2022, selon le magazine Time. Elle est membre du Haut-Conseil pour le Climat, et du Comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé. Elle est diplômée de l'École centrale Paris en 1993. Ses recherches portent sur l'évolution des climats passés et l'impact du climat futur. Elle a été en pointe dans la lutte contre le climato-scepticisme. Elle a publié *Climat : Le vrai et le faux*. Elle est élue membre de l'Académie des technologies en 2019. En 2022, elle est nommée au Comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé comme personnalité désignée par le président de la République appartenant aux principales familles philosophiques et spirituelles.

Chloé Maurel – Historienne

Ancienne élève de l'École Normale Supérieure, Agrégée et docteure en histoire, elle est spécialiste de l'ONU et de ses agences, notamment l'UNESCO, sur laquelle portait sa thèse de doctorat. Elle est professeure d'histoire-géographie en lycée et parallèlement chercheuse associée à la Sorbonne (UMR SIRICE) et au Centre Thucydide (Univ. Paris 2). Depuis 2018, elle est rédactrice en chef de la revue *Recherches internationales*. Elle est également membre du Collège académique de l'Association française pour les Nations unies (AFNU).

Bernard Norlain – président d'IDN

Général d'armée aérienne (2S), Bernard Norlain est titulaire du diplôme d'Ingénieur de l'École de l'air et ancien pilote de chasse. Il a occupé les fonctions de Chef du Cabinet militaire des Premiers ministres Jacques Chirac et Michel Rocard. Il a ensuite dirigé l'Institut des Hautes Études de Défense Nationale (1994-1996), a été Vice-Président de Deloitte & Touche France puis Président Directeur Général de SOFEMA Group. Il est Président d'honneur du Comité de Défense Nationale. Commandeur de la Légion d'Honneur, il a reçu la Médaille d'Or Mahatma-Gandhi de l'Unesco. Il est aujourd'hui président d'IDN.

Benoît Pelopidas – Fondateur du programme Nuclear Knowledges

Le professeur Benoît Pelopidas est fondateur du Programme d'étude des savoirs nucléaires (Nuclear Knowledges) à Sciences Po (CERI), auteur de *Repenser les choix nucléaires* (Presses de Sciences Po, 2022) et éditeur de *Nuclear France* (Routledge, 2024). Ses recherches et celles de l'équipe refusent tout financement porteur de conflit d'intérêts et ont été récompensées par cinq prix académiques internationaux.

Vincent Pilley – Membre du bureau d'IDN

Après son service national, Vincent Pilley débute sa carrière de cadre commercial et manager dans l'industrie. Vingt-cinq ans plus tard, il rejoint une société comme conseiller en stratégie et gestion patrimoniale auprès des dirigeants d'entreprises. Il a été président de conseil de quartier puis vice-président d'une association de soutien au maire de Voisins-le-Bretonneux (78). Actif dans les dialogues interreligieux, il coordonne des colloques rassemblant plus de 50 intervenants. Il pratique le bouddhisme de Nichiren au sein du mouvement Soka. Il est Secrétaire général de l'association Fraternité d'Abraham, membre de Pax Christi, du conseil d'administration de la CINPA et d'Artisans de Paix.

Hélène Pichon – Directrice de l'Alliance française à La Haye

Franco-suisse, Hélène Pichon est titulaire d'un DEA en Sciences Politiques et en Langue anglaise de la Sorbonne-Paris IV obtenu en partenariat avec la London School of Economics (LSE) et ancienne Elève du Lycée Louis-le-Grand. Son parcours diplomatique l'emmènera notamment successivement au Liban, à l'ONU à Genève pour la République de Corée, puis à Bahreïn ; elle dirigera l'Alliance Française de Cork en Irlande. En 2011, elle rejoint le Centre d'Étude et de Prospective Stratégique (CEPS), ONG dotée du statut participatif auprès du Conseil de l'Europe, de l'UNESCO, de l'OCDE, de l'OIF et de la Commission européenne, en qualité de Directrice des relations avec les Institutions. Elle est Colonel de la Réserve citoyenne de l'Armée de l'Air. Hélène PICHON est l'auteure du manifeste *L'Éternel au Féminin* qui revendique la pleine et entière parité pour les femmes au sein des hiérarchies des grands monothéismes. Spécialisations : Diplomatie multilatérale ; organisations internationales ; contacts institutionnels internationaux ; débat d'idées ; management international d'équipes complexes et diverses ; lobbying, networking, fundraising.

Florence Provendier – Ancienne députée

Ancienne députée au parcours pluriel de cadre dirigeante en entreprise, de CEO dans l'humanitaire, coordonnatrice des coopérations franco-arméniennes au ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, active dans plusieurs associations, engagée pour les droits de l'enfant et la mise en

œuvre des Objectifs du développement durable. Son fil rouge : agir pour un monde plus juste et plus durable qui ne laisse personne de côté.

Anne-Cécile Robert – Directrice adjointe du Monde diplomatique

Docteure en droit européen, journaliste, Directrice adjointe du Monde diplomatique, chargée de cours à Institut des relations internationales et stratégiques (IRIS) et à l'Université Paris-2, auteure de *Qui veut tuer l'ONU ?* (avec Romuald Sciora, Eyrolles, 2018) et *Le Défi de la paix. Remodeler les organisations internationales* (Armand Colin, 2024).

Anne Robin – Philosophe, Sociologue

Anne Robin est experte depuis 30 ans dans la conception et la mise en place d'études ou de programme d'études qualitatives et de mesures pour les départements d'intelligence marketing en communication et de veille stratégique. Son principal objectif : l'étude doit être un messager régulier et fidèle et doit produire des résultats eux-mêmes porteurs de réflexions et de transformations au sein des entreprises ou des professions qu'elle accompagne. Précédemment directrice générale d'Infratest France et fondatrice d'InfraForces ; actuellement Directrice associée de COMISIS. Formation : Philosophe sociologue logicienne Nanterre-Paris X et École pratique des hautes études V° Section Sorbonne.

Dominique Steiler – Docteur en management et psychologie, spécialiste de la paix économique

Docteur en management et psychologie de l'Université de Newcastle Upon Tyne, il a créé en 2012 à l'École de Management de Grenoble la chaire d'enseignement et de recherche « *Mindfulness, Bien-être au travail et Paix économique* », devenue en 2022 Chaire UNESCO « *Pour une culture de paix économique* ». Il a consacré ses recherches à la transformation personnelle et managériale, au stress, à la souffrance, au bien-être, à la méditation de pleine conscience, à la paix et à la joie et leur relation à la performance et au vivant. Il est également « *Research Fellow* » au Center for Theological Inquiry de Princeton où il a participé pendant un an à un projet de recherche pour la NASA sur les implications sociales des travaux d'astrobiologie. Ex-officier pilote de chasse de l'Aéronautique navale et coach d'équipes olympiques, il accompagne des managers en France et à l'étranger.

Annick Suzor-Weiner – Vice-Présidente d'IDN

Ancienne élève de l'École Normale Supérieure, Présidente de Pugwash France et professeure à l'Université Paris-Sud, elle a assumé de nombreuses responsabilités au sein de plusieurs organisations nationales et internationales comme l'Union internationale pour la physique pure et appliquée (IUPAP), le Comité pour la Coopération scientifique et technique avec le Vietnam

(CCSTVN) ou l'UNESCO. Elle a été conseillère pour la Science et la Technologie à l'Ambassade de France aux États-Unis (2009-2013).

Ward H. Wilson – Historien

Ward H. Wilson est directeur exécutif de « *Realist Revolt* ». Il était auparavant chargé de recherche et directeur du projet « *Repenser les armes nucléaires* » au British American Security Information Council (BASIC) et chargé de recherche au James-Martin Center for Nonproliferation Studies du Monterey Institute of International Studies. Wilson est l'auteur de *Five Myths About Nuclear Weapons* et *It Is Possible: A World without Nuclear Weapons*, ses articles ont été publiés dans *International Security*, *Dissent* et *The Nonproliferation Review*. M. Wilson s'est exprimé à la Chambre des communes de Grande-Bretagne, aux Nations unies, à l'université de Princeton, à l'université de Stanford, au Naval War College et dans de nombreuses autres universités et organisations non gouvernementales.

Patrick Zahnd – Professeur de droit international à Sciences Po, Membre du bureau d'IDN

Professeur de droit international humanitaire à l'École des Affaires Internationales de Sciences Po Paris et dans diverses autres universités du monde, dont le TEC à Mexico, depuis dix ans. Il a été préalablement délégué du Comité International de la Croix-Rouge (CICR) pendant 32 ans en qualité de responsable opérationnel et conseiller diplomatique, juridique et politique dans de nombreux terrains de conflits ainsi qu'au siège à Genève. Il a également été responsable de programmes de développement au PNUD au Mali et à la Commission européenne.

Jean Pascal Zanders – Consultant à The Trench

Jean Pascal Zanders, spécialiste belge des armes chimiques et biologique, est fondateur et directeur de l'ONG The Trench (www.the-trench), organisme chargé de réfléchir à l'avenir du désarmement; il est notamment associé à la Fondation pour la Recherche stratégique et au Centre on Conflict, Development & Peacebuilding à l'Institut de hautes études internationales et du développement (Genève).

Colloque

Guerre, Paix et Périls planétaires au XXI^e siècle

À l'occasion du 10^e anniversaire de la création de l'association
Initiatives pour le Désarmement Nucléaire

Samedi 30 novembre 2024

ISBN : 978-2-959-626906

Crédits photo de couverture : Stock.adobe / Anam

